



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet SPICT - Demande de Services profess	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-158459/B	Date 2016-01-04
Client Reference No. - N° de référence du client 21120-15-2088459	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-615-29745	
File No. - N° de dossier 615zm.21120-158459	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-01-25	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Barbu, Ana-Maria	Buyer Id - Id de l'acheteur 615zm
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-6282 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du

fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division des
services professionnels en informatique

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

3C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D-1	Detailed herein	21120	CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA 340 LAURIER AVE W. ATTN: PIERO PAVONE OTTAWA Ontario K1A0P9 Canada



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	TBIPS SA IMS Business Alignment, IMS Business Application Services, IMS Project Management, IMS Service Delivery and Security	D - 1	21120	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	

**DEMANDE DE SOUMISSIONS
POUR CONTRAT CONCLU DANS LE CADRE DE L'ARRANGEMENT
EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (AMA) POUR DES SERVICES
PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE CENTRÉS SUR LES TÂCHES
(SPICT)
DIVERS NIVEAUX ET CATÉGORIES DE RESSOURCES
REQUIS POUR

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA**

Table des matières

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1 Introduction	4
1.2 Sommaire.....	4
1.3 Compte rendu	8
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	9
2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées	9
2.2 Présentation des soumissions.....	9
2.3 Demandes de renseignements en période de soumission.....	9
2.4 Ancien fonctionnaire.....	9
2.5 Lois applicables	11
2.6 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions	11
2.7 Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle	11
2.8 Données volumétriques	12
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	13
3.1 Instructions pour la préparation des soumissions	13
3.2 Section I : Soumission technique.....	15
3.3 Section II : Soumission financière.....	18
3.4 Section III : Attestations	18
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	19
4.1 Procédures d'évaluation	19
4.2 Évaluation technique.....	19

4.3	Évaluation financière – Proposition recevable dont la cote combinée du mérite technique et du prix est la plus élevée	21
4.4	Méthode de sélection.....	23
	PARTIE 5 – ATTESTATIONS.....	24
5.1	Attestations préalables à l'attribution du contrat.....	24
I.	Dispositions relatives à l'intégrité – Renseignements connexes.....	24
II.	Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission	24
III.	Services professionnels – Ressources.....	24
IV.	Attestation linguistique – Anglais essentiel	25
	PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES	26
6.1	Exigences relatives à la sécurité.....	26
6.2	Capacité financière.....	26
	PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	27
7.1	Exigences.....	27
7.2	Autorisation de tâche	27
7.3	Garantie des travaux minimums	30
7.4	Clauses et conditions uniformisées	30
7.5	Exigences relatives à la sécurité.....	31
7.6	Période du contrat	32
7.7	Responsables	32
7.8	Divulgaration proactive des contrats conclus avec d'anciens fonctionnaires.....	33
7.9	Paiement.....	33
7.10	Instructions relatives à la facturation	36
7.11	Attestations	36
7.12	Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur.....	37
7.13	Matériel protégé par le droit d'auteur pour la catégorie Programmeur/réalisateur de logiciel du Volet de travail I.....	37
7.14	Lois applicables	37
7.15	Ordre de priorité des documents.....	37

7.16 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien).....	38
7.17 Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	38
7.18 Exigences en matière d'assurances.....	38
7.19 Limitation de la responsabilité – Gestion de l'information/technologie de l'information ...	38
7.20 Entrepreneur en coentreprise.....	40
7.21 Services professionnels – Généralités	41
7.22 Préservation des supports électroniques	42
7.23 Déclarations et garanties.....	42
7.24 Accès aux biens et aux installations du Canada	42
7.25 Propriété du gouvernement.....	42
7.26 Responsabilités relatives au protocole d'identification.....	42

Liste des annexes et des appendices du contrat subséquent :

Annexe A Énoncé des travaux

Appendice A de l'Annexe A – Procédure d'attribution de tâches

Appendice B de l'Annexe A – Formulaire d'autorisation de tâche

Appendice C de l'Annexe A – Critère d'évaluation des ressources et tableau de réponse

Appendice D de l'Annexe A – Attestations à l'étape de l'autorisation de tâche

Annexe B Base de paiement

Annexe C Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

Liste des documents joints à la Partie 3 (Instructions pour la préparation des soumissions)

- Pièce jointe 3.1 : Formulaire du soumissionnaire

Liste des documents joints à la Partie 4 (Procédures d'évaluation et méthode de sélection)

- Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation des soumissions

- Pièce jointe 4.2 : Barème de prix

Liste des documents joints à la Partie 5 (Attestations)

- Pièce jointe 5.1 : Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation

**DEMANDE DE SOUMISSIONS
POUR CONTRAT CONCLU DANS LE CADRE DE L'ARRANGEMENT
EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (AMA) POUR DES SERVICES
PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE CENTRÉS SUR LES TÂCHES
(SPICT)
DIVERS NIVEAUX ET CATÉGORIES DE RESSOURCES
REQUIS POUR**

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

Dans le cadre du présent document, on énumère les modalités qui s'appliquent à l'invitation à soumissionner. Le présent document contient sept parties ainsi que des annexes et des pièces jointes, comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux : Renferme une description générale du besoin.

Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : Renferme les instructions, les clauses et les conditions relatives à la demande de soumissions. On y précise qu'en présentant une soumission, le soumissionnaire s'engage à respecter les clauses et les conditions énoncées dans toutes les parties de la demande de soumissions.

Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : Donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission.

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : Décrit la façon dont se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels il faut satisfaire dans la soumission, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection.

Partie 5 Attestations : Renferme les attestations à fournir.

Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : Renferme des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre.

Partie 7 Clauses du contrat subséquent : Renferme les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

The annexes and attachments include the Statement of Work, the Basis of Payment, the Bid Evaluation Criteria, the Bid Submission Form and any other annexes and attachments.

1.2 Sommaire

- a) La présente demande de soumissions vise à répondre au besoin de Service correctionnel du Canada (le « **client** ») en matière des services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) des SPICT pour la prestation de services professionnels en informatique afin de fournir un soutien avec l'ensemble

diversifié d'applications et de systèmes logiciels (essentiels aux missions ou non) pour combler les besoins opérationnels de Services de gestion de l'information (SGI), tel que détaillé dans l'Énoncé des Travaux, Annexe A.

- b) Il est prévu que 3 contrats pour les 3 volets de travail seront attribués dans chacun seulement un volet de travail, et que chaque contrat porte uniquement sur les travaux du volet qui y sont associés. Chaque contrat aura une durée de 3 ans, comprenant 2 périodes optionnelles irrévocables d'un an qui permettront au Canada de prolonger la durée du contrat.
- c) Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Pour plus d'informations sur la vérification de sécurité du personnel et des organisations et les clauses de contrôle de sécurité, les soumissionnaires peuvent consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).
- d) Pour les besoins de services, les soumissionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent fournir les renseignements demandés à l'article 2.4 de la Partie 2 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent inclure ces renseignements dans le formulaire de présentation des soumissions.
- e) Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Pérou, de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Panama et de l'Accord sur le commerce intérieur.
- f) Une exigence du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi est associée au présent besoin; veuillez-vous reporter à la Partie 5, Attestations, à la Partie 7, Clauses du contrat subséquent, et à l'annexe intitulée « Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation ».
- g) Les soumissionnaires doivent présenter une liste de noms, ou tout autre renseignement connexe au besoin, conformément à la section 01 des Instructions uniformisées 2003, selon ce qui s'applique à la présente demande de soumissions.
- h) Seuls les titulaires d'AMA pour les SPICT qui détiennent actuellement un AMA pour des SPICT valide au palier 2, dans les niveaux et catégories de ressources de chaque volet de travail et dans la région de la capitale nationale en vertu la série d'AMA n° EN578-055605 peuvent présenter une soumission. L'AMA pour des SPICT n° EN578-055605 est incorporé par renvoi et fait partie de la présente demande de soumissions, comme s'il y était formellement reproduit, et est assujéti aux conditions contenues dans la présente demande de soumissions. Les conditions en lettres majuscules qui ne sont pas définies dans la présente demande de soumissions ont le sens qui leur a été donné dans l'AMA pour les SPICT.
- i) Les titulaires d'AMA invités à soumissionner à titre de coentreprise doivent présenter une soumission à ce titre et ne doivent pas former une autre coentreprise pour soumissionner. Toute coentreprise doit déjà avoir été sélectionnée dans le cadre de l'AMA n° EN578-055605 au moment de la clôture des soumissions pour pouvoir présenter une soumission.
- j) Pour chaque volet de travail, les catégories de personnel énumérées ci-dessous doivent être fournies sur demande, conformément à l'Annexe A de l'AMA pour des SPICT.

VOLET DE TRAVAIL I - Services d'applications opérationnelles

RESOURCE CATEGORY	LEVEL OF EXPERTISE	ESTIMATED NUMBER OF RESOURCES REQUIRED
A.1 Architecte d'applications	3	3

(ressource évaluée)		
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	2	3
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	1	3
A.2 Analyste fonctionnel, PGI (général)	3	2
A.3 Programmeur/analyste, PGI (Oracle)	3	2
A.3 Programmeur/analyste, PGI, Gestion des relations avec la clientèle (GRC)	3	2
A.4 Analyste de systèmes, PGI (général)	3	2
A.5 Analyste technique, PGI (Oracle – ressource évaluée)	3	3
A.5 Analyste technique, PGI (GRC – ressource évaluée)	3	3
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel (ressource évaluée)	3	3
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel	2	3
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel	1	3
A.7 Programmeur/analyste (ressource évaluée)	3	3
A.7 Programmeur/analyste	2	3
A.7 Programmeur/analyste	1	3
A.14 Développeur de page Web	3	2
A.16 Conseiller en contenu multimédia de page Web	3	2

VOLET DE TRAVAIL II - Services de gestion de projet et de sécurité des TI

RESOURCE CATEGORY	LEVEL OF EXPERTISE	ESTIMATED NUMBER OF RESOURCES REQUIRED
P.1. Conseiller en gestion du changement	3	2
P.2. Architecte-conseil de l'organisation (ressource évaluée)	3	3
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	2	3
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	1	3
P.4. Conseiller en développement organisationnel (ressource évaluée)	3	3
P.5. Directeur de projet	3	3

(ressource évaluée)		
P.7. Coordonnateur de projet	3	2
P.7. Coordonnateur de projet	2	2
P.7. Coordonnateur de projet	1	2
P.9. Gestionnaire de projet (ressource évaluée)	3	3
P.9. Gestionnaire de projet	2	3
P.9. Gestionnaire de projet	1	3
P.11. Conseiller en assurance de la qualité/analyste	3	2
C.1. Consultant en protection et en planification stratégiques de la sécurité des TI Spécialiste en gestion du risque	3	2
C.2. Analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI	3	2
C.3. Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI (ressource évaluée)	3	3
C.4. Spécialiste de l'évaluation des produits de sécurité des TI	3	2
C.6. Ingénieur en sécurité des TI	3	2
C.11. Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	3	2
C.15. Spécialiste en informatique judiciaire (ressource évaluée)	3	3

VOLET DE TRAVAIL III - Harmonisation des opérations des SGI

RESOURCE CATEGORY	LEVEL OF EXPERTISE	ESTIMATED NUMBER OF RESOURCES REQUIRED
B.1. Analyste des activités (ressource évaluée)	3	3
B.1. Analyste des activités	2	2
B.1. Analyste des activités	1	2
B.2. Architecte d'Affaires	3	2
B.3. Conseiller d'Affaires (ressource évaluée)	3	3
B.3. Conseiller d'Affaires	2	2
B.3. Conseiller d'Affaires	1	2
B.4. Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours (ressource évaluée)	3	2
B.5. Conseiller en RO (ressource évaluée)	3	2

B.6. Analyste des systèmes opérationnels	3	2
B.6. Analyste des systèmes opérationnels	2	2
B.6. Analyste des systèmes opérationnels	1	2
B.7. Architecte de transformation des affaires (ressource évaluée)	3	2
B.10. Spécialiste, service de dépannage	3	2
B.10. Spécialiste, service de dépannage	2	2
B.10. Spécialiste, service de dépannage	1	2
B.13. Spécialiste, soutien des opérations	3	2
B.13. Spécialiste, soutien des opérations	2	2
B.13. Spécialiste, soutien des opérations	1	2
B.14. Rédacteur technique	3	2
B.14. Rédacteur technique	2	2
B.14. Rédacteur technique	1	2

1.3 Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les 10 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

- a) Toutes les instructions, clauses et conditions indiquées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (CCUA) [<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>] publié par TPSGC.
- b) Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.
- c) Le document 2003 (2015-07-03), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est intégré par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante. En cas de contradiction entre les dispositions de la clause 2003 et celles du présent document, ce sont les dispositions de ce dernier qui prévalent.
- d) Le paragraphe 5(4) de la clause 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :
 - i) Supprimer : soixante (60) jours
 - ii) Insérer : cent quatre-vingts (180) jours

2.2 Présentation des soumissions

- a) Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de TPSGC au plus tard à la date, à l'heure et à l'adresse de TPSGC indiquées à la page 1 de la demande de soumissions.
- b) En raison de la nature de la présente demande de soumissions, TPSGC n'acceptera pas les soumissions qui lui sont transmises par télécopieur ou par courrier électronique.

2.3 Demandes de renseignements en période de soumission

- a) Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.
- b) Les soumissionnaires doivent indiquer aussi fidèlement que possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils devraient également formuler soigneusement chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada d'y répondre de manière précise. Les demandes de renseignements techniques qui revêtent un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les articles portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Ancien fonctionnaire

- a) Renseignements requis

Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat.

b) Définitions

Aux fins d'application de la présente clause, le terme « ancien fonctionnaire » désigne un ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques (L.R., 1985, ch. F-11), un ancien membre des Forces armées canadiennes ou un ancien membre de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

un particulier;

un particulier qui s'est constitué en société;

une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires;

une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

Le terme « période du paiement forfaitaire » désigne la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou un autre emploi à la suite de la mise en place de divers programmes de réduction des effectifs de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'indemnité de cessation d'emploi, qui se mesure de façon similaire.

Le terme « pension » désigne une pension ou une allocation annuelle payable en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (L.R., 1985, ch. P-36), et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires (L.R., 1985, ch. S-24) dans la mesure où elle touche la Loi sur la pension de la fonction publique. Le terme ne comprend pas les pensions payables en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes (L.R., 1985, ch. C-17), de la Loi sur la continuation de la pension des services de défense (1970, ch. D-3), de la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada (1970, ch. R-10), de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (L.R., 1985, ch. R-11) et de la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires (L.R., 1985, ch. M-5), ni la partie de la pension versée en vertu du Régime de pensions du Canada (L.R., 1985, ch. C-8).

c) Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir, s'il y a lieu, les renseignements suivants pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension :

le nom de l'ancien fonctionnaire;

la date de cessation d'emploi ou de retraite de la fonction publique.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique, soit affiché sur les sites Web ministériels dans les rapports de divulgation proactive, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés 2012-02 et aux Lignes directrices sur la divulgation proactive des marchés.

d) Directive sur le réaménagement des effectifs

Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire qui a touché un paiement forfaitaire conformément aux modalités de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :

- le nom de l'ancien fonctionnaire;
- les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- la date de cessation d'emploi;
- le montant du paiement forfaitaire;
- le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- la période du paiement forfaitaire, y compris la date de début, la date de fin et le nombre de semaines;
- le nombre et le montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peuvent être payés à un ancien fonctionnaire ayant reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$ (taxes applicables comprises).

2.5 Lois applicables

- a) Tout contrat subséquent doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent utiliser les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est effectué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées. Les soumissionnaires doivent indiquer, dans le formulaire de présentation des soumissions, la province ou le territoire canadien de leur choix pour tout contrat subséquent.

2.6 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui s'estiment en mesure d'améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis ou l'énoncé des travaux contenu dans la demande de soumissions sont invités à proposer des suggestions par écrit à l'autorité contractante nommée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier seront examinées, à condition qu'elles soient soumises à l'autorité contractante conformément à l'article intitulé « Demandes de renseignements – En période de soumission ». Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe laquelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.7 Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle pour la catégorie du volet de travail I, Programmeur/réalisateur de logiciel seulement

- a) Services correctionnel du Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus du contrat par la catégorie du Volet I, Programmeur/réalisateur de logiciel sera dévolu au Canada, pour les motifs suivants :
 - (i) (6.4.3) l'objet principal du contrat ou des biens livrables en vertu du contrat est la livraison d'un composant ou d'un sous-système qui sera intégré ultérieurement dans un système complet, comme condition préalable au transfert prévu du système complet au section privé, par voie de licence ou de cession, aux fins d'une exploitation commerciale;

2.8 Données volumétriques

Les données relatives au nombre estimatif de jours de travail pour chaque catégorie de personnel ont été fournies aux soumissionnaires afin de les aider à préparer leurs soumissions. L'inclusion de ces données dans la présente demande de soumissions ne représente pas un engagement de la part du Canada que son utilisation future des services précisés dans la présente demande de soumissions correspondra à ces données. Elles sont fournies à titre d'information seulement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- a) **Copies de la soumission** : Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :
- i) Section I : Soumission technique une copie papier et 4 copies électroniques sur USB.
 - ii) Section II : Soumission financière une copie papier et une copie électronique sur USB
 - iii) Section III : Attestations non comprises dans la soumission technique une copie papier
- En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et celui de la copie papier, celui de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.
- Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.
- b) **Présentation de la soumission** – Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :
- i) utiliser du papier de 8,5 po sur 11 po (216 mm sur 279 mm);
 - ii) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions;
 - iii) inclure, sur le dessus de chaque volume de la soumission, une page titre comprenant le titre, la date, le numéro de l'invitation à soumissionner, le nom et l'adresse du soumissionnaire et les coordonnées de la personne-ressource;
 - iv) inclure une table des matières.
- c) **Politique d'achats écologiques du Canada** : En avril 2006, le Canada a publié une politique exigeant des ministères et des organismes fédéraux qu'ils prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement. Voir la Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à :
- i) utiliser du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable ou contenant au moins 30 % de matières recyclées;
 - ii) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto verso ou à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.
- d) **Présentation d'une seule soumission**
- i) Un soumissionnaire et ses entités liées ne peuvent soumettre qu'une seule soumission en réponse à la présente demande de soumissions. Si un soumissionnaire ou ses entités liées participent à plus d'une soumission (participer signifie faire partie du groupe soumissionnaire, et non pas être un sous-traitant), le Canada donnera deux jours ouvrables à ces soumissionnaires pour indiquer laquelle des soumissions devra être prise en compte par le Canada. À défaut de respecter ce délai, toutes les soumissions visées seront rejetées. Une seule soumission peut contenir des propositions visant à obtenir un contrat dans un ou plusieurs volets de travail. Cependant, une soumission ne peut pas contenir une soumission du soumissionnaire et de ses entités liées en vue d'obtenir plus d'un contrat dans l'un des volets de travail.

- ii) Aux fins du présent article, peu importe la province ou le territoire où les entités ont été constituées en société ou formées juridiquement (qu'il s'agisse d'une personne physique, d'une société, d'un partenariat, etc.), une entité est considérée comme étant « liée » à un soumissionnaire :
- (A) s'il s'agit de la même personne morale (c.-à-d. la même personne physique, société ou société à responsabilité limitée, le même partenariat, etc.);
 - (B) s'il s'agit de « personnes liées » ou de « personnes affiliées » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*;
 - (C) si les entités entretiennent une relation fiduciaire (découlant d'un arrangement entre agences ou toute autre forme de relation fiduciaire) ou ont entretenu une telle relation au cours des deux années précédant la date de clôture des soumissions;
 - (D) si les entités ne sont pas dépendantes l'une de l'autre ou d'un même tiers.
- iii) Les membres individuels d'une coentreprise ne peuvent pas participer à une autre soumission en présentant eux-mêmes une soumission ou en participant à une autre coentreprise.

e) Expérience de la coentreprise

- i. Lorsque le soumissionnaire est une coentreprise qui possède de l'expérience à ce titre, il peut soumettre l'expérience qu'il a acquise dans le cadre de cette coentreprise.
- Deuxième exemple : Un soumissionnaire est une coentreprise formée des membres L et O. La demande de soumissions exige que le soumissionnaire possède de l'expérience en prestation de services de maintenance et dépannage à un client comptant au moins 10 000 utilisateurs pendant 24 mois. En tant que coentreprise (composée de L et O), le soumissionnaire a déjà réalisé ce travail. Il peut donc utiliser cette expérience pour satisfaire à l'exigence. Si L a acquis cette expérience alors qu'il était en coentreprise avec une tierce partie, N, cette expérience ne peut pas être utilisée parce que N ne fait pas partie de la coentreprise qui présente une soumission.
- ii. Une coentreprise qui présente une soumission peut évoquer l'expérience de l'un de ses membres pour démontrer qu'elle satisfait à tout critère technique de la présente demande de soumissions.
- Exemple : Un soumissionnaire est membre d'une coentreprise composée de X, Y et Z. Si une demande de soumissions exige : (a) que le soumissionnaire ait trois ans d'expérience de la prestation de services de maintenance, et (b) que le soumissionnaire ait deux ans d'expérience de l'intégration de matériel à des réseaux complexes, chacune de ces deux exigences peut être satisfaite par un membre différent de la coentreprise. Cependant, pour un critère donné, par exemple celui qui concerne l'expérience de trois ans de la prestation de services de maintenance, le soumissionnaire ne peut pas indiquer que chaque membre, soit X, Y et Z, a un an d'expérience pour un total de trois ans. Une telle réponse serait déclarée non conforme.
- iii. Les membres de la coentreprise ne peuvent cependant pas mettre ensemble leurs capacités pour répondre à un critère technique donné de la présente demande de soumissions. Un membre de la coentreprise peut néanmoins mettre sa propre expérience en commun avec celle de la coentreprise. Chaque fois qu'il doit faire la preuve qu'il répond à un critère, le soumissionnaire doit indiquer quel membre de la coentreprise y répond. Si le soumissionnaire n'a pas indiqué quel membre de la coentreprise répond à l'exigence, l'autorité contractante lui donnera l'occasion de fournir ce renseignement pendant la période d'évaluation. Si le soumissionnaire ne fournit ce

renseignement pendant la période fixée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable.

Exemple : Un soumissionnaire est membre d'une coentreprise composée de A et B. Si, dans une demande de soumissions, on exige que le soumissionnaire ait de l'expérience dans la prestation de ressources pour un minimum de 100 jours facturables, le soumissionnaire peut démontrer son expérience en présentant ce qui suit :

- les contrats signés par A;
- les contrats signés par B; ou
- les contrats signés par A et B en coentreprise; ou
- les contrats signés par A et les contrats signés par A et B en coentreprise; ou
- les contrats signés par B et les contrats signés par A et B en coentreprise.

Le tout doit totaliser 100 jours facturables.

- iv. Tout soumissionnaire ayant des questions sur la façon dont la soumission d'une coentreprise sera évaluée devrait poser ces questions dans le cadre du processus de demande de renseignements dès que possible pendant la période de soumission.

3.2 Section I : Soumission technique

a) La soumission technique comprend ce qui suit :

- i) **Formulaire de présentation des soumissions** : Les soumissionnaires devraient joindre le formulaire de présentation des soumissions – pièce jointe 3.1 à leur soumission. Il s'agit d'un formulaire commun dans lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation et de l'attribution du contrat, comme le nom d'une personne-ressource ou son numéro d'entreprise - approvisionnement. L'utilisation de ce formulaire pour présenter des renseignements n'est pas obligatoire, mais recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis par le formulaire de présentation des soumissions sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionnaire la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.
- ii) **Exigences relatives à la sécurité** : On demande aux soumissionnaires de fournir les renseignements de sécurité suivants pour chaque ressource proposée avec leur soumission avant ou à la date de clôture des soumissions.

RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ	
Nom de la personne tel qu'indiqué sur le formulaire de demande d'autorisation de sécurité	
Niveau de l'autorisation de sécurité obtenue	
Période de validité de l'attestation de sécurité obtenue	
Numéro de dossier du formulaire « Certificat d'enquête de sécurité et profil de sécurité »	

Si le soumissionnaire n'a pas inclus les renseignements de sécurité dans sa soumission, l'autorité contractante lui donnera l'occasion de fournir ces renseignements pendant la période d'évaluation. Si le soumissionnaire n'a pas fourni les renseignements de sécurité pendant la période fixée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable.

- iii) **Justification de la conformité technique** : Dans sa soumission technique, le soumissionnaire doit prouver qu'il s'est conformé aux articles de la Pièce jointe 4.1, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux exigés. Il ne suffit pas de déclarer simplement que la solution ou les ressources proposées sont conformes. Lorsque le Canada détermine que la justification n'est pas complète, la soumission sera jugée non conforme et sera rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Réponse du soumissionnaire » de la Pièce jointe 4.1, où les soumissionnaires doivent indiquer l'endroit précis où se trouvent les documents de référence, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander que le soumissionnaire dirige le Canada vers l'endroit approprié dans le document.
- iv) **Pour les projets antérieurs similaires** : Dans les cas où la soumission doit comprendre la description de projets antérieurs semblables : (i) le projet doit avoir été réalisé par le soumissionnaire lui-même (l'expérience acquise par un sous-traitant proposé ou une société affiliée au soumissionnaire ne compte pas); (ii) le projet doit avoir été terminé à la date de clôture des soumissions; (iii) toutes les descriptions de projet doivent comprendre, au minimum, le nom et le numéro de téléphone ou l'adresse de courriel d'un client cité en référence; et (iv) dans l'éventualité où le soumissionnaire présente plus de projets semblables que ce qui a été demandé, le Canada aura le plein pouvoir de choisir ceux qui seront évalués. Un projet sera jugé « similaire » aux travaux à effectuer dans le cadre du contrat subséquent s'il porte sur des travaux qui correspondent étroitement aux descriptions des SPICT des catégories de ressources indiquées à l'Annexe – L'énoncé des travaux. Les travaux seront considérés comme « correspondant étroitement » si la description du projet inclut au moins 50 % des points de responsabilité figurant dans la description de la catégorie de ressources donnée.
- v) **Pour les ressources proposées** : La soumission technique doit comprendre les curriculum vitæ des ressources évaluées indiquées à la Pièce jointe 4.1. Une même personne ne doit pas être proposée dans plus d'une catégorie de ressources ou dans plus d'un volet de travail. La soumission technique doit démontrer que chaque personne proposée satisfait aux exigences de qualification décrites (y compris les exigences en matière d'éducation, d'expérience de travail, et d'accréditation professionnelle). Quant aux ressources proposées :
- (A) Les ressources proposées peuvent être des employés du soumissionnaire ou d'un sous-traitant, ou il peut s'agir d'entrepreneurs indépendants auxquels le soumissionnaire attribuerait une partie du travail (voir la Partie 5, Attestations).
 - (B) Pour les exigences en matière d'études, de titre ou de certificat, TPSGC ne tiendra compte que des programmes ayant été réussis par la ressource à la clôture des soumissions. Si le diplôme, le titre ou le certificat a été attribué par un établissement d'enseignement à l'extérieur du Canada, le soumissionnaire doit fournir une copie des résultats du service d'évaluation des diplômes et de reconnaissance des compétences provenant d'une organisation ou d'un organisme reconnu par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux.
 - (C) En ce qui concerne les exigences relatives aux titres professionnels, la ressource doit détenir le titre exigé à la clôture des soumissions et doit demeurer, le cas échéant, un membre en règle de l'organisme professionnel ou être affiliée à l'association professionnelle en question pendant la période d'évaluation et la durée du contrat. Lorsque l'affiliation ou le titre professionnel doit être démontré

au moyen d'une certification ou d'un diplôme, ce document doit être actuel, valide et émis par l'entité précisée dans la présente demande de soumissions. Si l'entité n'est pas précisée, l'émetteur doit être une entité, un organisme ou un établissement reconnu ou accrédité au moment où le document a été produit. Si le diplôme ou le certificat a été attribué par un établissement d'enseignement à l'extérieur du Canada, le soumissionnaire doit fournir une copie des résultats du service d'évaluation des diplômes et de reconnaissance des compétences provenant d'une organisation ou d'un organisme reconnu par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux.

- (D) Quant à l'expérience de travail, TPSGC ne tiendra pas compte de l'expérience acquise dans le cadre d'un programme de formation, sauf s'il s'agit d'un programme coopératif suivi dans un établissement postsecondaire.
- (E) Pour les exigences qui demandent un nombre précis d'années d'expérience (p. ex., 2 ans), TPSGC ne tiendra pas compte de cette expérience si la soumission technique ne donne pas les dates précises (le mois et l'année) de l'expérience alléguée (c.-à-d., la date de début et la date de fin). TPSGC n'évaluera que la période au cours de laquelle la personne a réellement travaillé au projet ou aux projets (de la date de début indiquée pour la personne jusqu'à la date de fin), plutôt qu'à partir de la date de début et de fin générale d'un projet ou d'un groupe de projets auxquels la personne a participé.
- (F) Pour que l'expérience de travail soit considérée par le Canada, la soumission technique ne doit pas seulement indiquer le titre du poste occupé par la personne, mais elle doit également démontrer que cette personne a acquis l'expérience nécessaire en expliquant les responsabilités et les tâches effectuées dans ce poste. Advenant que la ressource proposée ait travaillé en même temps sur plus d'un projet, la durée de la période de chevauchement de ces projets ne sera prise en considération qu'une seule fois lors de l'évaluation de l'expérience.

vi) **Coordonnées de clients cités en référence :**

- (A) Le soumissionnaire doit fournir des références de clients. Elles doivent toutes confirmer, si TPSGC le demande, les faits énoncés dans la soumission du soumissionnaire, comme il est requis à la Pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation des soumissions.
- (B) La question visant à obtenir la confirmation des clients cités en référence devrait être construite de la façon suivante :

Exemple de question destinée aux clients cités en référence : « [Nom du soumissionnaire] a-t-il offert comme agent contractuel principale des services de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI/TI) à votre organisation au cours des 10 dernières années? »

___ *Oui, le soumissionnaire a fourni à mon organisation les services décrits ci-dessus.*

___ *Non, le soumissionnaire n'a pas fourni à mon organisation les services décrits ci-dessus.*

___ *Je ne veux pas ou ne peux pas fournir de renseignements au sujet des services décrits ci-dessus.*

- (C) Pour chaque client cité en référence, le soumissionnaire doit, au minimum, fournir le nom ainsi que le numéro de téléphone ou l'adresse courriel d'une personne-ressource. Si seul le numéro de téléphone est fourni, il sera utilisé pour

demander l'adresse de courriel, et la vérification des références se fera par courriel.

(D) Le soumissionnaire doit en outre indiquer le titre de la personne-ressource. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la personne-ressource qu'il propose est au fait des services qu'il a offerts et qu'elle est prête à être citée en référence. Des références de l'État seront acceptées.

vii) **Profil de l'entreprise** : On demande au soumissionnaire de fournir le profil de son entreprise. Celui-ci devrait contenir un aperçu de l'entreprise, des sous-traitants ou des agents autorisés qui participeraient à l'accomplissement des tâches pour le compte du soumissionnaire. Ce dernier doit donner une brève description de l'entreprise en indiquant sa taille, sa structure organisationnelle, le nombre d'années d'activité, ses activités opérationnelles, ses principaux clients, le nombre d'employés et leur répartition géographique. Ces renseignements ne sont demandés qu'à titre informatif et ne seront pas évalués.

3.3 Section II : Soumission financière

a) **Prix** : Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la base de paiement indiquée à l'Annexe 4.2 – Barème de prix. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, s'il y a lieu. À moins d'indication contraire, les soumissionnaires doivent inscrire un seul taux quotidien ferme, tout compris, en dollars canadiens, dans chacune des cellules nécessitant une inscription dans les tableaux des prix.

b) **Variation des taux pour les ressources par période** – Pour une catégorie de ressources donnée, lorsque les tableaux financiers fournis par le Canada permettent d'établir des taux fermes différents associés à une catégorie de ressources pour des périodes différentes :

i) le taux présenté dans la soumission ne doit pas augmenter de plus de 5 % d'une période à une autre;

ii) le taux présenté dans la soumission pour une même catégorie de ressources pour toute période subséquente ne doit pas être inférieur au taux présenté dans la soumission pour la période comprenant le premier mois de la période initiale du contrat.

c) **Tous les coûts doivent être compris** : La soumission financière doit indiquer tous les coûts relatifs au besoin décrit dans la présente demande de soumissions pour toute la durée du contrat, y compris toute année d'option. Il incombe entièrement au soumissionnaire d'indiquer tout le matériel, les logiciels, les périphériques, le câblage et les composants nécessaires pour satisfaire aux exigences de la présente demande de soumissions, ainsi que les prix de ces articles.

d) **Prix nuls** : On demande aux soumissionnaires d'entrer « 0,00 \$ » pour tout article qu'il ne compte pas facturer ou qui a déjà été ajouté à d'autres prix dans le tableau. Si le soumissionnaire laisse le champ vide, le Canada considérera le prix comme étant « 0,00 \$ » aux fins d'évaluation et pourrait demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bel et bien de « 0,00 \$ ». Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ni à modifier un prix durant cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un article dont le champ est vierge est de « 0,00 \$ », sa soumission sera déclarée non recevable.

3.4 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations indiquées dans la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers. Le processus d'évaluation comporte plusieurs étapes, lesquelles sont décrites ci-dessous. Même si l'évaluation et la sélection seront effectuées par étape, le fait que le Canada soit passé à une étape ultérieure ne signifie pas que ce dernier a irréfutablement déterminé que le soumissionnaire a réussi toutes les étapes précédentes. Le Canada se réserve le droit d'exécuter parallèlement certaines étapes de l'évaluation.
- b) Une équipe constituée de représentants du client et de TPSGC évaluera les soumissions au nom du Canada. Le Canada peut faire appel à des experts-conseils ou à des personnes-ressources du gouvernement pour évaluer les soumissions. Chaque membre de l'équipe d'évaluation ne participera pas nécessairement à tous les aspects de l'évaluation.
- c) En plus de tout autre délai établi dans la demande de soumissions :
 - i) **Demandes de précisions** : Si le Canada demande des précisions au soumissionnaire au sujet de sa soumission ou s'il veut vérifier celle-ci, le soumissionnaire disposera d'un délai de 2 jours ouvrables (ou d'un délai plus long précisé par écrit par l'autorité contractante) pour fournir les renseignements nécessaires au Canada. Si le soumissionnaire ne respecte pas ce délai, sa soumission sera déclarée non recevable.
 - ii) **Demandes de renseignements supplémentaires** : Si le Canada demande d'autres renseignements pour l'une des raisons qui suivent (selon la section intitulée « Déroulement de l'évaluation » du document 2003 Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels).
 - (A) vérifier tout renseignement fourni par le soumissionnaire dans sa soumission;
 - (B) communiquer avec une ou plusieurs des références citées par le soumissionnaire (références citées dans les curriculum vitæ des ressources individuelles) dans le but de valider les renseignements fournis par le soumissionnaire,le soumissionnaire doit soumettre les renseignements demandés par le Canada dans les 3 jours ouvrables suivant la demande de l'autorité contractante.
 - iii) **Prolongation du délai** : Si le soumissionnaire a besoin de davantage de temps, l'autorité contractante, à sa seule discrétion, peut accorder une prolongation du délai.

4.2 Évaluation technique

Une évaluation technique distincte sera effectuée pour chaque volet de travail.

- a) **Critères techniques obligatoires**
 - i) Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité avec les exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions qui constituent des exigences obligatoires sont désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire ». Les soumissions qui ne sont pas conformes à chacune des exigences obligatoires seront déclarées irrecevables et rejetées.
 - ii) Les critères techniques obligatoires sont décrits dans la Pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation des soumissions à la Partie 4 (Procédures d'évaluation et méthode de sélection).

b) **Critères techniques cotés**

- i) Chaque soumission sera cotée en attribuant une note aux exigences cotées, qui sont précisées dans la demande de soumissions par le terme « cotées » ou par voie de référence à une note. Les soumissions qui ne sont pas complètes et qui ne contiennent pas tous les renseignements exigés dans la demande de soumissions seront cotées en conséquence.
- ii) Les exigences cotées sont décrites dans la Pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation des soumissions à la Partie 4 (Procédures d'évaluation et méthode de sélection).

c) **Nombre de ressources évaluées**

Seul un certain nombre de ressources par catégorie seront évaluées dans le cadre de la présente demande de soumissions, comme l'indique l'Annexe A – Énoncé des travaux. Les autres ressources ne seront évaluées qu'après l'attribution du contrat quand l'entrepreneur devra accomplir des tâches précises. Après l'attribution du contrat, le processus d'autorisation de tâche sera appliqué conformément à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent, selon l'article intitulé « Autorisation des tâches ». Quand un formulaire d'autorisation de tâche sera émis, l'entrepreneur devra proposer une ressource pour satisfaire le besoin précis d'après l'énoncé des travaux du formulaire d'autorisation de tâche. La ressource proposée sera ensuite évaluée d'après les critères indiqués dans l'Énoncé des travaux du contrat, conformément à l'Appendice B de l'Annexe A.

d) **Vérification des références**

- i) La vérification des références ne se fait pas de façon systématique. Toutefois, si TPSGC choisit de procéder à des vérifications des références pour quelque exigence cotée ou obligatoire que ce soit, il le fera dans le volet de travail approprié pour les soumissionnaires dont la candidature n'a pas été jugée irrecevable à ce stade de l'évaluation.
- ii) Le Canada effectuera la vérification des références par courriel. Il enverra toutes les demandes de vérification des références par courriel dans un délai de 48 heures aux personnes-ressources citées en référence par les soumissionnaires dans leur soumission. La réponse doit être envoyée dans les 5 jours ouvrables suivant l'envoi du courriel de vérification des références, faute de quoi le Canada n'attribuera aucun point ou considérera que le soumissionnaire ne satisfait pas à l'exigence obligatoire en matière d'expérience (selon le cas).
- iii) Le troisième jour ouvrable après l'envoi du courriel, si le Canada n'a pas reçu de réponse, il en avisera le soumissionnaire par courriel pour que ce dernier puisse rappeler à la personne en question qu'il faut répondre au Canada dans le délai de cinq jours ouvrables. Si la personne donnée en référence n'est pas disponible au moment de l'évaluation, le soumissionnaire pourra fournir le nom et l'adresse électronique d'une autre personne chez le même client. Cette possibilité ne sera offerte aux soumissionnaires qu'une fois par client, et ce, uniquement si la personne donnée en référence initialement n'est pas disponible (c'est-à-dire que le soumissionnaire ne pourra soumettre le nom d'une autre personne si la première personne-ressource indique qu'elle ne souhaite pas répondre ou n'est pas en mesure de le faire). Le soumissionnaire disposera de 24 heures pour soumettre le nom d'une nouvelle personne-ressource. Cette personne aura cinq jours ouvrables pour répondre au Canada à compter de la date d'envoi de la demande de vérification des références.
- iv) En cas de contradiction entre l'information donnée par la personne citée en référence et celle fournie par le soumissionnaire, la première prévaudra.
- v) On n'accordera aucun point ou on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté (selon le cas) si (1) le client cité en référence indique qu'il n'est pas en mesure de fournir l'information demandée ou qu'il ne veut pas le faire, ou (2) le client cité en

référence n'est pas un client du soumissionnaire même (par exemple, le client ne peut pas être le client d'une filiale du soumissionnaire). De même, on n'accordera aucun point au soumissionnaire ou on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté si le client est lui-même une filiale ou une autre entité qui a des liens de dépendance avec le soumissionnaire.

4.3 Évaluation financière – Proposition recevable dont la cote combinée du mérite technique et du prix est la plus élevée

- a) Deux méthodes d'évaluation financière sont possibles pour ce besoin. La première méthode sera utilisée lorsque trois soumissions ou plus sont jugées recevables (voir b) Évaluation financière - Méthode A, ci-dessous). La seconde méthode sera utilisée s'il y a moins de trois soumissions recevables (voir c) Évaluation financière - Méthode B, ci-dessous).
- b) **Évaluation financière - Méthode A** : La méthode d'évaluation financière suivante sera utilisée si trois soumissions ou plus sont jugées recevables :
 - (i) **Calcul du prix total de la soumission** : L'évaluation financière sera effectuée à partir des tableaux d'établissement des prix fournis par les soumissionnaires et de la méthode d'évaluation de la médiane des taux quotidiens fermes expliquée ci-dessous. On effectuera des calculs financiers pour chaque soumissionnaire en multipliant les taux fermes quotidiens, ou les taux médians s'il y a lieu, pour la période initiale du contrat et les périodes d'option par le nombre prévu de jours de travail pour chaque période, dans toutes les catégories de ressource énoncées dans la pièce jointe 4.2 – Barème de prix. La somme de ces taux représentera le prix évalué total pour ce soumissionnaire.
 - (ii) **Évaluation de la médiane des taux quotidiens fermes**
 - (A) **Utilisation** : La médiane des taux quotidiens fermes servira à modifier le taux à évaluer lors de l'évaluation financière d'un soumissionnaire, lorsqu'un soumissionnaire propose un taux quotidien ferme pour une catégorie de ressource qui est inférieur à la limite inférieure de la bande médiane établie selon le calcul ci-après. Le calcul de la médiane des taux quotidiens fermes est effectué aux fins d'évaluation seulement, et le taux quotidien réel proposé sera utilisé dans tout contrat subséquent dans tous les cas.
 - (B) **Calculs des médianes pour la période initiale du contrat et les périodes d'option** : Un taux médian sera calculé pour chaque catégorie de ressource à l'aide du taux quotidien proposé pour chaque ressource individuelle, et ce pour chacune des périodes d'option. Le taux médian pour chaque catégorie de ressource sera calculé au moyen de la fonction « médiane » du logiciel Microsoft Excel. Une limite inférieure de la bande médiane sera calculée pour chaque catégorie de ressource et permettra d'établir une fourchette qui prendra en compte un taux médian correspondant à une valeur de moins (-) 20 % du taux médian. Si un soumissionnaire propose un taux quotidien ferme pour une catégorie de ressource qui est inférieur à la limite inférieure de la bande médiane, la proposition financière de ce soumissionnaire sera évaluée selon le taux quotidien correspondant au taux médian pour cette catégorie de ressource. Par exemple, s'il est déterminé que le taux médian pour une catégorie de ressource est de 500 \$, la limite inférieure de la bande médiane serait de moins (-) 20 % de 500 \$, ou 400 \$. Si un soumissionnaire propose un taux quotidien ferme inférieur à 400 \$, le taux médian de 500 \$ sera utilisé dans son évaluation financière pour cette catégorie de ressource.
- c) **Évaluation financière - Méthode B** : La méthode d'évaluation financière suivante sera utilisée si moins de trois soumissions sont jugées recevables :

- (i) **Calculs financiers** : L'évaluation financière sera effectuée à partir des tableaux d'établissement des prix fournis par les soumissionnaires. On effectuera des calculs financiers pour chaque soumissionnaire en multipliant les taux fermes quotidiens pour la période initiale du contrat et les périodes d'option par le nombre prévu de jours de travail pour chaque période, dans toutes les catégories de personnel énoncées dans la pièce jointe 4.2 - Barème de prix. La somme de ces taux représentera le prix évalué total pour ce soumissionnaire.

d) **Justification des taux pour les services professionnels**

D'après l'expérience du Canada, les soumissionnaires proposeront parfois des taux pour une ou plusieurs catégories de ressources au moment de la soumission qu'ils refuseront plus tard de respecter, en affirmant que ces taux ne leur permettent pas de recouvrer les frais ou de rentabiliser leurs activités. Au moment d'évaluer les taux soumis pour les services professionnels, le Canada peut, sans toutefois y être obligé, demander une justification des prix conformément à cet article. Si le Canada demande une justification des prix, elle sera demandée à tous les soumissionnaires conformes proposant un taux au moins 20 % inférieur à la médiane des taux offerts par tous les soumissionnaires conformes pour la ou les mêmes catégories de ressources. Si le Canada demande une justification des prix, les renseignements suivants doivent être fournis :

- i) une facture (avec le numéro de série du contrat ou un autre identificateur unique de contrat) démontrant que le soumissionnaire a fourni et facturé des services similaires à ceux qui seraient fournis par cette catégorie de ressources à un client (qui n'a aucun lien de dépendance avec le soumissionnaire) pendant au moins 3 mois au cours de la période de 18 mois suivant la date de la présente demande de support des prix, et qui ont été facturés à un taux quotidien égal ou inférieur à celui proposé au Canada;
- ii) relativement à la facture mentionnée au point (i), une preuve du client du soumissionnaire démontrant que les services indiqués sur la facture comprennent au minimum 50 % des tâches énumérées dans l'énoncé des travaux pour la catégorie de ressources évaluée, et ce, à un taux déraisonnablement bas. Il peut s'agir d'une copie du contrat (dans lequel on décrit les services à offrir et où l'on démontre qu'au moins 50 % des tâches sont les mêmes que celles qui doivent être effectuées dans le cadre de l'énoncé des travaux de la présente demande de soumissions), ou d'une attestation du client indiquant que les services notés sur la facture comprenaient au moins 50 % des tâches qui doivent être effectuées en vertu de l'énoncé des travaux de la présente demande de soumissions; et
- iii) le nom, le numéro de téléphone et, si possible, l'adresse de courriel d'une personne-ressource du client ayant reçu chacune des factures présentées au point (i), afin que le Canada puisse valider tout renseignement fourni par le soumissionnaire.

Lorsque le Canada demande une justification des taux offerts pour une catégorie de ressources particulière, il incombe entièrement au soumissionnaire de présenter l'information (décrite ci-dessus ou pouvant être autrement demandée par le Canada, y compris l'information qui permettrait au Canada de vérifier les renseignements fournis concernant la ressource proposée) qui permettrait au Canada de déterminer s'il peut réellement se fier à la capacité du soumissionnaire de fournir les services requis aux taux indiqués dans la soumission. Lorsque le Canada détermine que l'information fournie par le soumissionnaire ne justifie pas des taux déraisonnablement bas, la proposition sera jugée irrecevable.

e) **Formules des tableaux d'établissement des prix**

Si les tableaux des prix fournis aux soumissionnaires comprennent des formules, le Canada peut entrer de nouveau les prix fournis par les soumissionnaires dans un nouveau tableau, s'il estime que les formules ne fonctionnent plus correctement dans la version fournie par un soumissionnaire.

4.4 Méthode de sélection

- a) Pour être déclarée recevable, une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions, satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires et obtenir la note de passage indiquée pour les critères cotés indiqués dans la demande de soumissions.
- b) La soumission recevable obtenant la note totale la plus élevée sera recommandée pour l'attribution du contrat. La note maximale qu'un soumissionnaire peut obtenir pour le mérite technique est de 60; la note maximale en ce qui concerne le prix est établie à 40.
- i) Calcul de la note technique totale : On calculera la note technique totale pour chaque soumission recevable en convertissant la note technique obtenue pour les critères techniques cotés par points à l'aide de la formule suivante (le résultat étant arrondi à deux décimales).
- $$\frac{\text{Note technique}}{\text{Note technique maximale}} \times 60 = \text{Note technique finale}$$
- (Soumissionnaires, veuillez consulter la note technique maximale à la Pièce jointe 4.1.)
- ii) Calcul de la note financière totale : On calculera la note financière totale pour chaque soumission recevable en convertissant la note financière obtenue pour l'évaluation financière à l'aide de la formule suivante (le résultat étant arrondi à deux décimales).
- $$\frac{\text{Prix évalué le plus bas}}{\text{Prix évalué du soumissionnaire}} \times 40 = \text{Note financière finale}$$
- iii) Calcul de la note totale du soumissionnaire – La note totale du soumissionnaire sera calculée pour chaque soumission recevable selon la formule suivante :
- $$\text{Note technique totale} + \text{note financière totale} = \text{note totale du soumissionnaire}$$
- c) Dans l'éventualité où des soumissionnaires obtiendraient la même note totale, le soumissionnaire ayant obtenu la note financière totale la plus élevée sera classé au premier rang.
- d) Un contrat peut être attribué à la suite de la présente demande de soumissions.
- e) Les soumissionnaires devraient noter que l'attribution des contrats est assujettie au processus d'approbation interne du Canada, qui prévoit l'approbation obligatoire du financement selon le montant de tout contrat proposé. Même si un soumissionnaire a été recommandé pour l'attribution d'un contrat, un contrat sera attribué uniquement si l'approbation interne est obtenue conformément aux politiques internes du Canada. Si l'approbation n'est pas obtenue, aucun contrat ne sera attribué.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés. Les attestations que les soumissionnaires fournissent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par ce dernier. Sauf indication contraire, le Canada déclarera qu'une soumission n'est pas recevable ou qu'un entrepreneur ne respecte pas l'une de ses obligations en vertu du contrat s'il est établi que le soumissionnaire a fourni, sciemment ou non, une attestation qui est fautive pendant la période d'évaluation des soumissions ou la période du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

I. Dispositions relatives à l'intégrité – Renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ses affiliés et lui respectent les dispositions énoncées à l'article 1 (Dispositions relatives à l'intégrité – soumission) des Instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes nécessaires qui sont indiqués dans les dispositions relatives à l'intégrité aideront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

II. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

- a) En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que lui, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, ne sont pas nommés dans la Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) pour l'équité en matière d'emploi, accessible à partir du site Web du Programme du travail d'Emploi et développement social Canada.
- b) Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux au moment de l'attribution du contrat.
- c) Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux pendant la durée du contrat.
- d) Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante la pièce jointe 5.1, Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation, remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation, remplie pour chaque membre de la coentreprise.

III. Services professionnels – Ressources

- a) En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'il est exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenu avec ces derniers.

- b) En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, il garantit que chaque personne proposée est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat subséquent.
- c) Si le soumissionnaire ne peut offrir les services d'une personne nommée dans sa soumission, que ce soit en raison du décès, de la maladie, d'un congé prolongé (y compris d'un congé parental et d'un congé d'invalidité), de la retraite, de la démission ou du renvoi de la ressource en question, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la prise de connaissance du Canada de la non-disponibilité de la personne, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant à l'autorité contractante, s'il fournit :
- i) le motif du remplacement ainsi que des documents justificatifs jugés acceptables par l'autorité contractante;
 - ii) le nom, les qualifications et l'expérience d'un remplaçant proposé disponible immédiatement;
 - iii) la preuve que le remplaçant proposé possède la cote de sécurité exigée accordée par le Canada, s'il y a lieu.

Un seul remplaçant sera pris en considération pour toute personne proposée dans la soumission. L'autorité contractante peut, à l'égard du remplaçant proposé par le soumissionnaire et à son entière discrétion, choisir l'une ou l'autre des options suivantes :

- (A) mettre la soumission de côté et de ne plus en tenir compte;
- (B) évaluer le remplaçant conformément aux exigences de la demande de soumissions à la place de la ressource initiale comme s'il avait été proposé au départ dans la soumission, avec toutes les adaptations nécessaires appliquées aux résultats d'évaluation, notamment le rang de la soumission par rapport aux autres soumissions.

Si aucun remplaçant n'est proposé, l'autorité contractante rejettera la soumission sans autre examen.

- d) Si le soumissionnaire a proposé une personne qui n'est pas un de ses employés, en déposant une soumission, il atteste qu'il a la permission de la personne d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitæ au Canada. Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par la personne, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande peut avoir pour conséquence de rendre la soumission non recevable.

IV. Attestation linguistique – Anglais essentiel

En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque personne proposée dans sa soumission devra pouvoir s'exprimer couramment maîtrise l'anglais. La personne proposée doit être en mesure de communiquer en anglais tant à l'oral qu'à l'écrit, sans aide, et en faisant peu d'erreurs.

V. Présentation d'une seule soumission

En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste qu'il ne se considère pas comme étant « lié » à aucun autre soumissionnaire.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

- a) À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées :
- i) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisation valable, conformément à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
 - ii) les individus proposés par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent satisfaire aux exigences de sécurité précisées dans la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent; et
 - iii) le soumissionnaire doit fournir le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.
- b) Pour obtenir de plus amples renseignements sur la vérification de sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle de la DSIC de TPSGC (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fr.html>).
- c) Si le soumissionnaire est une coentreprise, chacun des membres de celle-ci doit respecter les exigences relatives à la sécurité.

6.2 Capacité financière

- a) Clause du guide des CUA A9033T (2012-07-16) Capacité financière s'applique, sauf à la différence que le paragraphe 3 est supprimé et est remplacé par : « Si le soumissionnaire est une filiale d'une autre entreprise, chaque société mère, y compris la société mère ultime, devra fournir l'information financière demandée en 1(a) à (f). L'information financière fournie par une société mère ne dégage pas pour autant le soumissionnaire de l'obligation de présenter ses propres renseignements financiers; toutefois, si le soumissionnaire est une filiale d'une autre entreprise, et dans le cours normal des affaires les renseignements financiers ne sont pas générés distinctement pour la filiale, les renseignements financiers de la société mère doivent être fournis. Si le Canada juge que le soumissionnaire ne possède pas la capacité financière, mais que la société mère possède cette capacité, ou que le Canada ne peut évaluer la capacité financière du soumissionnaire puisque son information financière fait partie intégrante de celle de la société mère, le Canada peut, à sa seule discrétion, attribuer le contrat au soumissionnaire sous réserve que la société mère fournisse une garantie au Canada. »
- b) Si le soumissionnaire est une coentreprise, chacun des membres de celle-ci doit respecter les exigences relatives à la capacité financière.

PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses suivantes s'appliquent à tout contrat découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

7.1 Exigences

- a) _____ (l'« **entrepreneur** ») consent à fournir au client les services décrits dans le contrat, y compris l'Énoncé des travaux, conformément au contrat et aux prix qui y sont énoncés. Cela comprend la prestation de services professionnels, à la demande du Canada, à un ou plusieurs emplacements qui seront précisés par ce dernier, à l'exclusion de tout emplacement se trouvant dans des secteurs assujettis à des ententes sur les revendications territoriales globales.
- b) **Client** : En vertu du client, le « **client** » est Service Correctionnel du Canada (SCC).
- c) **Réorganisation du client** : Le changement de dénomination sociale, la réorganisation, le réaménagement ou la restructuration d'un client n'auront aucune incidence sur les obligations de l'entrepreneur (ni ne donneront lieu au paiement d'honoraires supplémentaires). La réorganisation, le réaménagement ou la restructuration du client s'entendent aussi de sa privatisation, de sa fusion avec une autre entité et de sa dissolution, lorsque cette dissolution est suivie de la création d'une ou de plusieurs autres entités dont la mission est semblable à celle du client d'origine. Peu importe le type de réorganisation, le Canada peut désigner un autre ministère ou un autre organisme gouvernemental comme autorité contractante ou responsable technique, conformément aux nouveaux rôles et aux nouvelles responsabilités découlant de la restructuration.
- d) **Définitions** : Les termes et expressions définis dans les Conditions générales et dans les Conditions générales supplémentaires et employés dans ce contrat ont le sens qui leur est attribué dans ces conditions générales ou dans ces conditions générales supplémentaires. L'expression « utilisateur désigné » dans l'AMA fait référence au client. De plus, « produit livrable » ou « produits livrables » comprend toute la documentation décrite dans le présent contrat. Une référence à un « bureau local » de l'entrepreneur signifie un bureau ayant au moins un employé à temps plein qui n'est pas une ressource partagée qui y travaille

7.2 Autorisation de tâche

- a) **Autorisations de tâche sur demande** : La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés « sur demande », au moyen d'une autorisation de tâche. Les travaux décrits dans l'autorisation de tâche doivent être conformes à la portée du contrat. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant d'avoir reçu une autorisation de tâche approuvée. L'entrepreneur convient que toute tâche effectuée avant la réception de cette autorisation de tâche approuvée est effectuée à ses propres risques.
- b) **Évaluation des ressources proposées à l'étape de l'autorisation de tâche** : Les processus relatifs à l'établissement d'une autorisation de tâche, en réponse à une autorisation de tâche et à l'évaluation d'une autorisation de tâche sont décrits aux appendices A, B, C et D de l'Annexe A.
- c) **Formulaire et contenu du projet d'autorisation de tâche** :
- i) Le responsable technique fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen d'un projet d'autorisation de tâche à l'aide du formulaire figurant à l'appendice B de l'Annexe A.
 - ii) Le projet d'autorisation de tâche doit expliquer en détail les travaux à effectuer et doit également contenir les renseignements suivants :
 - (A) le numéro de tâche;

- (B) la date à laquelle la réponse de l'entrepreneur doit être reçue (cette date figurera dans le projet d'autorisation de tâche, mais non sur l'autorisation de tâche attribuée);
- (C) tout code financier à utiliser;
- (D) les catégories de ressources et le nombre de ressources nécessaires;
- (E) une description des travaux associés à la tâche, portant sur les activités à réaliser ou indiquant les produits livrables (comme des rapports);
- (F) les dates de commencement et d'achèvement;
- (G) les dates clés des produits livrables et des paiements (s'il y a lieu);
- (H) le nombre de jours-personnes requis;
- (I) une note indiquant si les travaux comprennent des activités à réaliser sur place, en précisant l'endroit;
- (J) le profil linguistique des ressources requises;
- (K) le niveau d'attestation de sécurité que doivent posséder les employés de l'entrepreneur;
- (L) le prix payable à l'entrepreneur pour l'exécution de la tâche, en indiquant s'il s'agit d'un prix ferme ou du prix maximum de l'autorisation de tâche (et dans le cas du prix maximum, l'autorisation de tâche doit indiquer la façon dont le montant final payable sera déterminé; lorsque l'autorisation de tâche n'indique pas la façon dont le montant final payable sera déterminé, le montant payable est le montant, jusqu'à concurrence du montant maximum, pour les heures réellement travaillées sur le projet que l'entrepreneur justifie en présentant les feuilles de présence remplies au moment de l'exécution des travaux par les employés pour justifier les frais);
- (M) toute autre contrainte qui pourrait avoir des répercussions sur l'exécution de la tâche.

d) **Réponse de l'entrepreneur à un projet d'autorisation de tâche** : L'entrepreneur doit fournir au responsable technique, dans les 3 jours ouvrables suivant la réception du projet d'autorisation de tâche (ou tout autre délai plus long précisé dans le projet d'autorisation de tâche), le coût total estimatif proposé pour l'exécution de la tâche et la ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat. La proposition de prix de l'entrepreneur doit être établie selon les taux stipulés dans le contrat. L'entrepreneur ne sera pas payé pour la préparation ni la présentation d'une proposition, ni pour la fourniture d'autres renseignements requis pour la préparation et l'attribution de l'autorisation de tâche approuvée.

e) **Limite des autorisations de tâche et responsabilités à l'égard de leur émission officielle** :

Pour être attribuée de façon officielle, une autorisation de tâche doit porter les signatures suivantes :

- i) toute autorisation de tâche dont la valeur est inférieure ou égale à 400,000 \$ (les taxes applicables sont comprises) doit être signée par le responsable technique;
- ii) toute autorisation de tâche dont la valeur est supérieure à ce montant doit être signée par le responsable technique et l'autorité contractante.

Toute autorisation de tâche qui ne porte pas les signatures requises n'a pas été émise de façon officielle par le Canada et n'est donc pas valide. Tous les travaux effectués par l'entrepreneur sans que celui-ci ait reçu une autorisation de tâche valide seront effectués à ses propres risques. L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractante s'il reçoit une autorisation de tâche qui ne porte pas les signatures requises. Au moyen d'un avis écrit

envoyé à l'entrepreneur, l'autorité contractante peut suspendre en tout temps le pouvoir du client d'attribuer des autorisations de tâche, ou réduire la valeur indiquée à l'alinéa (i) ci-dessus. L'avis de suspension ou de réduction prend effet dès la réception.

f) **Rapports d'utilisation périodique :**

i) L'entrepreneur doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral, conformément aux autorisations de tâche approuvées émises dans le cadre du contrat. L'entrepreneur doit fournir ces données conformément aux exigences d'établissement de rapports précisées ci-dessous. Si certaines données requises ne sont pas disponibles, l'entrepreneur doit en indiquer la raison. Si aucun service n'a été fourni pendant une période donnée, l'entrepreneur doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ». L'entrepreneur doit soumettre les rapports d'utilisation périodique chaque trimestre à l'autorité contractante. De temps en temps, l'autorité contractante peut également exiger un rapport intérimaire au cours d'une période de référence.

ii) Voici la répartition des trimestres :

- (A) premier trimestre : du 1^{er} avril au 30 juin;
- (B) deuxième trimestre : du 1^{er} juillet au 30 septembre;
- (C) troisième trimestre : du 1^{er} octobre au 31 décembre;
- (D) quatrième trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées à l'autorité contractante dans les 10 jours civils suivant la fin de la période de référence.

iii) Chaque rapport doit contenir les renseignements suivants pour chaque autorisation de tâche qui est approuvée et émise de façon officielle (et tel que modifié):

- (A) le numéro de l'autorisation de tâche et le numéro de la version modifiée, le cas échéant;
- (B) le titre ou une courte description de chaque tâche autorisée;
- (C) le nom, la catégorie de personnel et le niveau de chaque ressource participant à l'exécution de l'autorisation de tâche, le cas échéant;
- (D) le coût estimatif total précisé dans l'autorisation de tâche valide de chaque tâche, taxes applicables en sus;
- (E) le montant total dépensé jusqu'à présent, taxes applicables en sus, pour chaque tâche autorisée;
- (F) les dates de début et de fin de chaque tâche autorisée;
- (G) l'état d'avancement de chaque tâche autorisée, s'il y a lieu (p. ex. indiquer si les travaux sont en cours, ou si le Canada a annulé ou suspendu l'autorisation de tâche).

iv) Chaque rapport doit aussi contenir les renseignements cumulatifs suivants pour chaque autorisation de tâche émise de façon officielle (et tel que modifié):

- (A) le montant (taxes applicables en sus) précisé dans le contrat (selon la dernière modification, s'il y a lieu) qui correspond à la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur pour toutes les autorisations de tâche émises de façon officielle;
- (B) le montant total, taxes applicables en sus, dépensé jusqu'à présent pour toutes les autorisations de tâche émises de façon officielle.

- g) **Refus d'une autorisation de tâche ou soumission d'une réponse non valide** : L'entrepreneur n'est pas tenu de répondre à chaque projet d'AT présenté par le Canada. Cependant, en plus des autres droits du Canada relatifs à la résiliation du contrat, le Canada peut immédiatement et sans autre avis résilier le contrat pour manquement, conformément aux Conditions générales, si, à au moins trois reprises pendant la durée du contrat, l'entrepreneur n'a pas répondu ou n'a pas présenté une réponse valable à la suite de la réception d'un projet d'autorisation de tâche. Par souci de clarté, chaque projet d'autorisation de tâche, identifiable par son numéro de tâche, ne comptera que pour un seul cas. Une réponse valide s'entend d'une réponse donnée dans le délai requis et qui satisfait à toutes les exigences du projet d'autorisation de tâche, y compris la proposition du nombre requis de ressources possédant chacune l'expérience minimale et satisfaisant aux autres exigences des catégories indiquées dans le projet d'autorisation de tâche, selon un prix ne dépassant pas les taux établis à l'Annexe B.
- h) **Regroupement d'autorisations de tâche à des fins administratives** : Le contrat peut être modifié à l'occasion afin de tenir compte de l'ensemble des autorisations de tâche valides attribuées à ce jour, et de consigner le travail effectué dans le cadre de ces autorisations de tâche à des fins administratives.

7.3 Garantie des travaux minimums

- a) Dans la présente clause :
- i) La « **valeur maximale du contrat** » désigne le montant indiqué à la clause « **Limite des dépenses** ».
 - ii) La « **valeur minimale du contrat** » représente 2 % de la valeur maximale du contrat lors de son attribution initiale.
- b) En vertu du présent contrat, le Canada est tenu de demander des travaux pour un montant correspondant à la valeur minimale du contrat ou, à son choix, de payer l'entrepreneur à la fin du contrat conformément au paragraphe c), sauf pour les cas prévus au paragraphe d). En contrepartie de cette obligation, l'entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la période du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat. La responsabilité maximale du Canada à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat ne doit pas dépasser la valeur maximale du contrat, à moins d'une augmentation autorisée par écrit par l'autorité contractante.
- c) Si, pendant la durée du contrat, le Canada n'exige pas une quantité de travaux correspondant à la valeur minimale du contrat, il devra verser à l'entrepreneur la différence entre cette valeur et le coût total des travaux demandés.
- d) Conformément à cet article, le Canada n'aura aucune obligation à l'égard de l'entrepreneur si le Canada résilie l'ensemble du contrat :
- i) pour manquement;
 - ii) pour des raisons pratiques à la suite de la décision ou de la recommandation d'un tribunal ou d'une cour, énonçant que le contrat peut être résilié, faire l'objet d'une autre demande de soumissions ou être attribué à un autre fournisseur;
 - iii) pour des raisons de commodité dans les dix jours ouvrables suivant l'attribution du contrat.

7.4 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et les conditions désignées par un numéro, une date et un titre sont énoncées dans le Guide des CCUA (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>), publié par TPSGC.

- a) **Conditions générales** :

- i) Le document 2035 (2015-07-03), Conditions générales – besoins plus complexes de services, s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

En ce qui concerne l'article 30, Résiliation pour raisons de commodité, des Conditions générales 2035, la sous-section 04 est supprimée et remplacée par les sous-sections 04, 05 et 06 :

- 4. Les sommes auxquelles l'entrepreneur a droit selon le présent article et les sommes versées ou dues à l'entrepreneur ne doivent pas dépasser, au total, le prix contractuel.
- 5. Si l'autorité contractante résilie le contrat en totalité et que les articles de l'accord comprennent une garantie des travaux minimums, le montant total à verser à l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser le plus élevé des deux montants suivants :
 - a) le montant total auquel a droit l'entrepreneur selon le présent article, en plus des montants qui lui ont été versés, des montants qui lui seront dus en plus des montants qui devront lui être payés en vertu de la garantie de revenu minimum, ou les montants qui lui sont dus à la date de la résiliation;
 - b) le montant total payable selon la garantie des travaux minimums, moins les montants qui ont été versés, qui sont dus ou qui seront dus à l'entrepreneur à la date de la résiliation.
- 6. Sauf dans la mesure prévue au présent article, l'entrepreneur n'aura aucun recours, notamment en ce qui concerne les dommages-intérêts, la compensation, la perte de profit et l'indemnité découlant de tout avis de résiliation donné par le Canada en vertu du présent article. L'entrepreneur convient de rembourser immédiatement au Canada toute partie de tout paiement anticipé non liquidé à la date de la résiliation.

b) Conditions générales supplémentaires :

- 1. Les conditions générales supplémentaires qui suivent :

- i) 4006 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires – L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;

s'appliquent au contrat de chacun des Volets de travail et en font partie intégrante sauf pour la catégorie Programmeur / réalisateur de logiciel.

- 2. Les conditions générales supplémentaires qui suivent s'appliquent pour la catégorie Programmeur / réalisateur de logiciel seulement du contrat pour le volet de travail I et en font partie intégrante:

- i) 4002 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires – Services d'élaboration ou de modification de logiciels;
- ii) 4007 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires – Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;

7.5 Exigences relatives à la sécurité

L'exigence en matière de sécurité qui suit (LVERS n° 6 et clauses connexes), conformément à l'Annexe B de l'arrangement en matière d'approvisionnement, s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

- 1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes ou de l'arrangement en matière d'approvisionnement, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est

réglementé, doivent TOUS détenir une cote de **FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.

3. L'entrepreneur ou l'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
 - b. du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

7.6 Période du contrat

- a) **Période du contrat** : La « période du contrat » représente toute la période au cours de laquelle l'entrepreneur est obligé d'exécuter les travaux et comprend :
 - i) la « période initiale du contrat », qui commence à la date d'attribution du contrat et qui prend fin 3 ans plus tard;
 - ii) la période de prolongation de ce contrat, si le Canada décide de se prévaloir des options énoncées dans le contrat.
- b) **Option de prolongation du contrat** :
 - (i) L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus 2 période(s) supplémentaire(s) d'une année chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte, au cours de la période prolongée du contrat, d'être payé conformément aux dispositions applicables définies dans la Base de paiement.
 - (ii) Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en faisant parvenir un avis écrit à l'entrepreneur avant la date d'échéance du contrat. Cette option ne peut être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

7.7 Responsables

a) Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Ana-Maria Barbu

Titre : Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : Direction de l'acquisition de systèmes informatiques et de télécommunications

Adresse : 11, rue Laurier, Gatineau (Québec)

Téléphone : 819-956-6282

Adresse de courriel : Ana-Maria.Barbu@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification du contrat doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus à la suite de la réception de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

b) Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Adresse de courriel : _____

Le responsable technique [représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat, et il] est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements touchant la portée des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat apportée par l'autorité contractante.

c) Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Compagnie : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Adresse de courriel : _____

7.8 Divulgence proactive des contrats conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant des renseignements sur son statut d'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la *Loi sur la gestion de la fonction publique*, l'entrepreneur a convenu que ces renseignements seront affichés sur les sites Web ministériels, dans le cadre des rapports de divulgation proactive, conformément à l'*Avis sur la politique sur les marchés 2012-2* du Secrétariat du Conseil du Trésor.

7.9 Paiement

a) Base de paiement

- i) **Services professionnels fournis dans le cadre d'une autorisation de tâche avec un prix maximum** : Pour les services professionnels exigés par le Canada, en conformité avec une autorisation de tâche émise de façon officielle, le Canada paiera à l'entrepreneur, de façon rétroactive, jusqu'à concurrence du prix maximum pour l'autorisation de tâche, pour les heures réellement travaillées ainsi que pour tout produit issu de ce travail conformément aux tarifs journaliers fermes tout compris établis à l'Annexe B, Base de paiement, taxes applicables en sus. Les périodes de travail de moins d'une journée seront calculées au prorata, une journée normale de travail étant de 7,5 heures.
- ii) **Attribution concurrentielle** : L'entrepreneur reconnaît que le contrat a été attribué à l'issue d'un processus concurrentiel. Aucun montant supplémentaire ne sera versé à l'entrepreneur en compensation d'erreurs, d'oublis ou de mauvaises interprétations ou estimations dans sa soumission.
- iii) **Taux des services professionnels** : D'après l'expérience du Canada, les soumissionnaires proposeront parfois des taux pour une ou plusieurs catégories de ressources au moment de la soumission qu'ils refuseront plus tard de respecter, en affirmant que ces taux ne leur permettent pas de recouvrer les frais ou de rentabiliser leurs activités. Cela annule les avantages que le Canada aurait pu retirer de ce contrat. Si l'entrepreneur ne répond pas ou refuse de présenter une personne possédant les

compétences décrites dans le contrat dans le délai prévu au contrat (ou qu'il propose plutôt de présenter quelqu'un d'une autre catégorie, à un taux différent), même si le Canada résilie le contrat en totalité ou en partie ou choisit de se prévaloir de ses droits en vertu des Conditions générales, le Canada peut imposer des sanctions ou prendre des mesures conformément à la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs (ou l'équivalent) de TPSGC en vigueur. Ces mesures peuvent comprendre une évaluation de laquelle peut découler l'imposition à l'entrepreneur de conditions qu'il devra respecter pour continuer à faire affaire avec le Canada ou une radiation complète de l'entrepreneur l'empêchant de soumissionner à l'avenir.

- iv) **Objet des estimations** : Toutes les estimations reproduites dans le contrat le sont uniquement pour répondre aux besoins administratifs du Canada et ne constituent pas des engagements de sa part pour ce qui est de l'acquisition de ces biens ou de ces services aux montants indiqués. Les engagements relatifs à l'acquisition d'une quantité ou d'une valeur précise de biens ou de services sont décrits ailleurs dans le contrat.
- b) **Limitation des dépenses – Total cumulatif de toutes les autorisations de tâche**
- i) Dans le cadre du contrat, la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur ne doit pas dépasser la somme indiquée à la première page du contrat, taxes applicables en sus, selon le cas. En ce qui concerne le montant inscrit à la première page du contrat, les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont incluses. Les engagements d'acquisition de biens ou de services aux montants indiqués sont décrits ailleurs dans le contrat.
 - ii) Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de toute modification technique ou de toute modification ou interprétation des travaux ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces modifications techniques, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvées par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrées aux travaux. L'entrepreneur ne doit pas exécuter des travaux ou fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins d'obtenir par écrit l'approbation de l'autorité contractante. Il doit aviser l'autorité contractante par écrit du caractère approprié de cette somme :
 - (A) lorsque 75 % de la somme est engagée; ou
 - (B) quatre mois avant la date d'expiration du contrat; ou
 - (C) dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,selon la première éventualité.
 - iii) Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds supplémentaires requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada.
- c) **Modalités de paiement pour les autorisations de tâche avec un prix maximum** : Pour chaque autorisation de tâche valide émise conformément au contrat et qui comprend un prix maximum :
- i) Le Canada paiera l'entrepreneur une fois par mois uniquement, conformément à la Base de paiement. L'entrepreneur doit présenter des feuilles de présence pour chaque ressource, indiquant le nombre de jours et d'heures de travail effectués, pour justifier les montants réclamés sur la facture.
 - ii) Une fois que le Canada aura payé le prix maximum pour l'autorisation de tâche, il n'aura plus à verser d'autres montants, mais l'entrepreneur devra achever les travaux décrits dans l'autorisation de tâche et correspondant au prix maximum de l'autorisation de tâche.

Si les travaux décrits dans l'autorisation de tâche sont terminés plus tôt que prévu, et que leur coût (en fonction de la durée des travaux confirmée par les feuilles de présence) selon les tarifs établis dans le contrat est inférieur au prix maximum de l'autorisation de tâche, le Canada ne sera tenu de payer que le temps consacré à la réalisation des travaux liés à l'autorisation de tâche.

d) **Vérification du temps**

Le temps facturé et l'exactitude du système d'enregistrement du temps de l'entrepreneur peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada, avant ou après que l'entrepreneur a été payé. Si la vérification est effectuée après le paiement, l'entrepreneur s'engage à rembourser tout montant versé en trop, à la demande du Canada.

e) **Crédits de paiement**

i) **Incapacité de fournir une ressource :**

(A) Si l'entrepreneur ne peut fournir, dans le délai prescrit par le contrat, une ressource en services professionnels qui possède toutes les qualifications demandées, l'entrepreneur doit verser au Canada un montant égal au tarif journalier (pour une journée de travail de 7,5 heures) de la ressource demandée pour chaque journée (ou portion de journée) de retard à fournir la ressource, jusqu'à un maximum de dix (10) jours.

(B) **Mesures correctives** : Si, conformément à cet article, les crédits sont applicables durant 2 mois consécutifs ou durant 3 mois sur une période de 12 mois, l'entrepreneur doit présenter un plan d'action écrit décrivant les mesures qui seront prises pour éviter que le problème ne se produise de nouveau. L'entrepreneur aura 5 jours ouvrables pour présenter le plan d'action au client et à l'autorité contractante, et 20 jours ouvrables pour corriger le problème sous-jacent.

(C) **Résiliation pour non-respect du niveau de disponibilité minimum** : Outre les autres droits qui lui sont conférés dans le cadre du contrat, le Canada peut résilier le contrat conformément aux conditions générales pour manquement en donnant à l'entrepreneur un avis écrit de 3 mois lui faisant part de son intention, si :

- 1) le montant total de crédits pour un cycle de facturation mensuelle donné a atteint 10 % de la facture mensuelle; ou
- 2) les mesures correctives présentées par l'entrepreneur, décrites ci-dessus, n'ont pas été prises.

La résiliation du contrat entrera en vigueur à la fin de la période de 3 mois, sauf si le Canada détermine que l'entrepreneur a mis en œuvre les mesures correctives de façon satisfaisante pendant cette période.

ii) **Les crédits s'appliquent pendant toute la durée du contrat** : Les parties conviennent que les crédits s'appliquent pendant toute la durée du contrat.

iii) **Crédits représentant des dommages-intérêts** : Les parties conviennent que les crédits sont des dommages-intérêts et qu'ils représentent la meilleure estimation préalable de la perte pour le Canada dans l'éventualité du manquement applicable. Les crédits ne sont pas une pénalité et ne doivent pas être considérés comme tels.

iv) **Droit du Canada d'obtenir le paiement** : Les parties conviennent que ces crédits représentent une dette déterminée. Afin d'obtenir le paiement des crédits, le Canada est autorisé en tout temps à retenir, à recouvrer ou à déduire tout montant dû et impayé de toute somme due à l'entrepreneur par le Canada de temps à autre.

- v) **Droits et recours du Canada non limités** : Les parties conviennent que rien dans le présent article ne limite les droits ou les recours dont le Canada peut se prévaloir conformément au présent contrat (y compris le droit de résilier le contrat pour manquement) ou en vertu de la loi en général.
- vi) **Droits de vérification** : Le calcul de l'entrepreneur relatif aux crédits dans le cadre du contrat peut être vérifié par le service de vérification du gouvernement, à la discrétion de l'autorité contractante, avant ou après le versement du paiement à l'entrepreneur. L'entrepreneur doit coopérer entièrement avec le Canada au cours de la réalisation de toute vérification en permettant au Canada d'accéder à tous les documents et systèmes que le Canada juge nécessaires pour veiller à ce que tous les crédits aient été correctement imputés au Canada dans les factures de l'entrepreneur. Si une vérification démontre que des factures passées contiennent des erreurs de calcul des crédits, l'entrepreneur doit payer au Canada le montant, tel qu'il a été déterminé par la vérification, qui aurait dû être crédité au Canada, en plus des intérêts, à compter de la date à laquelle le Canada a versé le paiement excédentaire jusqu'à la date du remboursement (le taux d'intérêt est le taux officiel d'escompte par année de la Banque du Canada en vigueur à la date à laquelle le crédit était dû au Canada, plus 1,25 % par année). Si, à la suite d'une vérification, le Canada détermine que les documents ou les systèmes de l'entrepreneur servant à déterminer, à calculer ou à enregistrer les crédits ne sont pas adéquats, l'entrepreneur devra mettre en œuvre toutes les mesures supplémentaires exigées par l'autorité contractante pour remédier au problème.
- f) **Aucune obligation de payer pour des travaux non effectués en raison de la fermeture des bureaux du gouvernement**
 - i) Si l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses représentants fournissent des services dans les locaux du gouvernement dans le cadre du contrat et que ces locaux ne sont pas accessibles en raison de l'évacuation ou de la fermeture des bureaux du gouvernement, et que le travail n'est pas effectué en raison de cette fermeture, le Canada n'a pas la responsabilité de payer l'entrepreneur pour le travail qu'il aurait exécuté s'il n'y avait pas eu de fermeture des bureaux.
 - ii) Si l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses agents ne peuvent accéder aux locaux du gouvernement où ils assurent des services en vertu du contrat en raison d'une grève ou d'un lock-out, et que cette situation les empêche de faire leur travail, le Canada n'est pas tenu de payer l'entrepreneur pour les travaux qui auraient pu être effectués s'il avait eu accès aux locaux.

7.10 Instructions relatives à la facturation

- a) L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'information exigée dans les conditions générales.
- b) La facture de l'entrepreneur doit comporter un poste pour chaque sous-alinéa de la Base de paiement, et elle doit porter les numéros d'autorisation de tâche applicables.
- c) En soumettant des factures, l'entrepreneur atteste que les biens et services ont été livrés et que tous les frais sont conformes aux dispositions de la Base de paiement du contrat, y compris les frais résultant de l'exécution des travaux par des sous-traitants.
- d) L'entrepreneur doit remettre au responsable technique l'original ainsi que deux copies de chaque facture, et une copie à l'autorité contractante.

7.11 Attestations

- iii) Le respect continu des attestations qui accompagnent la soumission de l'entrepreneur, toute offre de prix pour l'autorisation de tâche, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront

faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. Si l'entrepreneur ne respecte pas les attestations ou qu'il ne fournit pas les renseignements connexes, ou si l'on constate que toute attestation jointe à la soumission de l'entrepreneur comprend de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada se réserve le droit de résilier le contrat pour manquement, conformément aux dispositions du contrat à cet égard.

7.12 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

L'entrepreneur comprend et convient que l'entente de mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi conclue avec le Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada doit demeurer valide pendant toute la durée du contrat. Si cette entente devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste « d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux ». L'imposition d'une telle sanction par Emploi et Développement social Canada constituera un manquement au contrat.

7.13 Matériel protégé par le droit d'auteur pour la catégorie Programmeur/réalisateur de logiciel du volet de travail I.

- a) Dans cette section, le terme « matériel » désigne tout élément créé par l'entrepreneur dans le cadre des travaux prévus au contrat, qui doit être livré au Canada et pour lequel il existe un droit d'auteur, sauf les codes logiciels et tous les manuels ou les guides à l'intention des utilisateurs finaux ou des techniciens, qui portent sur ces codes. Le terme « matériel » n'inclut rien qui a été créé par l'entrepreneur avant la date d'attribution du contrat.
- b) Le Canada est titulaire du droit d'auteur sur le matériel, et l'entrepreneur doit apposer sur le matériel le symbole du droit d'auteur et l'un ou l'autre des avis qui suivent : © Sa Majesté la Reine du chef du Canada (année) ou © Her Majesty the Queen in right of Canada (year).
- c) L'entrepreneur ne doit pas utiliser, copier, divulguer ou publier quelque matériel que ce soit, sauf si cela est nécessaire à l'exécution du contrat. L'entrepreneur doit signer l'acte de transfert et les autres documents relatifs au droit d'auteur sur le matériel qui sont exigés par le Canada.
- d) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit remettre une renonciation permanente écrite, sous une forme acceptable pour le Canada, de la part de chaque auteur ayant contribué au matériel. Si l'entrepreneur est l'auteur du matériel, il renonce définitivement à ses droits moraux relativement au matériel.

7.14 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.

7.15 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste :

- a) les articles de la convention, ainsi que les différentes clauses du Guide des CCUA qui sont intégrées par renvoi dans le présent contrat;
- b) les conditions générales supplémentaires, selon l'ordre suivant :
 - i) 4002 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires – Services d'élaboration ou de modification de logiciels,
 - ii) 4006 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires – L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux pour toutes les catégories de tous les Volets de travail sauf pour la catégorie du volet de travail I, Programmeur/réalisateur de logiciel seulement,

- iii) 4007 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires – Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux, pour la catégorie du volet de travail I, Programmer/réalisateur de logiciel seulement
- c) les conditions générales 2035 (2015-07-03);
- d) l'Annexe A, Énoncé des travaux, y compris ses appendices, comme suit :
 - (i) Appendice A de l'Annexe A – Procédures d'attribution de tâches,
 - (ii) Appendice B de l'Annexe A – Formulaire d'autorisation de tâche,
 - (iii) Appendice C de l'Annexe A – Critères d'évaluation des ressources et tableau de réponses,
 - (iv) Appendice D de l'Annexe A – Attestations à l'étape de l'autorisation de tâche;
- e) l'Annexe B – Base de paiement;
- f) l'Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- g) les autorisations de tâche émises de façon officielle et toute attestation requise;
- h) l'AMA n° EN578-055605/xxx/EI (l'« AMA »); et
- i) la soumission de l'entrepreneur datée du _____, clarifiée « ou » modifiée le _____.

7.16 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

- a) Clause du guide des CCUA A2000C (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

7.17 Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

- a) Clause du guide des CCUA A2001C (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

7.18 Exigences en matière d'assurances

L'entrepreneur doit décider si une couverture supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéficiaire et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

7.19 Limitation de la responsabilité – Gestion de l'information/technologie de l'information

- a) Le présent article s'applique malgré toute autre disposition du contrat et remplace l'article des conditions générales intitulé « Responsabilité ». Toute mention dans le présent article de dommages causés par l'entrepreneur comprend les dommages causés par ses employés, ainsi que ses sous-traitants, ses mandataires et ses représentants, ainsi que leurs employés. Le présent article s'applique, que la réclamation soit fondée contractuellement sur un délit civil ou un autre motif de poursuite. L'entrepreneur n'est pas responsable envers le Canada de l'exécution ou de la non-exécution du contrat, sauf dans les cas précisés dans le présent article et dans tout autre article du contrat préétablissant des dommages-intérêts. L'entrepreneur est uniquement responsable des dommages indirects, particuliers ou consécutifs, dans la mesure décrite dans le présent article, même si l'entrepreneur a été avisé de la possibilité de ces dommages.
- b) **Responsabilité de première partie :**
 - i) L'entrepreneur est entièrement responsable envers le Canada de tous les dommages, y compris les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, causés par l'exécution ou la non-exécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapportent à :

- (A) toute violation des droits de propriété intellectuelle, dans la mesure où l'entrepreneur viole l'article des conditions générales intitulé « Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances »;
 - (B) toute blessure physique, y compris la mort.
- ii) L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs causés par l'exécution ou la non-exécution du contrat et touchant des biens personnels ou des biens immobiliers qui appartiennent au Canada ou qui sont occupés par celui-ci.
 - iii) Chaque partie est responsable de tous les dommages directs causés par son manquement à l'obligation de confidentialité dans le cadre du contrat. Chaque partie est également responsable de tous les dommages indirects, particuliers et consécutifs pour toute communication non autorisée de secrets de fabrication (ou des secrets de fabrication d'un tiers fournis par une partie à une autre aux termes du contrat) ayant trait à la technologie de l'information.
 - iv) L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs qui se rapportent à une charge ou à une réclamation liée à toute portion des travaux pour lesquels le Canada a effectué un paiement. Cette disposition ne s'applique pas aux charges ou réclamations relatives aux droits de propriété intellectuelle, lesquelles sont traitées à l'alinéa (i)(A) susmentionné.
 - v) L'entrepreneur est également responsable de tout autre dommage direct causé au Canada par l'exécution ou la non-exécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapporte à :
 - (A) tout manquement aux obligations en matière de garantie en vertu du contrat, jusqu'à concurrence du coût total payé par le Canada (y compris toute taxe applicable) pour les biens et les services touchés par le manquement;
 - (B) tout autre dommage direct, y compris tous les frais directs identifiables afférents au Canada pour faire appel à une autre partie dans le cadre des travaux si le contrat est résilié en totalité ou en partie pour non-exécution, jusqu'à concurrence d'un maximum global correspondant à la plus élevée des deux valeurs suivantes pour l'application de ce sous-alinéa : 75 % du coût total estimatif (le montant indiqué à la première page du contrat dans la case intitulée « Coût total estimatif » ou le montant indiqué sur chaque commande subséquente, bon de commande ou tout autre document utilisé pour commander des biens ou des services dans le cadre du présent instrument), ou 1 000 000 \$.

En aucun cas, la responsabilité totale de l'entrepreneur aux termes de l'alinéa (v) ne dépassera le montant le plus élevé entre le coût total estimatif (comme défini plus haut) du contrat ou 1 000 000 \$.
 - vi) Si les dossiers ou les données du Canada sont endommagés à la suite d'une négligence ou d'un acte délibéré de l'entrepreneur, la seule responsabilité de l'entrepreneur consiste à rétablir, à ses frais, les dossiers et les données du Canada en utilisant la copie de sauvegarde la plus récente conservée par le Canada. Ce dernier doit s'assurer de sauvegarder adéquatement ses documents et ses données.
- c) **Réclamations de tiers :**
- i) Que la réclamation soit faite au Canada ou à l'entrepreneur, chaque partie convient qu'elle est responsable des dommages qu'elle cause à tout tiers relativement au contrat, tel que stipulé dans un accord de règlement ou ultimement déterminé par une cour compétente, si la cour détermine que les parties sont conjointement et solidairement responsables ou qu'une seule partie est uniquement et directement responsable envers le tiers. Le montant de la responsabilité sera celui précisé dans l'accord de règlement ou déterminé par le tribunal comme ayant été la portion des dommages que la partie a

causés au tiers. Aucun accord de règlement ne lie une partie, sauf si ses représentants autorisés l'ont approuvé par écrit.

- ii) Si le Canada doit, en raison d'une responsabilité conjointe et individuelle ou d'une responsabilité conjointe et solidaire, payer un tiers pour des dommages causés par l'entrepreneur, l'entrepreneur doit rembourser au Canada le montant ultimement déterminé par un tribunal compétent comme étant la portion de l'entrepreneur des dommages qu'il a lui-même causés au tiers. Toutefois, malgré le sous-alinéa (i), lequel concerne les dommages-intérêts spéciaux, indirects ou consécutifs subis par des tiers et couverts par le présent article, l'entrepreneur est uniquement responsable de rembourser au Canada la portion des dommages qu'il a causés sur le montant total que doit verser le Canada à un tiers sur ordre d'un tribunal, en raison d'une responsabilité conjointe et individuelle relativement à la violation des droits de propriétés intellectuelles; de blessures physiques, y compris la mort; des dommages touchant les biens personnels matériels ou immobiliers d'un tiers; toute charge ou tout privilège sur toute portion des travaux; ou du non-respect de la confidentialité.
- iii) Les parties sont uniquement responsables l'une envers l'autre des dommages causés à des tiers dans la mesure décrite dans cet alinéa (c).

7.20 Entrepreneur en coentreprise

- a) L'entrepreneur confirme que le nom de la coentreprise est [REDACTED] et qu'elle est formée des membres suivants :
- b) Pour ce qui est des rapports entre les membres de cette coentreprise, chacun d'eux adopte les conventions, fait les déclarations et offre les garanties suivantes (le cas échéant) :
 - i) [REDACTED] a été nommé en tant que « membre représentant » de la coentreprise et est pleinement habilité à intervenir à titre de mandataire de chacun des membres de cette coentreprise pour ce qui est de toutes les questions se rapportant au présent contrat;
 - ii) en informant le membre représentant, le Canada sera réputé avoir informé tous les membres de cette coentreprise;
 - iii) toutes les sommes versées par le Canada au membre représentant seront réputées avoir été versées à tous les membres.
- c) Tous les membres conviennent que le Canada peut, à sa discrétion, résilier le contrat en cas de conflit entre les membres lorsque, de l'avis du Canada, ce conflit nuit d'une manière ou d'une autre à l'exécution des travaux.
- d) Tous les membres de la coentreprise sont conjointement et individuellement ou solidairement responsables de l'exécution du contrat en entier.
- e) L'entrepreneur reconnaît que toute modification apportée à la composition de la coentreprise (soit un changement dans le nombre de ses membres ou la substitution d'une autre personne morale à un membre existant) constitue une cession et est soumise aux dispositions des conditions générales du contrat.
- f) L'entrepreneur reconnaît que, le cas échéant, toutes les exigences contractuelles relatives aux biens contrôlés et à la sécurité s'appliquent à chaque membre de la coentreprise.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le présent article sera supprimé si le soumissionnaire auquel on attribue le contrat n'est pas une coentreprise. Si l'entrepreneur est une coentreprise, cette clause sera complétée par l'information de sa soumission.

7.21 Services professionnels – Généralités

- a) L'entrepreneur doit fournir des services professionnels sur demande, tels qu'ils sont précisés dans le présent contrat. Toutes les ressources fournies par l'entrepreneur doivent posséder les compétences décrites dans le contrat (notamment celles relatives à l'expérience, aux titres professionnels, aux études, aux aptitudes linguistiques et à la cote de sécurité) et être capables de fournir les services exigés selon les échéances précisées dans le contrat.
- b) Si l'entrepreneur ne livre pas les produits livrables (à l'exception d'une personne précise) ou n'effectue pas les tâches décrites dans le contrat dans les délais prescrits, en plus de ne pas se conformer à tout autre droit ou recours dont le Canada peut se prévaloir en vertu du contrat ou de la loi, le Canada peut informer l'entrepreneur du manquement et peut exiger que ce dernier fournisse au responsable technique, dans les dix (10) jours ouvrables, un plan écrit décrivant les mesures que l'entrepreneur entend prendre pour remédier au problème. L'entrepreneur doit préparer le plan et le mettre en œuvre à ses frais.
- c) L'article intitulé « Remplacement d'individus spécifiques » des Conditions générales 2035 a été supprimé et remplacé par ce qui suit :

Remplacement d'individus spécifiques

- i) Si l'entrepreneur ne peut fournir les services d'une personne en particulier désignée dans le contrat pour exécuter les travaux, il doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le départ de la personne en question ou de son défaut d'entamer les travaux (ou si le Canada en a demandé le remplacement, dans les dix [10] jours ouvrables suivant la remise d'un avis à cet effet) fournir à l'autorité contractante ce qui suit :

- (A) le nom, les qualifications et l'expérience d'un remplaçant proposé disponible immédiatement;
- (B) les renseignements de sécurité sur le remplaçant proposé exigés par le Canada, s'il y a lieu.

Les qualifications et l'expérience du remplaçant doivent correspondre à la note obtenue par la ressource initiale ou la dépasser.

- ii) Sous réserve d'un retard justifiable, lorsque le Canada constate qu'une personne désignée dans le contrat pour fournir les services n'a pas été mise à disposition ou ne réalise pas les travaux, l'autorité contractante peut choisir :
 - (A) de revendiquer les droits du Canada ou d'exercer un recours en vertu du contrat ou de la loi, y compris de résilier le contrat en totalité ou en partie, pour manquement, en vertu de l'article intitulé « Manquement de la part de l'entrepreneur »;
 - (B) d'évaluer les renseignements fournis en vertu du sous-alinéa c)(i) ci-dessus ou, s'ils n'ont pas encore été fournis, d'exiger que l'entrepreneur propose un remplaçant que le responsable technique devra évaluer. Les qualifications et l'expérience du remplaçant doivent être équivalentes ou supérieures à celles de la personne proposée au départ et être jugées satisfaisantes par le Canada. Une fois le remplaçant évalué, le Canada pourra l'accepter, exercer les droits décrits à la division (ii)(A) ci-dessus ou encore demander qu'on lui propose un autre remplaçant en vertu du présent paragraphe.

En cas de retard justifiable, le Canada pourra exercer les options décrites à la division c)(ii)(B) ci-dessus au lieu de résilier le contrat en vertu de l'article « Retard justifiable ». La non-disponibilité d'une ressource en raison d'une affectation à un autre contrat ou projet (y compris ceux de l'État) exécuté par l'entrepreneur ou l'une de ses sociétés affiliées ne constitue pas un retard justifiable.

- iii) L'entrepreneur ne doit en aucun cas permettre que les travaux soient exécutés par des remplaçants non autorisés. L'autorité contractante peut ordonner qu'une ressource originale ou qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux. Dans ce cas, l'entrepreneur doit alors se conformer sans délai à cet ordre. Le fait que l'autorité contractante n'ordonne pas qu'une ressource cesse d'exécuter les travaux ne relève pas l'entrepreneur de sa responsabilité de satisfaire aux exigences du contrat.
- iv) Les obligations énoncées dans le présent article s'appliquent en dépit des changements que le Canada pourrait avoir apportés au contexte opérationnel du client.

7.22 Préservation des supports électroniques

- a) Avant de les utiliser sur l'équipement du Canada ou de les envoyer au Canada, l'entrepreneur doit utiliser un produit régulièrement mis à jour pour balayer les supports électroniques utilisés pour exécuter les travaux afin de s'assurer qu'ils ne contiennent aucun virus informatique ou code malveillant. L'entrepreneur doit informer aussitôt le Canada si un support électronique utilisé pour les travaux renferme des virus informatiques ou autres codes malveillants.
- b) Si des renseignements ou des documents électroniques sont endommagés ou perdus pendant que l'entrepreneur en a la garde ou en tout temps avant qu'ils ne soient remis au Canada conformément au contrat, l'entrepreneur doit les remplacer immédiatement à ses frais.

7.23 Déclarations et garanties

Dans sa soumission, l'entrepreneur a fait des déclarations à propos de son expérience et de son expertise, et de celles du personnel qu'il propose, ce qui a donné lieu à l'attribution du contrat et à la délivrance des autorisations de tâche. L'entrepreneur déclare et certifie que toutes ces déclarations sont véridiques et reconnaît que le Canada s'est fondé sur ces déclarations pour lui attribuer le contrat et lui assigner des travaux par l'intermédiaire des autorisations de tâche. De plus, l'entrepreneur déclare et certifie qu'il a et qu'il maintiendra, pendant la durée du contrat, ainsi que tout le personnel et les sous-traitants qui effectueront les travaux, les compétences, l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener à bien les travaux conformément au contrat et qu'il a (ainsi que le personnel et les sous-traitants) déjà rendu de pareils services à d'autres clients.

7.24 Accès aux biens et aux installations du Canada

Les biens, les installations, le matériel, la documentation et le personnel du Canada ne sont pas forcément mis automatiquement à la disposition de l'entrepreneur. S'il veut y avoir accès, il doit en faire la demande au responsable technique. Sauf indication contraire à cet effet dans le contrat, le Canada n'est pas tenu de fournir à l'entrepreneur l'une ou l'autre des ressources précitées. Si le Canada choisit, à sa discrétion, de mettre ses installations, son matériel, sa documentation et son personnel à la disposition de l'entrepreneur pour effectuer les travaux, il peut exiger une modification de la Base de paiement, et des exigences supplémentaires en matière de sécurité peuvent s'appliquer.

7.25 Propriété du gouvernement

Le Canada consent à fournir à l'entrepreneur les articles énumérés ci-dessous (les « **biens du gouvernement** »). La section des Conditions générales intitulée « Biens du gouvernement » s'applique aussi à l'utilisation de ces biens par l'entrepreneur.

- (a) Poste de travail
- (b) Téléphone
- (c) Ordinateur

7.26 Responsabilités relatives au protocole d'identification

L'entrepreneur doit s'assurer que chacun de ses agents, représentants ou sous-traitants (appelés ci-après représentants de l'entrepreneur) respectent les exigences d'auto-identification suivantes :

- a) Les représentants de l'entrepreneur qui assistent à une réunion du gouvernement du Canada (à l'intérieur ou à l'extérieur de bureaux du Canada) doivent s'identifier en tant que représentants de l'entrepreneur avant le début de la réunion afin de garantir que chaque participant à la réunion est au courant du fait que ces personnes ne sont pas des employés du gouvernement du Canada.
- b) Pendant l'exécution de tout travail sur un site du gouvernement du Canada, chaque représentant de l'entrepreneur doit être clairement identifié comme tel, et ce, en tout temps.
- c) Si un représentant de l'entrepreneur doit utiliser le système de courriel du gouvernement du Canada dans le cadre de l'exécution des travaux, il doit clairement s'identifier comme étant un agent ou un sous-traitant de l'entrepreneur dans le bloc de signature de tous les messages électroniques qu'il enverra ainsi que dans la section « Propriété ». De plus, ce protocole d'identification doit être utilisé pour toute autre correspondance, communication et documentation.
- d) Si le Canada détermine que l'entrepreneur a contrevenu à n'importe laquelle de ses obligations en vertu du présent article, l'entrepreneur doit, à la suite d'un avis écrit du Canada, présenter un plan d'action écrit décrivant les mesures qui seront prises pour éviter que le problème ne se produise de nouveau. L'entrepreneur aura 5 jours ouvrables pour présenter le plan d'action au client et à l'autorité contractante, et 20 jours ouvrables pour corriger la source du problème.
- e) En plus de tous ses autres droits dans le cadre du contrat, le Canada peut résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur ne respecte pas les mesures correctives décrites ci-dessus.

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1.0 Portée

1.1 Objectif

L'objectif de la présente exigence consiste à s'assurer que les initiatives d'harmonisation des activités des Services de gestion de l'information (SGI) sont bien appuyées et maintenues et qu'elles ont une incidence minimale sur les activités opérationnelles du Service correctionnel du Canada (SCC), de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) et de leurs partenaires dans le cadre de l'exécution de leur mandat respectif. Ce contrat est élaboré de manière à fournir aux SGI des services de gestion de projets et de sécurité des technologies de l'information (TI), des services d'applications opérationnelles et des services d'harmonisation des activités des SGI. Les tâches particulières du projet seront décrites dans les formulaires d'autorisation du travail découlant du contrat.

1.2 Contexte

Le SCC contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain. Le SCC est l'organe du gouvernement fédéral responsable de l'administration des peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposées par les tribunaux. Il est responsable de la gestion d'établissements de divers niveaux de sécurité et de la surveillance des délinquants mis en liberté sous condition dans la collectivité.

Le SCC et ses partenaires, comme la CLCC, utilisent un ensemble diversifié d'applications et de systèmes logiciels (essentiels aux missions ou non) pour combler leurs besoins opérationnels. Les SGI du SCC prennent en charge ces applications et systèmes pour l'ensemble des utilisateurs internes du SCC, ainsi que pour les partenaires externes, dans certains cas. Toute interruption du service offert au personnel opérationnel, même courte, peut avoir des répercussions sur la sécurité du public. Pratiquement tous les processus de communication et tous les processus opérationnels que suivent quotidiennement les membres du personnel du SCC et de la CLCC exigent une infrastructure viable de matériel, de logiciels et de télécommunications qui peut les soutenir ou les faire fonctionner. Ce soutien à l'infrastructure et à son évolution est fourni par Services partagés Canada (SPC), qui a été créé pour assurer à la fois le fonctionnement et la transformation de l'infrastructure de TI du gouvernement.

Les SGI continuent de fournir des services de gestion de l'information et de TI (GI-TI) afin d'assurer la livraison de solutions et de services (essentiels aux missions ou non) qui permettent de combler les besoins opérationnels du SCC, de la CLCC et de leurs partenaires. Cela nécessite le recours aux compétences avancées d'architectes et d'administrateurs de bases de données, de technologies, de systèmes et de GI, ainsi que l'exploitation d'autres capacités qui complètent les fonctions fournies par SPC.

1.3 Terminologie

Partenaires – Les partenaires du SCC comprennent les forces de police, les tribunaux, les partenaires provinciaux et territoriaux du système de justice pénale et des systèmes sociaux, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les groupes de bénévoles des collectivités, de même que certaines parties du portefeuille du Solliciteur général du Canada, notamment la CLCC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel.

2.0 Exigences

2.1 Portée des travaux du volet de travail I – Services d'applications opérationnelles

2.1.1 L'entrepreneur doit fournir les services d'applications opérationnelles décrits ci-après à la section 2.2.2 du présent énoncé des travaux (EDT), au fur et à mesure des besoins.

2.2 Tâches

2.2.1 Catégories de ressources de l'entrepreneur pour les services d'applications opérationnelles

Catégorie de ressource de l'entrepreneur	Niveau	Nombre estimé de ressources de l'entrepreneur requises
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	1	3
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	2	3
A.1 Architecte d'applications et de logiciels (ressource évaluée)	3	3
A.2 Analyste fonctionnel, PGI (général)	3	2
A.3 Programmeur/analyste, PGI (Oracle)	3	2
A.3 Programmeur/analyste, PGI, Gestion des relations avec la clientèle (GRC)	3	2
A.4 Analyste de systèmes, PGI (général)	3	2
A.5 Analyste technique, PGI (Oracle – ressource évaluée)	3	3
A.5 Analyste technique, PGI (GRC – ressource évaluée)	3	3
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel	1	3
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel	2	3
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel (ressource évaluée)	3	3
A.7 Programmeur/analyste	1	3
A.7 Programmeur/analyste	2	3
A.7 Programmeur/analyste (ressource évaluée)	3	3
A.14 Développeur de page Web	3	2
A.16 Conseiller en contenu multimédia de page Web	3	2

2.2.2 Tâches

(a) A.1 Architecte d'applications et de logiciels – Niveau 1

Les tâches de l'architecte d'applications et de logiciels de niveau 1 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Développer des architectures techniques, des cadres et des stratégies, pour une organisation ou pour un secteur d'application majeur, pour répondre aux besoins opérationnels et aux besoins en matière d'application.
- ii) Analyser et évaluer les solutions technologiques de rechange afin de régler les problèmes opérationnels.
- iii) Veiller à l'intégration de tous les aspects des solutions technologiques.
- iv) Analyser les exigences fonctionnelles pour déterminer les flux de l'information, des procédures et des décisions.
- v) Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et les opérations automatisées à l'intérieur des sous-systèmes d'application, avec les systèmes externes, ainsi qu'entre les nouveaux systèmes et les systèmes existants.
- vi) Définir les points d'entrée et de sortie, élaborer un plan détaillé pour la phase de conception technique et faire approuver le système proposé.
- vii) Définir et documenter les normes particulières aux systèmes qui s'appliquent à la programmation, à la documentation et aux essais, et qui portent entre autres sur les bibliothèques de programmes, les dictionnaires de données, les conventions d'appellation ainsi que d'autres documents techniques.

(b) A.1 Architecte d'applications et de logiciels – Niveau 2

Les tâches de l'architecte d'applications et de logiciels de niveau 2 comprennent notamment celles de l'architecte d'applications et de logiciels de niveau 1 ainsi que les tâches suivantes :

- i) Évaluer les procédures et les méthodes en place, définir et décrire par écrit le contenu des bases de données, leur structure et les sous-systèmes d'applications, et créer un dictionnaire de données.
- ii) Surveiller les tendances de l'industrie pour s'assurer que les solutions respectent les directives du gouvernement et de l'industrie en matière de technologie.
- iii) Définir les politiques et les exigences qui disqualifient une solution particulière et superviser leur application.
- iv) Superviser l'analyse et l'évaluation des solutions technologiques de rechange afin de régler les problèmes opérationnels.

(c) A.1 Architecte d'applications et de logiciels – Niveau 3

Les tâches de l'architecte d'applications et de logiciels de niveau 3 comprennent notamment celles de l'architecte d'applications et de logiciels de niveau 1 et 2 ainsi que les tâches suivantes :

- i) Fournir un encadrement, du mentorat et de la formation aux architectes d'applications et de logiciels du SCC pour l'exécution des tâches susmentionnées.
- ii) Diriger l'élaboration et la mise en œuvre des architectures d'application.
- iii) Assurer la liaison avec les cadres supérieurs afin de veiller à ce que les architectures d'application soient produites conformément aux stratégies techniques organisationnelles et aux normes gouvernementales.

(d) A.2 Analyste fonctionnel, PGI (général) – Niveau 3

Les tâches de l'analyste fonctionnel, PGI (général) de niveau 3 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Préparer et documenter les spécifications liées aux exigences du système, opérationnelles ou fonctionnelles en matière de PGI.
- ii) Définir et documenter les exigences en matière d'écrans, de rapports et d'interfaces.
- iii) Définir les interactions fonctionnelles et opérationnelles entre les interfaces de systèmes ou les capacités.
- iv) Recueillir et analyser les renseignements en vue de définir les besoins fonctionnels d'un système ou d'un projet.
- v) Établir des méthodes et des procédures relatives aux systèmes et aux sous-systèmes informatiques de systèmes plus importants.
- vi) Élaborer, mettre à l'essai et mettre en œuvre de petits systèmes et des sous-systèmes informatiques de systèmes plus importants.
- vii) Produire la documentation pour les formulaires, manuels, programmes, fichiers de données et procédures.

(e) A.3 Programmeur/analyste, PGI (Oracle) – Niveau 3

Les tâches du programmeur/analyste, PGI (Oracle) de niveau 3 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Déterminer les exigences détaillées, la programmation et le développement des systèmes de PGI.
- ii) Faire l'essai des systèmes et les mettre en place.

(f) A.3 Programmeur/analyste, PGI (GRC) – Niveau 3

Les tâches du programmeur/analyste, PGI (GRC) de niveau 3 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Déterminer les exigences détaillées, la programmation et le développement des systèmes de PGI.
- ii) Faire l'essai des systèmes et les mettre en place.

(g) A.4 Analyste de systèmes, PGI (général) – Niveau 3

Les tâches de l'analyste de systèmes, PGI (général) de niveau 3 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Préparer la documentation relative aux exigences, à la faisabilité, aux coûts, à la conception et aux spécifications pour les systèmes de PGI.
- ii) Mettre en place des systèmes de planification des ressources d'entreprise en vue d'appuyer des projets, des ministères, des organisations ou des entreprises.
- iii) Convertir les exigences opérationnelles de PGI en conception et spécifications de systèmes.
- iv) Analyser et recommander d'autres solutions possibles pour les systèmes de PGI.
- v) Élaborer les spécifications techniques relatives à l'élaboration, à la conception et à la mise en œuvre de systèmes de PGI.

(h) A.5 Analyste technique, PGI (Oracle) – Niveau 3

Les tâches de l'analyste technique, PGI (Oracle) de niveau 3 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Définir ou aider à définir les exigences opérationnelles et fonctionnelles, la portée des projets, ainsi que les estimations de l'effort et de la durée.
- ii) Convertir les exigences fonctionnelles et opérationnelles en exigences techniques.
- iii) Élaborer et gérer les aspects techniques des logiciels d'applications, des interfaces utilisateurs et des composants de tierce partie.
- iv) Effectuer ou gérer les essais de système ou de l'unité ou offrir son assistance.
- v) Établir des normes techniques pour le cadre technique.

(i) A.5 Analyste technique, PGI (GRC) – Niveau 3

Les tâches de l'analyste technique, PGI (GRC) de niveau 3 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Définir ou aider à définir les exigences opérationnelles et fonctionnelles, la portée des projets, ainsi que les estimations de l'effort et de la durée.
- ii) Convertir les exigences fonctionnelles et opérationnelles en exigences techniques.
- iii) Élaborer et gérer les aspects techniques des logiciels d'applications, des interfaces utilisateurs et des composants de tierce partie.
- iv) Effectuer ou gérer les essais de système ou de l'unité ou offrir son assistance.
- v) Établir des normes techniques pour le cadre technique.

(j) A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel – Niveau 1

Les tâches du programmeur/réalisateur de logiciel de niveau 1 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Élaborer et préparer des plans schématiques de solution à des problèmes fonctionnels, scientifiques et techniques au moyen de systèmes informatiques.
- ii) Appuyer l'analyse des problèmes décrits par les analystes et concepteurs de systèmes selon des facteurs comme le genre et l'étendue de l'information à destination et en provenance des unités de stockage, la variété des éléments à traiter, l'importance du tri et la présentation des résultats finaux imprimés.
- iii) Évaluer les programmes logiciels disponibles.
- iv) Collaborer à la conception de programmes, d'organigrammes et de schémas détaillés indiquant les calculs mathématiques et la séquence des opérations machine nécessaires à la copie et au traitement des données ainsi qu'à l'impression des résultats.
- v) Convertir les organigrammes détaillés en instructions machine codées et discuter de la planification des programmes avec le personnel technique.
- vi) Vérifier l'exactitude et l'intégralité des programmes en préparant des échantillons de données et en demandant au personnel d'exploitation de les mettre à l'essai au moyen d'essais d'acceptation du système.
- vii) Corriger les erreurs de programmation en révisant les instructions ou en changeant la séquence des opérations.
- viii) Vérifier les instructions et réunir les spécifications, les organigrammes et autres diagrammes, les schémas de présentation et les instructions de programmation et d'exploitation afin de les documenter en vue de modifications ou de consultations ultérieures.

(k) A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel – Niveau 2

Les tâches du programmeur/réalisateur de logiciel de niveau 2 comprennent notamment celles du programmeur/réalisateur de logiciel de niveau 1 ainsi que les tâches suivantes :

- i) Sélectionner et incorporer les programmes logiciels disponibles.
- ii) Diriger l'analyse des problèmes décrits par les analystes et concepteurs de systèmes selon des facteurs comme le genre et l'étendue de l'information à destination et en provenance des unités de stockage, la variété des éléments à traiter, l'importance du tri et la présentation des résultats finaux imprimés.
- iii) Diriger la conception de programmes, d'organigrammes et de schémas détaillés indiquant les calculs mathématiques et la séquence des opérations machine nécessaires à la copie et au traitement des données ainsi qu'à l'impression des résultats.

(l) A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel – Niveau 3

Les tâches du programmeur/réalisateur de logiciel de niveau 3 comprennent notamment celles du programmeur/réalisateur de logiciel de niveau 1 ainsi que les tâches suivantes :

- i) Fournir un encadrement, du mentorat et de la formation au programmeur/réalisateur de logiciel du SCC pour l'exécution des tâches susmentionnées.
- ii) Superviser l'élaboration et la mise en œuvre du code de logiciel conformément aux architectures d'application sélectionnées.
- iii) Assurer la liaison avec les analystes opérationnels, les représentants des utilisateurs et les architectes d'application afin de s'assurer que les applications logicielles répondent aux besoins opérationnels.

(m) A.7 Programmeur/analyste – Niveau 1

Les tâches du programmeur/analyste de niveau 1 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Créer et modifier le code et les logiciels.
- ii) Créer et modifier les écrans et les rapports.
- iii) Recueillir et analyser les données en vue d'études visant à établir la faisabilité technique et économique des systèmes informatiques proposés et visant l'élaboration de spécifications fonctionnelles et de conception de systèmes.
- iv) Évaluer les méthodes et les procédures pour de petits systèmes et des sous-systèmes informatiques de systèmes plus importants.
- v) Élaborer, mettre à l'essai et mettre en œuvre de petits systèmes et des sous-systèmes informatiques de systèmes plus importants.
- vi) Produire des formulaires, des manuels, des programmes, des fichiers de données et des procédures pour des systèmes ou des applications.

(n) A.7 Programmeur/analyste – Niveau 2

Les tâches du programmeur/analyste de niveau 2 comprennent notamment celles du programmeur/analyste de niveau 1 ainsi que les tâches suivantes :

- i) Diriger des études visant à établir la faisabilité technique et économique des systèmes informatiques proposés et visant l'élaboration de spécifications fonctionnelles et de conception de systèmes.
- ii) Concevoir et mettre en œuvre des méthodes et des procédures pour de petits systèmes et des sous-systèmes informatiques de systèmes plus importants.

(o) A.7 Programmeur/analyste – Niveau 3

Les tâches du programmeur/analyste de niveau 3 comprennent notamment celles du programmeur/analyste de niveau 1 et 2 ainsi que les tâches suivantes :

- i) Fournir un encadrement, du mentorat et de la formation aux programmeurs/analystes du SCC pour l'exécution des tâches susmentionnées.
- ii) Superviser l'élaboration et la mise en œuvre du code de logiciel conformément aux architectures d'application sélectionnées.
- iii) Assurer la liaison avec les analystes opérationnels, les représentants des utilisateurs et les architectes d'application afin de s'assurer que les applications logicielles répondent aux besoins opérationnels.

(p) A.14 Développeur de page Web – Niveau 3

Les tâches du développeur de page Web de niveau 3 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Élaborer et produire des plans schématiques pour la prestation de services sur Internet.
- ii) Analyser les problèmes décrits par les analystes et concepteurs de systèmes touchant des facteurs tels que le style et l'étendue des renseignements à diffuser sur Internet.
- iii) Choisir les meilleurs outils de développement Web offerts et s'en servir pour relier les clients sur le Web aux bases de données et aux programmes de diffusion de l'information « dorsaux » de l'organisation.
- iv) Concevoir des pages Web en fonction des besoins.
- v) Vérifier l'exactitude et l'intégralité des programmes en préparant des échantillons de données et en demandant au personnel d'exploitation de les mettre à l'essai au moyen d'essais d'acceptation du système.
- vi) Corriger les erreurs de programmation en révisant les instructions ou en changeant la séquence des opérations.
- vii) Vérifier les instructions et réunir les spécifications, les organigrammes et autres diagrammes, les schémas de présentation et les instructions de programmation et d'exploitation afin de les documenter en vue de modifications ou de consultations ultérieures.

(q) A.16 Conseiller en contenu multimédia de page Web – Niveau 3

Les tâches du conseiller en contenu multimédia de page Web de niveau 3 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Créer des pages Web, y compris une conception multimédia.
- ii) Élaborer et mettre en œuvre des essais d'utilisation, analyser les résultats de ces derniers et modifier la conception en conséquence.
- iii) Élaborer des diagrammes (cartes de sites) illustrant la navigation et le contenu de base.
- iv) Élaborer des schémas unifilaires ou fonctionnels illustrant l'ordre de priorité des besoins en matière d'information, de liens, de navigation et d'espace.
- v) Élaborer des diagrammes de contenu montrant la connexion interactive entre les pages Web.
- vi) Élaborer des prototypes interactifs montrant la forme et la fonctionnalité de base pour les essais et les présentations d'utilisabilité.

2.3 Portée des travaux pour le volet de travail II – Services de gestion de projet et de sécurité des TI

- 2.3.1 L'entrepreneur doit fournir les services de gestion de projet et de sécurité des TI décrits ci-après à la section 2.4.2 du présent EDT, au fur et à mesure des besoins.

2.4 Tâches

2.4.1 Catégorie de ressource de l'entrepreneur pour les services de gestion de projet et de sécurité des TI

Catégorie de ressource de l'entrepreneur	Niveau	Nombre estimé de ressources de l'entrepreneur requises
P.1 Conseiller en gestion du changement	3	2
P.2 Architecte-conseil de l'organisation	1	3
P.2 Architecte-conseil de l'organisation	2	3
P.2 Architecte-conseil de l'organisation (ressource évaluée)	3	3
P.4 Conseiller en développement organisationnel (ressource évaluée)	3	3
P.5 Directeur de projet (ressource évaluée)	3	3
P.7 Coordonnateur de projet	1	2
P.7 Coordonnateur de projet	2	2
P.7 Coordonnateur de projet	3	2
P.9 Gestionnaire de projet	1	3
P.9 Gestionnaire de projet	2	3
P.9 Gestionnaire de projet (ressource évaluée)	3	3
P.11 Conseiller en assurance de la qualité/analyste	3	2
C.1 Consultant en protection et en planification stratégique de la sécurité des TI	3	2
C.2 Analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI	3	2
C.3 Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI (ressource évaluée)	3	3
C.4 Spécialiste de l'évaluation des produits de sécurité des TI	3	2
C.6 Ingénieur en sécurité des TI	3	2
C.11 Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	3	2
C.15 Spécialiste en informatique judiciaire (ressource évaluée)	3	3

2.4.2 Tâches

(a) P.1 Conseiller en gestion du changement – Niveau 3

Les tâches du conseiller en gestion du changement de niveau 3 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Analyser et établir les facteurs opérationnels « essentiels à la réussite ».
- ii) Analyser et élaborer la conception des exigences liées à l'architecture, la conception des processus, la schématisation de processus et la formation.
- iii) Diriger d'autres employés fonctionnels dans le cadre de la définition de la stratégie opérationnelle et des processus de soutien aux activités de transformation et de gestion du changement.
- iv) Participer à l'analyse des impacts du changement et aux activités de gestion du changement.
- v) Participer à un remaniement organisationnel (restructuration organisationnelle du réaménagement des tâches).
- vi) Coordonner l'élaboration de la formation et assurer la coordination avec d'autres intervenants.
- vii) Préparer des exposés et en faire la présentation devant divers intervenants, et animer des rencontres et des discussions.

(b) P.2 Architecte-conseil de l'organisation – Niveau 1

Les tâches de l'architecte-conseil de l'organisation de niveau 1 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Évaluer l'architecture opérationnelle et des technologies et des communications (TIC) de l'organisation, déterminer sa compatibilité et son intégration avec les stratégies opérationnelles de l'organisation concernant les TIC, évaluer son degré d'harmonisation avec le Programme d'architecture fédérée et le Programme de facilitation de la transformation opérationnelle du dirigeant principal de l'information du Conseil du Trésor, et recommander des modifications à apporter à l'architecture pour accroître sa conformité avec ces facteurs externes.
- ii) Évaluer la faisabilité et les risques de la migration de l'architecture opérationnelle et des technologies habilitantes existantes vers l'architecture opérationnelle et les technologies habilitantes visées, et recommander des mesures pour atténuer les risques.
- iii) Cerner les tendances opérationnelles et technologiques qui créent des occasions d'amélioration sur le plan opérationnel, informer les cadres supérieurs dont le travail touche les activités et les TIC des tendances et des nouvelles technologies ainsi que des répercussions sur les architectures des TIC et les stratégies opérationnelles de l'organisation et du gouvernement, effectuer des simulations, et recommander les modifications à apporter à l'architecture et à l'infrastructure des TIC actuelles, et recommander des méthodologies, des stratégies et des solutions de rechange.
- iv) Collaborer à l'élaboration d'un plan d'évolution de l'architecture, mettre en ordre de priorité les initiatives relatives à l'évolution de l'architecture, et préparer et mettre en œuvre un plan d'évolution de l'architecture.

(c) P.2 Architecte-conseil de l'organisation – Niveau 2

Les tâches de l'architecte-conseil de l'organisation de niveau 2 comprennent notamment celles de l'architecte-conseil de l'organisation de niveau 1 ainsi que les tâches suivantes :

- i) Produire et présenter un plan d'évolution de l'architecture, mettre en ordre de priorité les initiatives relatives à l'évolution de l'architecture, et préparer et mettre en œuvre un plan d'évolution de l'architecture.
- ii) Déterminer les exigences futures relatives à l'architecture opérationnelle et des TIC par rapport à l'architecture d'entreprise actuelle, analyser les lacunes, établir des exigences relatives à l'architecture de la technologie, et préparer des stratégies de migration.

(d) P.2 Architecte-conseil de l'organisation – Niveau 3

Les tâches de l'architecte-conseil de l'organisation de niveau 3 comprennent notamment celles de l'architecte-conseil de l'organisation de niveau 1 et 2 ainsi que les tâches suivantes :

- i) Fournir un encadrement, du mentorat et de la formation aux architectes-conseils de l'organisation du SCC pour l'exécution des tâches susmentionnées.
- ii) Diriger l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'amélioration de l'architecture.
- iii) Assurer la liaison avec les cadres supérieurs pour s'assurer que les architectures de l'organisation sont produites conformément aux objectifs et aux mandats organisationnels.

(e) P.4 Conseiller en développement organisationnel – Niveau 3

Les tâches du conseiller en développement organisationnel de niveau 3 comprennent notamment les tâches suivantes, en soutien aux activités et aux ressources liées à la GI-TI des SGI :

- i) Aider, favoriser et gérer l'évolution des processus et des structures des SGI pour leur permettre de répondre efficacement aux changements prévus de l'environnement de TI du SCC découlant des initiatives technologiques internes et externes à l'échelle du gouvernement du Canada.
- ii) Aider à effectuer des évaluations et la planification stratégique des besoins afin d'aider les SGI à acquérir une expertise technique suffisante pour gérer les changements prévus de son environnement de TI.
- iii) Fournir des conseils stratégiques, du soutien et des possibilités de consultation aux cadres supérieurs des SGI pendant les changements technologiques prévus.
- iv) Faire des recherches, concevoir, mettre en œuvre et mettre à jour des programmes de perfectionnement des employés des SGI, ce qui comprend l'établissement de normes et de mesures du rendement, en particulier dans les domaines où l'expertise interne actuelle des SGI est jugée insuffisante pour gérer les besoins prévus en raison de nouvelles initiatives technologiques.
- v) Établir un partenariat stratégique avec d'autres groupes du SCC, ainsi qu'avec des partenaires externes comme SPC, pour assurer une coopération et une communication efficace pendant les transitions vers de nouvelles technologies.
- vi) Appliquer des processus et des procédures d'amélioration continue des environnements de TI, et notamment à la Bibliothèque de l'infrastructure des technologies de l'information, afin de simplifier les opérations liées à la TI pendant et après les transitions vers de nouvelles technologies.

(f) P.5 Directeur de projet – Niveau 3

Les tâches du directeur de projet de niveau 3 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Gérer plusieurs gestionnaires de projet qui ont individuellement la responsabilité d'un élément du projet et son équipe de projet.
- ii) Définir et consigner les objectifs d'un projet et les exigences budgétaires.
- iii) Rencontrer d'autres cadres supérieurs pour s'assurer que tous les intervenants de l'organisation (internes et externes) sont engagés et font des progrès dans l'atteinte des buts de l'organisation et du projet.
- iv) Régler les problèmes liés au projet.
- v) Préparer des plans, des graphiques, des tableaux et des diagrammes pour permettre d'analyser ou de présenter les problèmes; utiliser différents outils de gestion de projet.
- vi) Approuver les projets.

(g) P.7 Coordonnateur de projet – Niveau 1

Les tâches du coordonnateur de projet de niveau 1 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Aider les professionnels en gestion de projet et en traitement de données, les utilisateurs techniques et les utilisateurs finaux à coordonner les projets et à synchroniser les tâches.
- ii) Fournir un soutien administratif et technique de secrétariat, au besoin, à une équipe de projet.
- iii) Contribuer à l'exécution de tâches comme la tenue de la documentation du projet et les bibliothèques d'applications et de système.
- iv) Servir de premier et seul point de contact pour les services de dépannage en prenant les appels entrant, en les consignant, en essayant de résoudre les problèmes simples et en se conformant aux procédures établies pour les problèmes difficiles.
- v) Effectuer le suivi des demandes de modification de projet.
- vi) Tenir et mettre à jour l'information pertinente sur le projet dans des documents papier et électronique; l'information afférente au projet peut comprendre des éléments comme le calendrier des activités, les rapports sur l'avancement et la correspondance du projet.
- vii) Utiliser des outils et des aides informatiques et des langages de commande sur des ordinateurs personnels, des mini-ordinateurs ou des ordinateurs centraux pour effectuer le travail.
- viii) Communiquer avec les professionnels en gestion de projet et en traitement de données, les utilisateurs techniques et les utilisateurs finaux au sujet des questions administratives liées au projet.

(h) P.7 Coordonnateur de projet – Niveau 2

Les tâches du coordonnateur de projet de niveau 2 comprennent notamment celles du coordonnateur de projet de niveau 1 ainsi que les tâches suivantes :

- i) Assurer la liaison avec les professionnels en gestion de projet et traitement de données, les utilisateurs techniques et les utilisateurs finaux pour la coordination du projet et la synchronisation des procédures.
- ii) Servir de deuxième point de contact pour les services de dépannage en prenant les appels entrants, en les consignant, en essayant de résoudre les problèmes simples et en se conformant aux procédures établies pour les problèmes plus complexes, au besoin.

(i) P.7 Coordonnateur de projet – Niveau 3

Les tâches du coordonnateur de projet de niveau 3 comprennent notamment celles du coordonnateur de projet de niveau 1 et 2 ainsi que les tâches suivantes :

- i) Communiquer avec les intervenants du projet au sujet des questions stratégiques et complexes liées au projet.
- ii) Superviser un ou plusieurs coordonnateurs de projet de niveau 1 et 2 qui ont individuellement la responsabilité d'un élément du projet et de leur équipe de projet.
- (j) P.9 Gestionnaire de projet – Niveau 1

Les tâches du gestionnaire de projet de niveau 1 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Gérer les projets pendant l'élaboration, la mise en œuvre et le lancement des opérations en veillant à ce que les ressources de TI soient disponibles et à ce que les projets soient élaborés et pleinement opérationnels dans le respect des délais, des budgets et des exigences de rendement.
 - ii) Élaborer des énoncés de problèmes et établir des procédures pour l'élaboration et la mise en œuvre d'éléments de projet, nouveaux ou modifiés, afin de résoudre les problèmes, et obtenir leur approbation.
 - iii) Produire des rapports sur l'avancement du projet de façon continue et à des moments prévus du cycle de vie du projet.
 - iv) Préparer des plans, des graphiques, des tableaux et des diagrammes pour permettre d'analyser ou de présenter les problèmes; utiliser différents outils de gestion de projet.
- (k) P.9 Gestionnaire de projet – Niveau 2

Les tâches du gestionnaire de projet de niveau 2 comprennent notamment celles du gestionnaire de projet de niveau 1 ainsi que les tâches suivantes :

- i) Présenter des rapports sur l'avancement du projet de façon continue et à des moments prévus du cycle de vie du projet.
 - ii) Rencontrer, dans le cadre de conférences, les gestionnaires de projet et autres intervenants et énoncer les problèmes sous une forme qui permet leur résolution.
 - iii) Examiner et utiliser des plans, des graphiques, des tableaux et des diagrammes pour permettre d'analyser ou de présenter les problèmes; utiliser différents outils de gestion de projet.
- (l) P.9 Gestionnaire de projet – Niveau 3

Les tâches du gestionnaire de projet de niveau 3 comprennent notamment celles du gestionnaire de projet de niveau 1 et 2 ainsi que les tâches suivantes :

- i) Définir et consigner les objectifs du projet; définir les exigences budgétaires, la composition, les rôles et les responsabilités ainsi que le mandat de l'équipe de projet.
 - ii) Approuver les projets.
 - iii) Superviser un ou plusieurs gestionnaires de projet de niveau 1 et 2 qui ont individuellement la responsabilité d'un élément du projet et de leur équipe de projet.
- (m) P.11 Conseiller en assurance de la qualité/analyste – Niveau 3

Les tâches du Conseiller en assurance de la qualité/analyste de niveau 3 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Diriger l'élaboration des plans, des scénarios et des données de test.
 - ii) Participer aux examens des modèles fonctionnels et techniques, réaliser les tests d'intégration, fonctionnels et de système, et contrôler les résultats des tests.
 - iii) Détecter et consigner les anomalies des logiciels.
 - iv) Corriger les anomalies avec les autres ressources du projet.
 - v) Réaliser les tests de régression des applications logicielles.
- (n) C.1 Consultant en protection et en planification stratégique de la sécurité des TI – Niveau 3

Les tâches du Conseiller en assurance de la qualité/analyste de niveau 3 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Élaborer des documents d'orientation décrivant les mesures à prendre pour s'assurer que la sécurité des TI et la cyberprotection sont des instruments opérationnels.
- ii) Fournir des évaluations stratégiques des tendances technologiques et des nouvelles technologies.
- iii) Offrir des services de consultation et de planification stratégiques sur les questions relatives à la sécurité des TI.
- iv) Réaliser des études de faisabilité, des évaluations des technologies et des analyses de rentabilité, et proposer des plans de mise en œuvre des systèmes liés à la sécurité des TI.
- v) Évaluer les outils technologiques dans l'ensemble de l'organisation et aider à leur sélection.
- vi) Examiner les programmes de sécurité des TI et de protection de l'infrastructure de l'information et en établir l'ordre de priorité.
- vii) Élaborer une vision, des stratégies et des concepts stratégiques pour l'architecture de sécurité des TI, ainsi que des programmes de sécurité des TI et des conceptions de services.
- viii) Préparer et fournir du matériel de formation lié à la sécurité des TI.
- ix) Tenir les cadres supérieurs informés.

(o) C.2 Analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI – Niveau 3

Les tâches de l'analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI de niveau 3 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Établir des normes, des politiques, des procédures et des lignes directrices pour la sécurité des TI.
- ii) Mettre au point des méthodes d'évaluation des risques pour la sécurité des TI.
- iii) Créer et fournir le matériel de formation pertinent.

(p) C.3 Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI – Niveau 3

Les tâches de l'analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI de niveau 3 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Examiner et analyser les politiques, processus, produits, mesures de protection, pratiques exemplaires et stratégies d'atténuation des risques liés à la sécurité des TI.
 - ii) Relever les menaces et les vulnérabilités des systèmes d'exploitation, des applications et des architectures.
 - iii) Rédiger des documents sur la sécurité des TI, ce qui comprend des rapports d'analyse sur la sécurité des données, des concepts d'opérations, des énoncés de sensibilité, des évaluations des menaces, des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée, des évaluations de la vulnérabilité et des risques.
 - iv) Élaborer des plans de certification et d'accréditation de sécurité.
 - v) Préparer et fournir du matériel de formation lié à la sécurité des TI.
- (q) C.4 Spécialiste de l'évaluation des produits de sécurité des TI – Niveau 3

Les tâches de l'analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI de niveau 3 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Analyser et appliquer les méthodes pertinentes d'évaluation et de certification.
 - ii) Analyser et appliquer les méthodes pertinentes d'évaluation des produits, les normes et les pratiques exemplaires connexes.
 - iii) Analyser et mettre en place les produits de sécurité des logiciels et du matériel informatique.
 - iv) Préparer et fournir du matériel de formation lié aux produits de sécurité des TI.
- (r) C.6 Ingénieur en sécurité des TI – Niveau 3

Les tâches de l'ingénieur en sécurité des TI de niveau 3 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Analyser les menaces techniques pesant sur les systèmes de TI et leurs vulnérabilités.
 - ii) Élaborer et mettre en œuvre des plans et des approches de gestion de la sécurité des TI.
 - iii) Analyser et mettre en œuvre des outils et des techniques de sécurité des TI.
 - iv) Analyser les données de sécurité et fournir des conseils et des directives pour leur protection.
 - v) Effectuer des analyses statistiques de la sécurité des TI.
 - vi) Préparer des rapports techniques comme des plans d'analyse des options et de mise en œuvre de solutions de sécurité des TI.
 - vii) Fournir du soutien pour la vérification et validation par un tiers dans le cadre des projets de sécurité des TI.
 - viii) Préparer et fournir du matériel de formation lié à la sécurité des TI.
- (s) C.11 Spécialiste des analyses de vulnérabilité des TI – Niveau 3

Les tâches du spécialiste des analyses de vulnérabilité des TI de niveau 3 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Analyser et utiliser des outils d'analyse des agents de menace et d'autres technologies émergentes.
- ii) Déceler les menaces pesant sur les réseaux et leurs vulnérabilités techniques.
- iii) Réaliser des examens et des analyses sur place des journaux de sécurité des systèmes.
- iv) Recueillir et analyser de l'information publique sur les menaces et les vulnérabilités pesant sur les ordinateurs en réseau, les incidents de sécurité et les interventions en réponse aux incidents.

- v) Préparer ou tenir des réunions d'information sur les menaces, les vulnérabilités ou les risques liés à la sécurité des TI.
 - vi) Préparer et fournir du matériel de formation lié aux évaluations des vulnérabilités des TI.
- (t) C.15 Spécialiste principal en informatique judiciaire – Niveau 3

Les tâches du spécialiste principal en informatique judiciaire de niveau 3 comprennent notamment ce qui suit :

- i) Analyser et appliquer les politiques, normes, procédures et lignes directrices en informatique judiciaire.
- ii) Analyser et mettre en place un réseau et des systèmes d'informatique judiciaire.
- iii) Rédiger des rapports d'enquête.
- iv) Préparer et fournir du matériel de formation lié à l'informatique judiciaire.

2.5 Portée des travaux du volet de travail III – Services d'harmonisation des opérations des SGI

2.5.1 L'entrepreneur doit fournir les services d'harmonisation des opérations des Services de gestion de l'information (SGI) décrits ci-dessous à la section 2.6.2 du présent énoncé des travaux (EDT), au besoin.

2.6 Tâches

2.6.1 Catégories de ressources de l'entrepreneur pour les services d'harmonisation des opérations des SGI :

Catégorie de ressource de l'entrepreneur	Niveau	Nombre estimé de ressources de l'entrepreneur requises
B.1 Analyste des activités	1	3
B.1 Analyste des activités	2	2
B.1 Analyste des activités (ressource évaluée)	3	2
B.2 Architecte d'affaires	3	2
B.3 Conseiller d'affaires	1	3
B.3 Conseiller d'affaires	2	2
B.3 Conseiller d'affaires (ressource évaluée)	3	2
B.4 Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours (ressource évaluée)	3	2
B.5 Conseiller en RO (ressource évaluée)	3	2
B.6 Analyste des systèmes opérationnels	1	2
B.6 Analyste des systèmes opérationnels	2	2
B.6 Analyste des systèmes opérationnels	3	2

B.7 Architecte de transformation des affaires (ressource évaluée)	3	2
B.10 Spécialiste, service de dépannage	1	2
B.10 Spécialiste, service de dépannage	2	2
B.10 Spécialiste, service de dépannage	3	2
B.13 Spécialiste, soutien des opérations	1	2
B.13 Spécialiste, soutien des opérations	2	2
B.13 Spécialiste, soutien des opérations	3	2
B.14 Rédacteur technique	3	2
B.14 Rédacteur technique	2	2
B.14 Rédacteur technique	1	2

2.6.2 Tâches :

(a) B.1 Analyste des activités – niveau 1

Les tâches de l'analyste des activités de niveau 1 comprennent notamment celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Appuyer la rédaction et la documentation des énoncés des exigences pour les solutions de rechange envisagées.
- ii) Analyser les besoins opérationnels en vue de déterminer les flux d'information, de procédures et de décisions.
- iii) Évaluer les méthodes et les procédures établies, définir et étayer des éléments comme la structure et le contenu de base de données et les sous-systèmes d'application.
- iv) Élaborer des dictionnaires de données.
- v) Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et les opérations automatisées dans les sous-systèmes d'application, avec les systèmes externes et entre les systèmes nouveaux et existants.
- vi) Répertorier les modifications apportées aux processus automatisés.

(b) B.1 Analyste des activités – niveau 2

Les tâches de l'analyste des activités de niveau 2 comprennent notamment celles de l'analyste des activités de niveau 1 ainsi que celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Diriger la rédaction et la documentation des énoncés des exigences pour les solutions de rechange envisagées.
- ii) Assurer la liaison avec les intervenants opérationnels afin d'établir des critères des essais d'acceptation.

- iii) Cerner des procédés opérationnels susceptibles d'être conçus à nouveau, créer le prototype des solutions possibles, fournir de l'information sur les compromis et recommander une option à suivre.

(c) B.1 Analyste des activités – niveau 3

Les tâches de l'analyste des activités de niveau 3 comprennent notamment celles de l'analyste des activités de niveau 1 et 2 ainsi que celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Fournir un encadrement, du mentorat et de la formation aux analystes des activités du Service correctionnel du Canada (SCC) pour l'exécution des tâches susmentionnées.
- ii) Assurer la liaison avec les cadres supérieurs pour s'assurer que les applications sont produites conformément aux exigences opérationnelles.
- iii) Superviser les analystes des activités de niveau 1 et 2.

(d) B.2 Architecte d'affaires – niveau 3

Les tâches de l'architecte d'affaires de niveau 3 comprennent notamment celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Élaborer des politiques et des règles qui permettent à une organisation de s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités fonctionnelles et qui régissent les capacités réelles et prévues de l'organisation concernant les ordinateurs, les données, l'information, les ressources humaines, les installations de communication, les logiciels et les responsabilités de gestion.
- ii) Élaborer les modalités de la concordance des diverses composantes organisationnelles et de la façon dont elles appuient le mandat de l'organisation.

(e) B.3 Conseiller d'affaires – niveau 1

Les tâches du conseiller d'affaires de niveau 1 comprennent notamment celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Appuyer l'analyse, l'évaluation et l'élaboration des processus opérationnels liés à la TI, notamment :
 - 1. les finances,
 - 2. les opérations,
 - 3. les systèmes.
- ii) Cerner les occasions d'une amélioration opérationnelle de l'organisation et/ou des projets et d'une simplification des processus opérationnels;
- iii) Définir et évaluer les paramètres essentiels de réussite, les facteurs et les mesures de rendement.

(f) B.3 Conseiller d'affaires – niveau 2

Les tâches du conseiller d'affaires de niveau 2 comprennent notamment celles du conseiller d'affaires de niveau 1 ainsi que celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Diriger l'analyse, l'évaluation et l'élaboration des processus opérationnels liés aux TI, notamment :
 - 1. les finances,

- 2. les opérations,
- 3. les systèmes.
- ii) Diriger les initiatives pour cerner les occasions d'une amélioration opérationnelle de l'organisation et/ou des projets et d'une simplification des processus opérationnels, et appuyer les intervenants tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces améliorations.
- iii) Surveiller les paramètres essentiels de réussite, les facteurs et les mesures de rendement et produire des rapports à cet égard, au besoin, au cours de certaines phases de mise en œuvre.

(g) B.3 Conseiller d'affaires – niveau 3

Les tâches du conseiller d'affaires de niveau 3 comprennent notamment celles du conseiller d'affaires de niveau 1 et 2 ainsi que celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Fournir un encadrement, du mentorat et de la formation aux conseillers opérationnels du SCC pour l'exécution des tâches susmentionnées.
- ii) Assurer la liaison avec les cadres supérieurs pour s'assurer que les solutions sont produites conformément aux exigences opérationnelles.
- iii) Superviser les conseillers opérationnels de niveau 1 et 2.

(h) B.4 Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours, niveau 3

Les tâches du spécialiste en continuité des opérations/plan de secours de niveau 3 comprennent notamment celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Élaborer et mettre en œuvre des plans visant à assurer la continuité des activités et des technologies.
- ii) Élaborer des stratégies de continuité des activités et des technologies et de reprise après l'interruption des services.
- iii) Déterminer les répercussions passées et possibles des interruptions.
- iv) Élaborer des techniques visant à cibler et à évaluer les interruptions possibles.
- v) Élaborer des programmes de sensibilisation, de formation et de communication à l'intention du personnel interne et des autres intervenants.
- vi) Établir des activités de coordination avec les intervenants internes et externes et déterminer les dépendances réelles et possibles.
- vii) Élaborer et mettre en œuvre des activités de surveillance et de gestion du rendement.

(i) B.5 Conseiller en RO des processus opérationnels– niveau 3

Les tâches du Conseiller en RO des processus opérationnels de niveau 3 comprennent notamment celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Examiner les méthodes de travail et la structure organisationnelle en place.
- ii) Analyser les besoins fonctionnels et opérationnels pour déterminer le flux de l'information, des procédures et des décisions.
- iii) Cerner les processus susceptibles d'être conçus à nouveau; créer le prototype des solutions possibles, fournir de l'information sur les compromis et recommander une option à suivre.
- iv) Répertorier les modifications apportées aux processus automatisés.
- v) Donner des conseils sur la définition des nouvelles exigences et occasions afin d'appliquer des solutions efficaces et efficaces.
- vi) Déterminer et présenter les coûts préliminaires des options possibles.

- vii) Donner des conseils sur l'élaboration et l'intégration des modèles de processus et d'information entre les processus afin d'éliminer les redondances.
 - viii) Repérer et recommander de nouveaux processus et de nouvelles structures organisationnelles.
 - ix) Donner des conseils spécialisés sur les nouveaux processus et changements organisationnels et contribuer à leur mise en œuvre.
 - x) Documenter les flux de travaux en utilisant des outils logiciels de modélisation des opérations, des flux de travaux et de l'organisation.
- (j) B.6 Analyste des systèmes opérationnels – niveau 1

Les tâches de l'analyste des systèmes opérationnels de niveau 1 comprennent notamment celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Analyser les besoins fonctionnels afin de cerner les flux d'information, de procédures et de décisions.
- ii) Contribuer à la rédaction et la documentation des énoncés détaillés des exigences en ce qui concerne la solution proposée dans le rapport d'analyse préliminaire.
- iii) Évaluer les procédures et les méthodes existantes, déterminer et documenter des éléments, notamment le contenu des bases de données, la structure et les systèmes d'application et élaborer des dictionnaires de données.
- iv) Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et les opérations automatisées dans les sous-systèmes d'application vers les systèmes externes et entre les systèmes nouveaux et existants.
- v) Répertorier les modifications apportées aux processus automatisés.
- vi) Soutenir et utiliser les méthodologies organisationnelles retenues.

(k) B.6 Analyste des systèmes opérationnels – niveau 2

Les tâches de l'analyste des systèmes opérationnels de niveau 2 comprennent notamment celles de l'analyste des systèmes opérationnels de niveau 1 ainsi que celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Assurer la liaison avec les intervenants afin d'établir les critères des essais d'acceptation des solutions mises au point.
- ii) Appuyer la sélection et la mise en œuvre des méthodologies organisationnelles sélectionnées.
- iii) Diriger la rédaction et la documentation des énoncés détaillés des exigences en ce qui concerne la solution proposée dans le rapport d'analyse préliminaire.
- iv) Cerner les procédés opérationnels susceptibles d'être conçus de nouveau, créer le prototype des solutions possibles, fournir de l'information sur les compromis et recommander une option à suivre.

(l) B.6 Analyste des systèmes opérationnels – niveau 3

Les tâches de l'analyste des systèmes opérationnels de niveau 3 comprennent notamment celles de l'analyste des systèmes opérationnels de niveau 1 et 2 ainsi que celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Diriger la sélection et la mise en œuvre des méthodologies organisationnelles sélectionnées.

- ii) Fournir un encadrement, du mentorat et de la formation aux analystes des systèmes opérationnels du SCC pour l'exécution des tâches susmentionnées.
- iii) Assurer la liaison avec les cadres supérieurs pour s'assurer que les applications sont produites conformément aux exigences opérationnelles et techniques.
- iv) Superviser les analystes des systèmes opérationnels de niveau 1 et 2.

(m) B.7 Architecte de transformation des affaires– niveau 3

Les tâches de l'Architecte de transformation des affaires de niveau 3 comprennent notamment celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Analyser et élaborer des facteurs opérationnels « essentiels à la réussite ».
- ii) Analyser et élaborer la conception des exigences liées à l'architecture, la conception des processus, la schématisation de processus et la formation.
- iii) Diriger d'autres employés fonctionnels dans le cadre de la définition de la stratégie opérationnelle et des processus de soutien aux activités de transformation et de gestion du changement.
- iv) Participer à l'analyse des impacts du changement et aux activités de gestion du changement.
- v) Participer au remaniement organisationnel, notamment la restructuration organisationnelle du réaménagement des tâches.
- vi) Coordonner l'élaboration de la formation et assurer la coordination avec d'autres intervenants.
- vii) Préparer des exposés et en faire la présentation devant divers intervenants, et animer des rencontres et des discussions.

(n) B.10 Spécialiste, service de dépannage – niveau 1

Les tâches du Spécialiste, service de dépannage de niveau 1 comprennent notamment celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Effectuer diverses analyses de problèmes et tâches de surveillance relatives au réseau, surveiller les systèmes de gestion du réseau, répondre de manière appropriée aux demandes des utilisateurs et résoudre leurs problèmes.
- ii) Effectuer une analyse initiale des problèmes et diriger ceux-ci vers d'autres employés compétents, s'il y a lieu.
- iii) Assurer la liaison avec les utilisateurs du réseau et le personnel technique afin de communiquer l'état de la résolution des problèmes; tenir un registre des demandes d'aide et faire le suivi de celles-ci.
- iv) Élaborer, mettre en œuvre et aider à préparer des manuels de procédure et la documentation à l'intention du service de dépannage.
- v) Réaliser des évaluations des systèmes du réseau et produire des rapports selon les renseignements recueillis dans les enquêtes auprès des utilisateurs et tirés des tendances.
- vi) Élaborer, mettre en œuvre et diffuser aux utilisateurs l'information sur le réseau, ou participer à cette diffusion, afin d'inclure des renseignements comme les procédures de dépannage et les manuels du réseau.
- vii) Participer à l'élaboration d'un plan global de formation concernant les procédures d'usage du service de dépannage.
- viii) Contribuer à la formation du personnel qui assure la relève.
- ix) Participer à l'installation sur place des systèmes de réseaux pour les utilisateurs.
- x) Exercer d'autres fonctions connexes au travail décrit dans le présent document.

(o) B.10 Spécialiste, service de dépannage – niveau 2

Les tâches du Spécialiste, service de dépannage de niveau 2 comprennent notamment celles du Spécialiste, service de dépannage de niveau 1 ainsi que celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Concevoir et diriger périodiquement des sondages sur la satisfaction des utilisateurs et faire le suivi des tendances des problèmes.
- ii) Élaborer et présenter des recommandations d'améliorations des systèmes du réseau, notamment rédiger et présenter des rapports fondés sur les renseignements tirés des enquêtes auprès des utilisateurs et des tendances.
- iii) Diriger la formation du personnel qui assure la relève.
- iv) Diriger l'élaboration d'un plan global de formation concernant les procédures d'usage du service de dépannage.
- v) Établir des paramètres de service pour les utilisateurs du réseau et le personnel technique, et en faire le suivi. Assurer une communication efficace avec les utilisateurs du réseau sur l'état de la résolution des problèmes, et superviser la consignation et le suivi des demandes d'aide.

(p) B.10 Spécialiste, service de dépannage – niveau 3

Les tâches du Spécialiste, service de dépannage de niveau 3 comprennent notamment celles du Spécialiste, service de dépannage de niveau 1 et 2 ainsi que celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Superviser les spécialistes du service de dépannage de niveau 1 et 2.
- ii) Fournir un encadrement, du mentorat et de la formation aux spécialistes du service de dépannage du SCC pour l'exécution des tâches susmentionnées.
- iii) Assurer la liaison avec les intervenants pour faire en sorte que les services de dépannage répondent aux besoins et aux attentes des utilisateurs afin de réaliser les objectifs de l'organisation.

(q) B.13 Spécialiste, soutien des opérations – niveau 1

Les tâches du Spécialiste, soutien des opérations de niveau 1 comprennent notamment celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Fournir des services de soutien en administration et en exploitation des systèmes, y compris l'établissement de l'accès et du profil des utilisateurs, les activités de sauvegarde et de reprise, ainsi que les opérations courantes des systèmes informatiques.
- ii) Procéder à la mise à niveau de logiciels et apporter des correctifs.
- iii) Fournir une interface client afin d'assurer l'application des modifications exigées.
- iv) Surveiller les tendances quant au volume de travail informatique et apporter des modifications pour assurer une utilisation optimale des ressources informatiques.

(r) B.13 Spécialiste, soutien des opérations – niveau 2

Les tâches du Spécialiste, soutien des opérations de niveau 2 comprennent notamment celles du Spécialiste, soutien des opérations de niveau 1 ainsi que celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Concevoir et superviser les mises à niveau des logiciels et l'application des correctifs.
- ii) Surveiller la prestation du service à la clientèle afin de s'assurer que les modifications demandées sont apportées, et régler les problèmes au besoin.

- iii) Évaluer les tendances quant au volume de travail informatique et apporter des modifications pour assurer une utilisation optimale des ressources informatiques.

(s) B.13 Spécialiste, soutien des opérations – niveau 3

Les tâches du Spécialiste, soutien des opérations de niveau 3 comprennent notamment celles du Spécialiste, soutien des opérations de niveau 1 et 2 ainsi que celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Superviser les spécialistes du soutien opérationnel de niveau 1 et 2.
- ii) Fournir un encadrement, du mentorat et de la formation aux spécialistes du soutien opérationnel du SCC pour l'exécution des tâches susmentionnées.
- iii) Assurer la liaison avec les intervenants pour faire en sorte que les services de dépannage répondent aux besoins et aux attentes des utilisateurs afin de réaliser les objectifs de l'organisation.

(t) B.14 Rédacteur technique – niveau 1

Les tâches du rédacteur technique de niveau 1 comprennent notamment celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Documenter les éléments suivants :
 1. texte d'aide,
 2. guides d'utilisateur,
 3. documentation technique,
 4. contenu de pages Web.
- ii) Réviser les normes relatives à la documentation et la documentation de projet existante.
- iii) Créer une table des matières pour chaque document et guide, et rédiger ou réviser le contenu requis.
- iv) Vérifier l'exactitude des renseignements recueillis en utilisant directement le matériel pour lequel la documentation est élaborée.
- v) Préparer ou coordonner la préparation de toutes les illustrations et de tous les diagrammes requis.
- vi) Appuyer la conception de la présentation des documents et des manuels.
- vii) Utiliser des logiciels de traitement de texte, d'édition et de graphisme pour produire une copie finale prête à photographier.

(u) B.14 Rédacteur technique – niveau 2

Les tâches du rédacteur technique de niveau 2 comprennent notamment celles du rédacteur technique de niveau 1 ainsi que celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Évaluer le public auquel sont destinés les documents et guides nécessaires et préparer pour chacun un énoncé des objectifs et de la portée.
- ii) Évaluer, élaborer et diriger la mise en œuvre de nouvelles normes de documentation et de stratégies pour les respecter.
- iii) Surveiller et assurer la mise à jour des documents existants liés au projet, et l'exactitude des renseignements recueillis en utilisant directement le matériel pour lequel la documentation est élaborée.
- iv) Diriger la conception de la présentation des documents et des manuels.

- v) Assurer la liaison avec le personnel technique pour recueillir les renseignements concernant les caractéristiques et fonctions fournies par les développeurs.

(v) B.14 Rédacteur technique – niveau 3

Les tâches du rédacteur technique de niveau 3 comprennent notamment celles du rédacteur technique de niveau 1 et 2 ainsi que celles qui sont décrites ci-dessous :

- i) Superviser les rédacteurs techniques de niveau 1 et 2.
- ii) Fournir un encadrement, du mentorat et de la formation aux rédacteurs techniques du SCC pour l'exécution des tâches susmentionnées.
- iii) Assurer la liaison avec les intervenants pour faire en sorte que les services de rédaction technique répondent aux besoins et aux attentes des utilisateurs afin de réaliser les objectifs de l'organisation.

2.7 Produits livrables et critères d'acceptation

- 2.7.1 Les produits livrables seront indiqués dans chaque autorisation de tâche émise en vertu du marché. L'entrepreneur doit s'assurer que tous les produits livrables soumis sont conformes aux instructions formulées par le responsable technique dans l'AT. La portée des travaux rattachés à chaque AT permettra de déterminer le ou les produits livrables en particulier, les tâches et les autres éléments pertinents à considérer qui doivent être mis en œuvre par l'entrepreneur dans le cadre de la prestation des services.
- 2.7.2 À moins d'indication contraire du responsable technique, l'entrepreneur doit fournir une copie papier de même qu'une copie électronique de tous les documents requis, dans un format compatible avec la suite logicielle du SCC utilisée au moment de la livraison.
- 2.7.3 L'entrepreneur doit, entre autres, fournir les produits livrables et combler les besoins de service décrits ci-dessous, sur demande, selon les exigences énoncées dans une AT, notamment :
 - (a) dépendance, estimations des coûts et du temps et évaluations des incidences;
 - (b) versions de maintenance régulières;
 - (c) versions d'urgence (y compris les rustines et correctifs de bogues);
 - (d) essais de codes d'applications, de rendement et de bases de données;
 - (e) recommandations techniques et architecturales;
 - (f) autres rapports, le cas échéant;
 - (g) rapport provisoire et définitif.
- 2.7.4 L'entrepreneur doit soumettre l'ensemble des produits livrables demandés et prévus ainsi que les modifications des travaux réalisés au responsable technique du SCC (ou à son remplaçant désigné), en respectant la date de livraison mentionnée dans chaque formulaire d'AT. Tous les documents livrables doivent être présentés à la fois sur support papier et sur un support de distribution convenu (clé USB, CD, DVD, etc.).
- 2.7.5 Exigences en matière de rapports :
 - (a) L'entrepreneur doit joindre des rapports d'étape mensuels écrits à ses factures mensuelles. À l'occasion, il se peut qu'on demande à l'entrepreneur de produire d'autres rapports d'étape. Tous les rapports d'étape doivent contenir au moins les renseignements suivants :
 - i) les activités réalisées au cours de la période visée, y compris tous les aspects qui pourraient nuire à l'avancement ou à l'achèvement des tâches;

- ii) la situation en ce qui a trait à toute activité en cours qui peut se prolonger au-delà de l'échéancier établi;
- iii) la description des problèmes éprouvés qui nécessiteront de l'attention ou qui devront être communiqués à des échelons supérieurs.

2.8 Contraintes

2.8.1 Environnement opérationnel

- (a) Les ressources de l'entrepreneur doivent être disponibles pour travailler dans les locaux du SCC de la région de la capitale nationale (RCN) entre 7 h et 17 h du lundi au vendredi (heures normales de bureau), sauf indication contraire convenue entre l'entrepreneur et le responsable technique. Les heures de travail habituelles du SCC sont du lundi au vendredi, de 9 h à 15 h, heure de l'Est.
- (b) Les ressources doivent maîtriser l'anglais. Par « maîtriser », on entend que la personne doit être en mesure de communiquer tant à l'oral qu'à l'écrit, sans aide, et avec un minimum d'erreurs.
- (c) Tous les travaux associés au présent énoncé des travaux devront être réalisés dans la RCN. Aucuns frais de déplacement ne seront remboursés par le SCC dans le cadre du présent contrat. Tous les frais de déplacement sont à la charge de l'entrepreneur.

2.9 Soutien apporté par le Canada

- 2.9.1 L'entrepreneur aura accès aux installations, au responsable technique et aux employés du SCC. Il aura également accès à l'équipement informatique, au réseau, au serveur et aux bases de données, à l'intranet de l'organisation et à des locaux à bureaux, de même qu'à la documentation et aux documents de référence pertinents auxquels il ne pourrait autrement accéder.
- 2.9.2 Les noms et les numéros de téléphone des personnes-ressources organisationnelles, fédérales et provinciales nécessaires.
- 2.9.3 La révision des éléments livrables présentés par l'entrepreneur et des commentaires à cet égard dans le délai précisé dans l'autorisation de tâche connexe.
- 2.9.4 Tout autre soutien et aide jugés pertinents.

APPENDICE A DE L'ANNEXE A

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DE TÂCHES

1. Lorsqu'un besoin relatif à une tâche précise sera identifié, une version préliminaire du formulaire d'autorisation de tâche joint à l'Appendice B de l'Annexe A sera remise à l'entrepreneur. Lorsqu'il reçoit un formulaire d'autorisation de tâche, l'entrepreneur doit soumettre au responsable technique son offre de prix pour les catégories de ressources demandées d'après les renseignements contenus dans le formulaire d'autorisation de tâche. L'offre de prix doit être signée et envoyée au Canada dans le délai de réponse précisé dans le formulaire d'autorisation de tâche. L'entrepreneur disposera d'un délai d'au moins 48 heures pour présenter son offre de prix.
2. L'entrepreneur doit fournir un curriculum vitæ ainsi que les renseignements relatifs à l'attestation de sécurité demandée pour chaque ressource proposée, et doit remplir les tableaux de réponse à l'Appendice C de l'Annexe A qui portent sur les catégories de ressources indiquées dans le projet d'autorisation de tâche. La même personne ne peut être proposée pour plus d'une catégorie de ressources. Les curriculum vitæ devraient montrer que chaque personne proposée répond aux exigences décrites en matière de qualification (y compris les exigences en matière d'études, d'expérience de travail et d'accréditation professionnelle). En ce qui a trait aux ressources proposées :
 - i) Les ressources proposées peuvent être des employés de l'entrepreneur ou des employés d'un sous-traitant, ou des entrepreneurs indépendants auxquels l'entrepreneur confierait une partie du travail en sous-traitance. (Se reporter à l'Appendice D de l'Annexe A, Attestations.)
 - ii) En ce qui concerne les exigences en matière d'études touchant un grade, un titre ou un certificat en particulier, le Canada ne tiendra compte que des programmes d'études ayant été réussis par la ressource avant la date d'émission du projet d'autorisation de tâche à l'entrepreneur.
 - iii) Pour les exigences relatives aux titres professionnels, la ressource doit détenir le titre ou l'accréditation exigé à la publication du projet d'autorisation de tâche et doit demeurer, le cas échéant, un membre en règle de l'organisme professionnel en question pendant la période d'évaluation et la durée du contrat. Lorsque l'affiliation ou le titre professionnel doit être démontré au moyen d'une certification, d'un diplôme ou d'un grade, ce document doit être à jour, valide et émis par l'entité précisée dans le présent contrat ou, si l'entité n'est pas précisée, par une entité, une institution ou un organisme reconnu ou accrédité au moment où le document a été émis.
 - iv) En ce qui concerne l'expérience de travail, le Canada ne tiendra pas compte de l'expérience acquise dans le cadre d'un programme de formation, sauf s'il s'agit d'expérience acquise dans le cadre d'un programme coopératif officiel dans un établissement postsecondaire.
 - v) Pour les exigences qui demandent un nombre précis d'années d'expérience (p. ex. deux ans), le Canada ne tiendra pas compte de cette expérience si le curriculum vitæ ne donne pas les dates précises (le mois et l'année) de l'expérience alléguée (c.-à-d. la date de début et la date de fin). Le Canada n'évaluera que la période au cours de laquelle la ressource a réellement travaillé au projet ou aux projets (de la date de début indiquée par la ressource jusqu'à la date de fin, plutôt qu'à partir de la date de début et de fin générale d'un projet ou d'un groupe de projets auxquels la ressource a participé).
 - vi) Le curriculum vitæ ne doit pas seulement indiquer le titre du poste occupé par la personne, mais doit également démontrer que cette personne a acquis l'expérience nécessaire en expliquant les responsabilités et les tâches effectuées à ce poste. Le fait

d'énumérer simplement l'expérience en ne fournissant aucune donnée à l'appui pour décrire les responsabilités et les tâches ainsi que leur pertinence par rapport aux exigences, ou le fait de réutiliser les mêmes expressions que le formulaire d'autorisation de tâche, ne sera pas considéré comme la « preuve » d'une expérience aux fins de cette évaluation. L'entrepreneur devrait fournir des détails complets concernant le lieu, les dates (le mois et l'année) et les activités ou responsabilités qui ont permis d'acquérir les qualifications et l'expérience citées. Advenant que la ressource proposée ait travaillé en même temps sur plus d'un projet, la durée de la période de chevauchement de ces projets ne sera prise en considération qu'une seule fois lors de l'évaluation de l'expérience.

3. On évaluera les qualifications et l'expérience des ressources proposées par rapport aux exigences établies à l'Appendice C de l'Annexe A, afin de déterminer si ces ressources satisfont aux critères obligatoires et cotés. Le Canada peut exiger une preuve selon laquelle la ressource proposée a suivi avec succès une formation officielle, ainsi que des références. Le Canada peut effectuer un contrôle des références pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis. Le cas échéant, ce contrôle sera fait par courriel (sauf si la personne citée en référence n'est accessible que par téléphone). Le Canada n'attribuera aucun point à l'entrepreneur ou considérera qu'un critère obligatoire n'est pas satisfait s'il ne reçoit pas de réponse dans les cinq (5) jours ouvrables. Le troisième jour après l'envoi du courriel, si le Canada n'a pas reçu de réponse, il en informera le soumissionnaire par courriel pour que ce dernier puisse rappeler à la personne en question qu'il faut répondre au Canada dans le délai de cinq (5) jours prescrit. Si les renseignements fournis par une personne citée en référence diffèrent des renseignements fournis par l'entrepreneur, les renseignements fournis par la personne citée en référence seront les renseignements évalués. On n'accordera aucun point à l'entrepreneur ou on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté si le client cité en référence n'est pas un client de l'entrepreneur lui-même (par exemple, le client ne peut pas être le client d'une filiale de l'entrepreneur). De même, on n'accordera aucun point à l'entrepreneur ou on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté si le client est lui-même une filiale ou une autre entité qui a un lien de dépendance avec l'entrepreneur. Des références de l'État seront acceptées.
4. Pendant l'évaluation des ressources proposées, si les références de deux ressources ou plus nécessaires dans le cadre de l'autorisation de tâche ne fournissent pas de réponse ou ne justifient pas les qualifications exigées pour la prestation des services requis, l'autorité contractante peut déclarer l'offre de prix irrecevable.
5. Seules les offres qui respectent tous les critères obligatoires seront évaluées dans le cadre des critères cotés. Chaque ressource proposée doit obtenir une note minimale requise pour les critères cotés pour la catégorie de ressource applicable. Si la note d'une ressource proposée est inférieure à la note requise, l'offre de prix de l'entrepreneur sera jugée irrecevable.
6. Dès que l'offre de prix aura été acceptée par le responsable technique, le formulaire d'autorisation de tâche sera signé par le Canada et envoyé à l'entrepreneur, qui devra le signer. Le formulaire d'autorisation de tâche doit être dûment signé par le Canada avant le début des travaux. L'entrepreneur ne doit commencer les travaux qu'après avoir reçu un formulaire d'autorisation de tâche (l'autorisation de tâche) approuvé. Tous les travaux réalisés par l'entrepreneur sans formulaire d'autorisation de tâche le seront à ses risques.

**APPENDICE B DE L'ANNEXE A
FORMULAIRE D'AUTORISATION DE TÂCHE**

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE TÂCHE (AT)				
Entrepreneur		Numéro de contrat :		
No d'engagement		Code financier :		
No d'autorisation de tâche (modification):		Date démission :	Réponse au plus tard le :	
1. Énoncé des travaux (activités, attestations et livrables)				
Voir ci-joint l'énoncé des travaux et les attestations requises.				
2. Période des services :	De (DATE) :		À (DATE) :	
3. Autres conditions/contraintes :				
4. Réponse de l'entrepreneur :				
5. Description des services				
CATÉGORIE ET NOM DE LA RESSOURCE PROPOSÉE	NUMÉRO DE DOSSIER DE SÉCURITÉ DE TPSGC	TAUX QUOTIDIEN	NOMBRE ESTIMATIF DE JOURS	COÛT TOTAL
Coût estimatif				
Taxes applicables				
Total du coût de main-d'oeuvre				
Prix ferme ou prix maximum de l'AT				
10. Signature de l'entrepreneur				

**FORMULAIRE
D'AUTORISATION DE TÂCHE (AT)**

Nom, titre et signature de la personne autorisée à signer au nom de l'**entrepreneur** (en caractères d'imprimerie)

Signature: _____

Date: _____

Approval – Signing Authority Approbation - Pouvoir de signature

Signatures (client)

Nom, titre et signature de la personne autorisée à signer :

Responsable technique :

Date:

Signatures (TPSGC)

Autorité contractante ¹:

Date:

¹ Signature requise pour les projets d'une valeur de 400 000 \$ ou plus, taxes applicables comprises.

Vous êtes tenu de vendre à sa Majesté la Reine du Chef du Canada, conformément aux modalités établies ou mentionnées dans la présente ou si-jointes, les services énumérés dans la présente et dans les documents ci-joints, aux prix établis.

APPENDICE C DE L'ANNEXE A

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES ET TABLEAU DE RÉPONSE

Pour faciliter l'évaluation des ressources, les entrepreneurs doivent préparer et soumettre leur réponse à une autorisation de tâche en utilisant les tableaux fournis dans la présente annexe. Aux fins de l'établissement des grilles de ressources, les soumissionnaires devraient fournir des renseignements précis démontrant le respect des critères établis et un renvoi au numéro de page approprié du curriculum vitæ, de façon que l'évaluateur puisse vérifier ces renseignements. Les tableaux ne devraient pas renfermer toutes les données du projet provenant du curriculum vitæ. Seule la réponse demandée devrait être fournie.

<p>Remarque à l'intention des soumissionnaires : La pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation sera insérée au contrat subséquent et en fera partie intégrante.</p>
--

APPENDICE D DE L'ANNEXE A

ATTESTATIONS À L'ÉTAPE DE L'AUTORISATION DE TÂCHE

Les attestations ci-après doivent être utilisées, le cas échéant. Si elles s'appliquent, elles doivent être signées et jointes à l'offre de prix de l'entrepreneur au moment de sa soumission au Canada.

1. ATTESTATION D'ÉTUDES ET D'EXPÉRIENCE

L'entrepreneur atteste par la présente que tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ et autres documents soumis pour l'exécution des travaux, plus particulièrement l'information relative aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels ont été vérifiés par ses soins et qu'ils sont complets et exacts. De plus, l'entrepreneur garantit que chaque personne qu'il propose pour l'exigence est capable d'effectuer les travaux décrits dans l'autorisation de tâche.

Nom en caractères d'imprimerie et signature de la personne autorisée Date

2. ATTESTATION DE LA DISPONIBILITÉ DU PERSONNEL

L'entrepreneur atteste que, s'il est autorisé à fournir des services dans le cadre de cette autorisation de tâche, les personnes proposées dans la proposition pourront commencer les travaux dans un délai raisonnable suivant la date d'émission de l'autorisation de tâche approuvée, ou dans le délai précisé dans l'autorisation de tâche, et qu'elles demeureront disponibles pour réaliser les travaux requis.

Nom en caractères d'imprimerie et signature de la personne autorisée Date

3. ATTESTATION DU STATUT DU PERSONNEL

Si l'entrepreneur a proposé une personne qui n'est pas un de ses employés, il atteste qu'il a la permission de la personne d'offrir ses services pour l'exécution des travaux afférents à cette autorisation de tâche et de soumettre son curriculum vitæ au Canada. En tout temps pendant la durée du contrat, l'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par la personne concernée, de la permission donnée à l'entrepreneur ainsi que de sa disponibilité. Le non-respect de la demande peut être considéré comme un manquement au contrat en vertu des Conditions générales.

Nom en caractères d'imprimerie et signature de la personne autorisée Date

4. ATTESTATION LINGUISTIQUE – anglais

L'entrepreneur atteste que la ressource proposée en réponse au présent projet d'autorisation de tâche maîtrise l'anglais. La personne proposée doit être en mesure de communiquer en anglais tant à l'oral qu'à l'écrit, sans aide, et en faisant peu d'erreurs.

Nom en caractères d'imprimerie et signature de la personne autorisée Date

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT POUR LE VOLET DE TRAVAIL I - Services d'applications opérationnelles :

Période initiale du contrat (Date de l'attribution du contrat à 3 années après)		
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme
A.1 Architecte d'applications (ressource évaluée)	3	\$
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	2	\$
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	1	\$
A.2 Analyste fonctionnel, PGI (général)	3	\$
A.3 Programmeur/analyste, PGI (Oracle)	3	\$
A.3 Programmeur/analyste, PGI, Gestion des relations avec la clientèle (GRC)	3	\$
A.4 Analyste de systèmes, PGI (général)	3	\$
A.5 Analyste technique, PGI (Oracle – ressource évaluée)	3	\$
A.5 Analyste technique, PGI (GRC – ressource évaluée)	3	\$
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel (ressource évaluée)	3	\$
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel	2	\$
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel	1	\$
A.7 Programmeur/analyste (ressource évaluée)	3	\$

A.7 Programmeur/analyste	2	\$
A.7 Programmeur/analyste	1	\$
A.14 Développeur de page Web	3	\$
A.16 Conseiller en contenu multimédia de page Web	3	\$

PÉRIODES D'OPTION POUR VOLET DE TRAVAIL I - Services d'applications opérationnelles :

Période d'option 1 (_____ to _____)		
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme
A.1 Architecte d'applications (ressource évaluée)	3	\$
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	2	\$
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	1	\$
A.2 Analyste fonctionnel, PGI (général)	3	\$
A.3 Programmeur/analyste, PGI (Oracle)	3	\$
A.3 Programmeur/analyste, PGI, Gestion des relations avec la clientèle (GRC)	3	\$
A.4 Analyste de systèmes, PGI (général)	3	\$
A.5 Analyste technique, PGI (Oracle – ressource évaluée)	3	\$
A.5 Analyste technique, PGI (GRC – ressource évaluée)	3	\$
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel (ressource évaluée)	3	\$
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel	2	\$
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel	1	\$
A.7 Programmeur/analyste (ressource évaluée)	3	\$

A.7 Programmeur/analyste	2	\$
A.7 Programmeur/analyste	1	\$
A.14 Développeur de page Web	3	\$
A.16 Conseiller en contenu multimédia de page Web	3	\$

Période d'option 2 (_____ to _____)		
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme
A.1 Architecte d'applications (ressource évaluée)	3	\$
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	2	\$
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	1	\$
A.2 Analyste fonctionnel, PGI (général)	3	\$
A.3 Programmeur/analyste, PGI (Oracle)	3	\$
A.3 Programmeur/analyste, PGI, Gestion des relations avec la clientèle (GRC)	3	\$
A.4 Analyste de systèmes, PGI (général)	3	\$
A.5 Analyste technique, PGI (Oracle – ressource évaluée)	3	\$
A.5 Analyste technique, PGI (GRC – ressource évaluée)	3	\$
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel (ressource évaluée)	3	\$
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel	2	\$
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel	1	\$
A.7 Programmeur/analyste (ressource évaluée)	3	\$

A.7 Programmeur/analyste	2	\$
A.7 Programmeur/analyste	1	\$
A.14 Développeur de page Web	3	\$
A.16 Conseiller en contenu multimédia de page Web	3	\$

PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT POUR LE VOLET DE TRAVAIL II - Services de gestion de projet et de sécurité des TI :

Période initiale du contrat (Date de l'attribution du contrat à 3 années après)		
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme
P.1. Conseiller en gestion du changement	3	\$
P.2. Architecte-conseil de l'organisation (ressource évaluée)	3	\$
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	2	\$
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	1	\$
P.4. Conseiller en développement organisationnel (ressource évaluée)	3	\$
P.5. Directeur de projet (ressource évaluée)	3	\$
P.7. Coordonnateur de projet	3	\$
P.7. Coordonnateur de projet	2	\$
P.7. Coordonnateur de projet	1	\$
P.9. Gestionnaire de projet (ressource évaluée)	3	\$
P.9. Gestionnaire de projet	2	\$
P.9. Gestionnaire de projet	1	\$
P.11. Conseiller en assurance de la qualité/analyste	3	\$

C.1. Consultant en protection et en planification stratégiques de la sécurité des TI Spécialiste en gestion du risque	3	\$
C.2. Analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI	3	\$
C.3. Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI (ressource évaluée)	3	\$
C.4. Spécialiste de l'évaluation des produits de sécurité des TI	3	\$
C.6. Ingénieur en sécurité des TI	3	\$
C.11. Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	3	\$
C.15. Spécialiste en informatique judiciaire (ressource évaluée)	3	\$

PÉRIODES D'OPTION POUR VOLET DE TRAVAIL II - Services de gestion de projet et de sécurité des TI:

Période d'option 1 (du _____ au _____)		
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme
P.1. Conseiller en gestion du changement	3	\$
P.2. Architecte-conseil de l'organisation (ressource évaluée)	3	\$
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	2	\$
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	1	\$
P.4. Conseiller en développement organisationnel (ressource évaluée)	3	\$
P.5. Directeur de projet (ressource évaluée)	3	\$
P.7. Coordonnateur de projet	3	\$
P.7. Coordonnateur de projet	2	\$

P.7. Coordonnateur de projet	1	\$
P.9. Gestionnaire de projet (ressource évaluée)	3	\$
P.9. Gestionnaire de projet	2	\$
P.9. Gestionnaire de projet	1	\$
P.11. Conseiller en assurance de la qualité/analyste	3	\$
C.1. Consultant en protection et en planification stratégiques de la sécurité des TI Spécialiste en gestion du risque	3	\$
C.2. Analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI	3	\$
C.3. Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI (ressource évaluée)	3	\$
C.4. Spécialiste de l'évaluation des produits de sécurité des TI	3	\$
C.6. Ingénieur en sécurité des TI	3	\$
C.11. Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	3	\$
C.15. Spécialiste en informatique judiciaire (ressource évaluée)	3	\$

Période d'option 2 (du _____ au _____)		
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme
P.1. Conseiller en gestion du changement	3	\$
P.2. Architecte-conseil de l'organisation (ressource évaluée)	3	\$
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	2	\$
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	1	\$
P.4. Conseiller en développement	3	\$

organisationnel (ressource évaluée)		
P.5. Directeur de projet (ressource évaluée)	3	\$
P.7. Coordonnateur de projet	3	\$
P.7. Coordonnateur de projet	2	\$
P.7. Coordonnateur de projet	1	\$
P.9. Gestionnaire de projet (ressource évaluée)	3	\$
P.9. Gestionnaire de projet	2	\$
P.9. Gestionnaire de projet	1	\$
P.11. Conseiller en assurance de la qualité/analyste	3	\$
C.1. Consultant en protection et en planification stratégiques de la sécurité des TI Spécialiste en gestion du risque	3	\$
C.2. Analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI	3	\$
C.3. Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI (ressource évaluée)	3	\$
C.4. Spécialiste de l'évaluation des produits de sécurité des TI	3	\$
C.6. Ingénieur en sécurité des TI	3	\$
C.11. Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	3	\$
C.15. Spécialiste en informatique judiciaire (ressource évaluée)	3	\$

PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT POUR LE VOLET DE TRAVAIL III - Harmonisation des opérations des SGI :

Période initiale du contrat

(Date de l'attribution du contrat à 3 années après)

Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme
B.1. Analyste des activités (ressource évaluée)	3	\$
B.1. Analyste des activités	2	\$
B.1. Analyste des activités	1	\$
B.2. Architecte d'Affaires	3	\$
B.3. Conseiller d'Affaires (ressource évaluée)	3	\$
B.3. Conseiller d'Affaires	2	\$
B.3. Conseiller d'Affaires	1	\$
B.4. Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours (ressource évaluée)	3	\$
B.5. Conseiller en RO (ressource évaluée)	3	\$
B.6. Analyste des systèmes opérationnels	3	\$
B.6. Analyste des systèmes opérationnels	2	\$
B.6. Analyste des systèmes opérationnels	1	\$
B.7. Architecte de transformation des affaires (ressource évaluée)	3	\$
B.10. Spécialiste, service de dépannage	3	\$
B.10. Spécialiste, service de dépannage	2	\$
B.10. Spécialiste, service de dépannage	1	\$
B.13. Spécialiste, soutien des opérations	3	\$
B.13. Spécialiste, soutien des opérations	2	\$
B.13. Spécialiste, soutien des opérations	1	\$
B.14. Rédacteur technique	3	\$

B.14. Rédacteur technique	2	\$
B.14. Rédacteur technique	1	\$

PÉRIODES D'OPTION POUR VOLET DE TRAVAIL III - Harmonisation des opérations des SGI :

Période d'option 1 (_____ to _____)		
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme
B.1. Analyste des activités (ressource évaluée)	3	\$
B.1. Analyste des activités	2	\$
B.1. Analyste des activités	1	\$
B.2. Architecte d'Affaires	3	\$
B.3. Conseiller d'Affaires (ressource évaluée)	3	\$
B.3. Conseiller d'Affaires	2	\$
B.3. Conseiller d'Affaires	1	\$
B.4. Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours (ressource évaluée)	3	\$
B.5. Conseiller en RO (ressource évaluée)	3	\$
B.6. Analyste des systèmes opérationnels	3	\$
B.6. Analyste des systèmes opérationnels	2	\$
B.6. Analyste des systèmes opérationnels	1	\$
B.7. Architecte de transformation des affaires (ressource évaluée)	3	\$
B.10. Spécialiste, service de dépannage	3	\$
B.10. Spécialiste, service de dépannage	2	\$

B.10. Spécialiste, service de dépannage	1	\$
B.13. Spécialiste, soutien des opérations	3	\$
B.13. Spécialiste, soutien des opérations	2	\$
B.13. Spécialiste, soutien des opérations	1	\$
B.14. Rédacteur technique	3	\$
B.14. Rédacteur technique	2	\$
B.14. Rédacteur technique	1	\$

Période d'option 2 (_____ to _____)		
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme
B.1. Analyste des activités (ressource évaluée)	3	\$
B.1. Analyste des activités	2	\$
B.1. Analyste des activités	1	\$
B.2. Architecte d'Affaires	3	\$
B.3. Conseiller d'Affaires (ressource évaluée)	3	\$
B.3. Conseiller d'Affaires	2	\$
B.3. Conseiller d'Affaires	1	\$
B.4. Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours (ressource évaluée)	3	\$
B.5. Conseiller en RO (ressource évaluée)	3	\$
B.6. Analyste des systèmes opérationnels	3	\$
B.6. Analyste des systèmes opérationnels	2	\$
B.6. Analyste des systèmes	1	\$

opérationnels		
B.7. Architecte de transformation des affaires (ressource évaluée)	3	\$
B.10. Spécialiste, service de dépannage	3	\$
B.10. Spécialiste, service de dépannage	2	\$
B.10. Spécialiste, service de dépannage	1	\$
B.13. Spécialiste, soutien des opérations	3	\$
B.13. Spécialiste, soutien des opérations	2	\$
B.13. Spécialiste, soutien des opérations	1	\$
B.14. Rédacteur technique	3	\$
B.14. Rédacteur technique	2	\$
B.14. Rédacteur technique	1	\$

ANNEXE C - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ



Contract Number / Numéro du contrat Common PS SRCL#6
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine	Public Works and Government Services Canada	
2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Acquisitions Branch		
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Professional Services - Standing Offers and Supply Arrangements		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
5. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) <input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui		
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input checked="" type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input checked="" type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED
--



Contract Number / Numéro du contrat
Common PS SRCL#6
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
If Yes, indicate the level of sensitivity.
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMBLEMES | | | |

Special comments:
Commentaires spéciaux : _____

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui

Contract Number / Numéro du contrat
Common PS SRCL#6
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	CCSMC TOP SECRET / CCSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biens / Production																
IT Media / Support TI / IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.
12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

PIÈCE JOINTE 3.1
FORMULAIRE DU SOUMISSIONNAIRE

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE SOUMISSION	
Dénomination sociale du soumissionnaire	
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex. pour obtenir des précisions)	Nom
	Titre
	Adresse
	Numéro de téléphone
	Numéro de télécopieur
	Adresse électronique
Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA) du soumissionnaire [voir les Instructions et conditions uniformisées de 2003] [Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le NEA donné doit correspondre à la dénomination sociale utilisée dans la soumission. Si ce n'est pas le cas, le soumissionnaire sera déterminé en fonction de la dénomination sociale fournie plutôt qu'en fonction du NEA, et le soumissionnaire devra fournir le NEA qui correspond à la dénomination sociale du soumissionnaire.]	
Compétence du contrat : Province ou territoire du Canada choisi par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)	
Anciens fonctionnaires Pour obtenir une définition d'« ancien fonctionnaire », voir la clause intitulée « Ancien fonctionnaire », dans la Partie 2 de la demande de soumissions.	Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension tel qu'il est défini dans la demande de soumissions? Oui ____ Non ____ Si oui, fournir les renseignements demandés à l'article intitulé « Ancien fonctionnaire » dans la Partie 2.
	Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des

	<p>effectifs? Oui ____ Non ____</p> <p>Si oui, fournir les renseignements demandés à l'article intitulé « Ancien fonctionnaire » dans la Partie 2.</p>	
<p>Niveau d'attestation de sécurité du soumissionnaire</p> <p>[Indiquer le niveau et la date d'attribution]</p> <p>[Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le nom dans l'attestation de sécurité doit correspondre à la dénomination sociale du soumissionnaire. Si ce n'est pas le cas, l'attestation n'est pas valide pour le soumissionnaire.]</p>		
<p>En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de soumissions en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la demande et que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le soumissionnaire considère que lui-même et les ressources qu'il propose peuvent répondre aux exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions; 2. la soumission est valide pour la période indiquée dans la demande de soumissions; 3. tous les renseignements fournis dans cette soumission sont complets et exacts; 4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier acceptera toutes les modalités déterminées dans les clauses du contrat subséquent comprises dans la demande de soumissions. 		
<p>Signature du représentant autorisé du soumissionnaire</p>		

PIÈCE JOINTE 4.1

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

Évaluation technique

La proposition sera évaluée et notée conformément aux critères d'évaluation technique obligatoires et cotés qui sont décrits ci-dessous.

Le soumissionnaire doit impérativement démontrer que sa proposition satisfait aux critères obligatoires de chaque volet de travail, ainsi qu'aux critères obligatoires pour chacune des ressources évaluées par volet de travail, et démontrer que les exigences sont satisfaites. Tous les renseignements nécessaires pour démontrer que la proposition satisfait à ces critères doivent absolument être intégrés dans la proposition à la clôture des soumissions.

Bien que les soumissionnaires soient permis de soumettre une soumission qui couvre plus d'un volet de Travail, chaque volet de travail sera évalué individuellement et un seul contrat sera attribué par volet de travail.

Aux fins de la soumission, dans tous les cas où des diplômes ou des certificats sont exigés pour les catégories de base, le soumissionnaire doit inclure des copies des documents requis (ou des relevés de notes officiels) dans sa soumission, au plus tard à la date de clôture.

Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat (catégories de base ou non), le responsable technique pourrait aussi demander à l'entrepreneur de joindre des copies de diplômes ou de certificats aux curriculum vitæ des ressources proposées, afin de vérifier la validité de leurs titres de formation.

1.0 EXIGENCE POUR LES ENTREPRISES

Critères obligatoires des soumissionnaires pour le VOLET DE TRAVAIL I

Critères d'entreprise pour le VOLET DE TRAVAIL I			
Article	Exigences obligatoires	Respectée/ non respectée	Référence
O1	<p>Le soumissionnaire doit avoir travaillé à l'exécution de trois (3) contrats de services de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI-TI) au cours des dix (10) dernières années pour un ministère, un organisme ou une société d'État du GC ou un ministère ou un organisme d'un gouvernement provincial ou territorial.</p> <p>Remarque : On trouvera la liste des organismes et sociétés d'État du GC admissibles en cliquant sur les liens suivants : http://www.tbs-sct.gc.ca/gov-gouv/rc-cr/links-liens-fra.asp https://www.canada.ca/fr/gouvernement/min.html</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque contrat donné en référence doit avoir été exécuté dans les dix (10) dernières années à compter de la date de clôture des soumissions. Si le contrat est en cours d'exécution, il doit être en vigueur depuis au moins six (6) mois avant la date de clôture des soumissions. • Chaque contrat donné en référence doit avoir une valeur minimale de 10 millions de dollars (options exercées et taxes incluses). • Chaque contrat donné en référence doit avoir été exécuté pour un organisme comptant au moins 5 000 utilisateurs. • Le soumissionnaire doit avoir fourni au moins quinze (15) ressources pour chaque contrat donné en référence. • Le soumissionnaire doit avoir occupé le rôle d'agent contractuel principal pour chacun des contrats donnés en référence. <p>Le soumissionnaire doit avoir été l'entrepreneur principal, et non un sous-traitant. Cela signifie que le soumissionnaire doit avoir signé le contrat directement avec le ministère, l'organisme ou la société d'État du GC ou avec le ministère ou organisme d'un gouvernement provincial ou territorial, pour l'exécution des travaux. Si le contrat donné en référence par le soumissionnaire en lien avec ce critère consistait à exécuter des travaux qu'une autre entité avait préalablement obtenu la charge d'exécuter en vertu d'un contrat, le soumissionnaire ne sera pas considéré comme agent contractuel principal. Par exemple, Z (client) a signé un contrat avec la société Y pour la fourniture de services. La société Y, à son tour, a conclu un contrat avec la société X pour fournir la totalité ou une partie de ces services à Z. Dans cet exemple, la société Y est un agent contractuel principal et la société X est un sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des contrats donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom des organismes clients; 2. dates de début et de fin des contrats, y compris des options exercées; 3. nature et portée des services offerts; 4. liste d'au moins quinze (15) ressources qui ont travaillé à l'exécution du contrat, en indiquant leur catégorie, ainsi que les dates de début et de 		

Critères d'entreprise pour le VOLET DE TRAVAIL I			
	fin de leur participation; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience du soumissionnaire.		
O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des ressources dans au moins deux (2) des catégories, avec un niveau d'effort global correspondant à au moins deux mille (2 000) jours facturés au cours des trois (3) dernières années, pour chacune des deux (2) catégories données en référence. Le soumissionnaire doit avoir été l'agent contractuel principal chargé de fournir des ressources à des clients du gouvernement fédéral ou de gouvernements provinciaux ou territoriaux.</p> <p>A.1 Architecte d'applications/de logiciels (les niveaux 1, 2 et 3 sont tous applicables) A.5 Analyste technique, PGI (les niveaux 1, 2 et 3 sont tous applicables) A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel (les niveaux 1, 2 et 3 sont tous applicables) A.7 Programmeur/analyste (niveaux 1, 2 et 3)</p> <p>Remarque : Le soumissionnaire peut faire référence à plusieurs contrats et clients pour établir la preuve que le niveau d'effort global requis a été atteint pour chaque catégorie.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des contrats donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom des organismes clients; 2. dates de début et de fin des contrats; 3. nature et portée des services offerts; 4. ressources qui ont travaillé dans les catégories de base, nombre de jours travaillés par chaque ressource, ainsi que les dates de début et de fin correspondantes; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience du soumissionnaire. 		

Critères cotés d'entreprises soumissionnaires pour le VOLET DE TRAVAIL I

Critères d'entreprise			
Article	Exigences cotées	Points	Référence
C1	<p>Démontrer que le soumissionnaire a travaillé, au cours des dix (10) dernières années, à l'exécution de contrats à titre d'entrepreneur principal pour des ministères ou organismes du gouvernement du Canada ou de gouvernements provinciaux ou territoriaux et que le soumissionnaire a été appelé, dans le cadre de ces contrats, à gérer le processus de transfert de connaissances nécessaire au transfert des tâches entre ses ressources et les employés du client. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chacun des contrats donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom des organismes clients; 2. dates de début et de fin des contrats; 	/15	5 points par projet jusqu'à concurrence de 15 points

Critères d'entreprise			
Article	Exigences cotées	Points	Référence
	3. rôles et tâches (incluant les technologies pertinentes) qui ont été transférés aux employés du client, ainsi que les méthodes et processus utilisés pour effectuer le transfert de connaissances; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience du soumissionnaire.		
C2	<p>Démontrer que le soumissionnaire a travaillé, au cours des dix (10) dernières années, à l'exécution de contrats d'envergure (voir la remarque ci-dessous) comme il est défini ci-dessous à titre d'entrepreneur principal fournissant des services de GI-TI à un ministère du GC relevant du portefeuille de la sécurité nationale, tel que l'a défini Services partagés Canada (SPC), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence des services frontaliers du Canada • Service correctionnel du Canada • Ministère de la Défense nationale • Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada • Sécurité publique Canada • Gendarmerie royale du Canada • Transports Canada <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des contrats donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom des organismes clients; 2. dates de début et de fin des contrats; 3. nature et portée des services offerts; 4. liste d'au moins quinze (15) ressources qui ont travaillé à l'exécution du contrat, en indiquant leur catégorie, ainsi que les dates de début et de fin de leur participation; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience du soumissionnaire. <p>Remarque : Chaque contrat d'envergure doit avoir les éléments suivants pour obtenir des points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir une valeur minimale de 5 000 000 \$ (taxes incluses); • être exécuté pour un client comptant au moins cinq mille (5 000) utilisateurs. <p>Les soumissionnaires ne peuvent pas faire référence à des contrats déjà donnés en référence pour O1.</p>	/20	10 points par projet pour un maximum de 20 points
C3	Désigner un chargé de compte client et démontrer que cette personne a de l'expérience dans la prestation de services de gestion de contrats et qu'elle a géré des équipes de	/30	a) plus de 8 ans – 15 points plus de 6 ans jusqu'à 8 ans –

Critères d'entreprise			
Article	Exigences cotées	Points	Référence
	<p>ressources au cours des dix (10) dernières années pour des ministères ou organismes du gouvernement fédéral ou de gouvernements provinciaux ou territoriaux, dans le cadre de contrats pour lesquels le soumissionnaire agissait à titre d'entrepreneur principal. Le soumissionnaire doit donner les renseignements demandés ci-dessous au sujet de cette personne :</p> <p>a) nombre de mois ou d'années d'expérience dans la prestation de services de gestion de contrats et la gestion d'équipes de ressources pour des ministères ou organismes clients au sein du gouvernement fédéral ou de gouvernements provinciaux ou territoriaux (maximum 10 points);</p> <p>et</p> <p>b) nombre de ressources gérées simultanément, dans le cadre d'un ou de plusieurs contrats pour un même ministère ou organisme client au sein du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial ou territorial (maximum 10 points).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des contrats donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom des organismes clients; 2. nombre total d'années d'expérience du chargé de compte client du soumissionnaire dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations données en référence pour le chargé de compte client; 4. liste des catégories de ressources gérées simultanément par le chargé de compte client du soumissionnaire; 5. description détaillée du travail exécuté par le chargé de compte client dans le cadre de ces affectations; 6. référence du client pouvant témoigner de l'expérience du chargé de compte client. 		<p>12 points plus de 4 ans jusqu'à 6 ans – 9 points plus de 2 ans jusqu'à 4 ans – 6 points de 6 mois à 2 ans – 3 points moins de 6 mois – 0 point</p> <p>et</p> <p>b) plus de 40 ressources – 15 points de 30 à 40 ressources – 12 points de 20 à 30 ressources – 9 points de 10 à 20 ressources – 6 points de 1 à 10 ressources – 3 points</p>
Total des points		65	
Note de passage		45	
TOTAL DES POINTS OBTENUS			

2.0 Critères des ressources pour le volet de travail I – Services d’applications opérationnelles

Catégorie de ressource	Niveau de compétence
A.1 Architecte d’applications (ressource évaluée)	3
A.1 Architecte d’applications et de logiciels	2
A.1 Architecte d’applications et de logiciels	1
A.2 Analyste fonctionnel, PGI (général)	3
A.3 Programmeur/analyste, PGI (Oracle)	3
A.3 Programmeur/analyste, PGI, Gestion des relations avec la clientèle (GRC)	3
A.4 Analyste de systèmes, PGI (général)	3
A.5 Analyste technique, PGI (Oracle – ressource évaluée)	3
A.5 Analyste technique, PGI (GRC – ressource évaluée)	3
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel (ressource évaluée)	3
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel	2
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel	1
A.7 Programmeur/analyste (ressource évaluée)	3
A.7 Programmeur/analyste	2
A.7 Programmeur/analyste	1
A.14 Développeur de page Web	3
A.16 Conseiller en contenu multimédia de page Web	3

2.1 A.1 Architecte d’applications et de logiciels

2.1.1 A.1 Architecte d’applications et de logiciels, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires – A.1 Architecte d’applications et de logiciels, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
A.1 Architecte d’applications et de logiciels, niveau 3 (ressource évaluée)		
O1	La ressource proposée par le soumissionnaire doit détenir un diplôme universitaire ou d’études collégiales dans l’une des disciplines énoncées ci-dessous :	

	<p>Sciences, génie, commerce, administration des affaires, programmation ou mathématique.</p> <p>Le soumissionnaire doit joindre une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à sa soumission.</p>	
<p>O2</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) projets à titre d'architecte d'applications et de logiciels dans le cadre desquels elle aura accompli les tâches suivantes :</p> <p>(a) Élaborer des architectures techniques, des cadres de travail et des stratégies afin de répondre aux besoins opérationnels et aux exigences en matière d'application.</p> <p>(b) Cerner les politiques, les procédures et les exigences qui motivent une solution en particulier.</p> <p>(c) Analyser les besoins fonctionnels pour déterminer le flux de l'information, des procédures et des décisions.</p> <p>(d) Évaluer les procédures et les méthodes en place, définir et décrire le contenu des bases de données, leur structure et les sous-systèmes d'applications, et créer un dictionnaire de données.</p> <p>(e) Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et les opérations automatisées dans les sous-systèmes d'application, avec les systèmes externes et entre les systèmes nouveaux et existants.</p> <p>(f) Définir les points d'entrée et de sortie, élaborer un plan détaillé pour la phase de conception technique et faire approuver le système proposé.</p> <p>(g) Définir et documenter les normes particulières du système qui s'appliquent à la programmation, à la documentation et aux essais, et qui portent entre autres sur les bibliothèques de programmes, les dictionnaires de données, les conventions d'appellation ainsi que d'autres normes de système applicables.</p> <p>Remarque : Chaque projet doit avoir duré au moins six (6) mois.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	

<p>O3</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans le développement d'applications d'entreprise au moyen de la programmation orientée objet (POO).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
<p>O4</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans le développement d'applications client-serveur et d'applications Web pour des clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	

Critères cotés – A.1 Architecte d'applications et de logiciels, niveau 3 (ressource évaluée)

N°	CRITÈRES COTÉS A.1 Architecte d'applications et de logiciels, niveau 3 (ressource évaluée)	NOMBRE MAXIMUM DE POINTS	POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C1	<p>Démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans l'élaboration d'architectures et de conceptions techniques pour une application au moyen d'un .NET Framework 4.0, avec l'ensemble des composantes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Windows Presentation Foundation (WPF); (b) Windows Communication Foundation (WCF); (c) Oracle 11g ou base de données plus récente. <p>Fournir pour cela les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par année d'expérience, jusqu'à concurrence de 10 points	

N°	CRITÈRES COTÉS A.1 Architecte d'applications et de logiciels, niveau 3 (ressource évaluée)	NOMBRE MAXIMUM DE POINTS	POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C2	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a utilisé une méthode de développement structurée (p. ex., Processus rationnel unifié, Agile) pour élaborer les exigences fonctionnelles et concevoir des applications logicielles d'entreprise. À cette fin, fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points	
C3	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé des projets dans le cadre desquels elle a conçu et mis au point des applications au moyen de Microsoft Team Foundation Server. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points	

N°	CRITÈRES COTÉS A.1 Architecte d'applications et de logiciels, niveau 3 (ressource évaluée)	NOMBRE MAXIMUM DE POINTS	POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C4	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des dix (10) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a conçu des applications pour un client du GC au moyen de Visual Basic 6.0 et de Classic ASP. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points .	
C5	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des dix (10) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a conçu des applications pour un client du GC au moyen de VB.Net et d'ASP.Net. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points .	

N°	CRITÈRES COTÉS A.1 Architecte d'applications et de logiciels, niveau 3 (ressource évaluée)	NOMBRE MAXIMUM DE POINTS	POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C6	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des dix (10) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a intégré de la technologie d'application plus ancienne (Classic ASP, version 2) avec de la nouvelle technologie d'application (VB.Net et ASP.Net Framework, versions 1 à 3) au moyen de VB.Net et d'ASP.Net dans un seul système. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	Non = 0 point Oui = 10 points	
C7	<p>Démontrer que la ressource proposée a acquis, au cours des dix (10) dernières années, de l'expérience dans l'intégration de Windows Services pour une application client du GC. À cet effet, fournir les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par année d'expérience, jusqu'à concurrence de 10 points	

N°	CRITÈRES COTÉS A.1 Architecte d'applications et de logiciels, niveau 3 (ressource évaluée)	NOMBRE MAXIMUM DE POINTS	POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C8	<p>Démontrer que la ressource proposée possède l'une des certifications Microsoft suivantes en joignant une copie de la certification ou de la désignation à la soumission :</p> <p>(a) Microsoft Certified Solutions Associate; (b) Microsoft Certified Solutions Developer; (c) Microsoft Certified Solutions Expert.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve.</p>	/10	10 points pour l'une ou l'autre de ces certifications	
	TOTAL Note de passage	/80 /56		

2.1.2 A.1 Architecte d'applications et de logiciels, niveau 2

Critères obligatoires – A.1 Architecte d'applications et de logiciels, niveau 2

Critères obligatoires A.1 Architecte d'applications et de logiciels, niveau 2		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit détenir un diplôme universitaire ou d'études collégiales dans l'une des disciplines énoncées ci-dessous :</p> <p>Sciences, génie, commerce, administration des affaires, programmation ou mathématique.</p> <p>Le soumissionnaire doit joindre une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve.</p>	Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.
O2	La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins deux (2) projets à titre d'architecte d'applications et	Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.

	<p>de logiciels dans le cadre desquels elle a exécuté les tâches suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer des architectures techniques, des cadres de travail et des stratégies afin de répondre aux besoins opérationnels et aux exigences en matière d'application. 2. Cerner les politiques, les procédures et les exigences qui motivent une solution en particulier. 3. Analyser les besoins fonctionnels pour déterminer le flux de l'information, des procédures et des décisions. 4. Évaluer les procédures et les méthodes en place, définir et décrire le contenu des bases de données, leur structure et les sous-systèmes d'applications, et créer un dictionnaire de données. 5. Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et les opérations automatisées dans les sous-systèmes d'application, avec les systèmes externes et entre les systèmes nouveaux et existants. 6. Définir les points d'entrée et de sortie, élaborer un plan détaillé pour la phase de conception technique et faire approuver le système proposé. 7. Définir et documenter les normes particulières du système qui s'appliquent à la programmation, à la documentation et aux essais, et qui portent entre autres sur les bibliothèques de programmes, les dictionnaires de données, les conventions d'appellation ainsi que d'autres normes de système applicables. <p>Remarque : Chaque projet doit avoir duré au moins six (6) mois.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
<p>O3</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience dans la conception d'applications d'entreprise au moyen de la POO.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	<ol style="list-style-type: none"> 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
<p>O4</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience dans la conception d'applications client-serveur et d'applications Web pour des clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

2.1.3 A.1 Architecte d'applications et de logiciels, niveau 1

Critères obligatoires – A.1 Architecte d'applications et de logiciels, niveau 1

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
A.1 Architecte d'applications et de logiciels, niveau 1		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit détenir un diplôme universitaire ou d'études collégiales dans l'une des disciplines énoncées ci-dessous :</p> <p>Sciences, génie, commerce, administration des affaires ou programmation.</p> <p>Le soumissionnaire doit joindre une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve.</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins un (1) projet à titre d'architecte d'applications et de logiciels dans le cadre duquel elle a exécuté l'ensemble des tâches suivantes :</p> <p>(a) Élaborer des architectures techniques, des cadres de travail et des stratégies afin de répondre aux besoins opérationnels et aux exigences en matière d'application.</p> <p>(b) Cerner les politiques, les procédures et les exigences qui motivent une solution en particulier.</p> <p>(c) Analyser les besoins fonctionnels pour déterminer le flux de l'information, des procédures et des décisions.</p> <p>(d) Évaluer les procédures et les méthodes en place, définir et décrire le contenu des bases de données, leur structure et les sous-systèmes d'applications, et créer un dictionnaire de données.</p> <p>(e) Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et les opérations automatisées dans les sous-systèmes d'application, avec les systèmes externes et entre les systèmes nouveaux et existants.</p> <p>(f) Définir les points d'entrée et de sortie, élaborer un plan détaillé pour la phase de conception technique et faire approuver le système proposé.</p> <p>(g) Définir et documenter les normes particulières du système qui s'appliquent à la programmation, à la documentation et aux essais, et qui portent entre autres sur les bibliothèques de programmes, les dictionnaires de données, les conventions d'appellation ainsi que d'autres normes de système applicables.</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	<p>Remarque : Chaque projet doit avoir duré au moins six (6) mois.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) années d'expérience dans la conception d'applications d'entreprise au moyen de la POO.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O4	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) années d'expérience dans la conception d'applications client-serveur et d'applications Web pour des clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

--	--	--

2.2 A.2 Analyste fonctionnel, PGI (général)

2.2.1 A.2 Analyste fonctionnel, PGI (général), niveau 3

Critères obligatoires – A.2 Analyste fonctionnel, PGI (général), niveau 3

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
A.2 Analyste fonctionnel, PGI (général), niveau 3		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans la définition et la documentation des exigences fonctionnelles, opérationnelles ou de système dans le cadre de projets de mise en œuvre de systèmes de PGI.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans la définition des besoins fonctionnels en applications logicielles d'entreprise au moyen des processus suivants : élaboration, mise à l'essai et mise en œuvre.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

2.3 A.3 Analyste/programmeur PGI (Oracle)

2.3.1 – A.3 Analyste/programmeur PGI (Oracle), Niveau 3

Critères obligatoires – A.3 Analyste/programmeur PGI (Oracle), niveau 3

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
A.3 Analyste/programmeur PGI (Oracle), niveau 3		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans l'exécution de toutes les tâches suivantes : définition des besoins, programmation, et développement de systèmes, dans le cadre de projets de mise en œuvre du système Oracle E-Business Suite.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables;5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans l'exécution de toutes les tâches suivantes : programmation, mise à l'essai et mise en œuvre d'applications logicielles à l'échelle d'une organisation.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables;5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

2.4 A.3 Analyste/programmeur PGI (GRC)

2.4.1 – A.3 Analyste/programmeur PGI (GRC), niveau 3

Critères obligatoires – A.3 Analyste/programmeur PGI (GRC), niveau 3

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
A.3 Analyste/programmeur PGI (GRC), niveau 3		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans l'exécution de toutes les tâches suivantes : définition des besoins, programmation et développement de systèmes, dans le cadre de projets de mise en œuvre du système Microsoft Dynamics CRM.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables;5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans l'exécution de toutes les tâches suivantes : programmation, mise à l'essai et mise en œuvre d'applications logicielles à l'échelle d'une organisation.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables;5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

2.5 A.4 Analyste de systèmes PGI (général)

2.5.1 – A.4 Analyste de systèmes PGI (général), niveau 3

Critères obligatoires - A.4 Analyste de systèmes PGI (général), niveau 3

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
A.4 Analyste de systèmes PGI (général), niveau 3		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans l'élaboration de documents portant sur tous les aspects suivants : exigences, faisabilité, coût, conception et spécifications, dans le cadre de projets de mise en œuvre de systèmes PGI.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables;5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans la traduction des exigences opérationnelles en conceptions et spécifications de systèmes, pour des applications logicielles à l'échelle d'une organisation.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables;5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.

2.6 A.5 Analyste technique PGI (Oracle)

2.6.1 – A.5 Analyste technique PGI (Oracle), niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires - A.5 Analyste technique PGI (Oracle), niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
A.5 Analyste technique PGI (Oracle), niveau 3 (ressource évaluée)		
O1	<p>Démontrer que la ressource proposée a accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience à titre d'administrateur d'applications de base de données. Fournir pour cela les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables;5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	
O2	<p>Démontrer que la ressource proposée a accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans la mise en œuvre et la mise à niveau des applications d'Oracle E-Business Suite. Fournir pour cela les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables;5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	
O3	<p>Démontrer que la ressource proposée possède au moins cinq (5) années d'expérience à titre d'administrateur d'applications de base de données, et qu'elle a, durant ces années, utilisé le système de gestion de base de données relationnelle (SGBDR) d'Oracle (version 9 ou version ultérieure), conjointement avec Oracle Financials (version 11i ou version ultérieure). Fournir pour cela les renseignements suivants :</p>	

	<ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
O4	<p>Démontrer que la ressource proposée a accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans l'utilisation de l'ensemble des technologies et produits suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> (a) UNIX; (b) séquences de commandes en langage naturel UNIX (Shell scripting); (c) langage SQL; (d) rédaction en langage procédural/SQL. <p>Fournir pour cela les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	

Critères cotés – A.5 Analyste technique PGI (Oracle), niveau 3 (ressource évaluée)

N°	CRITÈRES COTÉS A.5 Analyste technique PGI (Oracle), niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C1	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, un ou plusieurs projets d'une durée minimale d'un (1) mois, et a, dans ce cadre, procédé à la mise à niveau ou à la migration, vers des versions plus récentes, de bases de données Oracle pour les besoins des applications d'Oracle E-Business Suite. Fournir pour cela les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. <p>REMARQUE : Les mises à niveau ou migrations doivent avoir été effectuées d'une version majeure vers une autre; les mises à niveau mineures et les travaux de maintenance ne seront pas pris en compte.</p>	/15	5 points par projet jusqu'à concurrence de 15 points	

N°	CRITÈRES COTÉS A.5 Analyste technique PGI (Oracle), niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C2	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a configuré Oracle Enterprise Manager pour des environnements Oracle E-Business Suite. Fournir pour cela les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points	
C3	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a configuré le serveur d'application Internet (version 1.2.2.2s ou version ultérieure). Fournir pour cela les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points	

N°	CRITÈRES COTÉS A.5 Analyste technique PGI (Oracle), niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C4	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a configuré iProcurement sur Oracle Financials (version 11i ou version ultérieure). Fournir pour cela les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points	
C5	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a mis en œuvre le Système de gestion des ressources humaines d'Oracle. Fournir pour cela les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	Non = 0 point Oui = 10 points	

N°	CRITÈRES COTÉS A.5 Analyste technique PGI (Oracle), niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C6	Démontrer que la ressource proposée possède une certification Oracle Business Accelerators pour E-Business Suite, en joignant une copie de la certification ou de la désignation à la soumission.	/10	Non = 0 point Oui = 10 points	
	TOTAL Note de passage	/65 45		

2.7 A.5 Analyste technique PGI (GRC)

2.7.1 – A.5 Analyste technique PGI (GRC), niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires – A.5 Analyste technique PGI (GRC), niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires A.5 Analyste technique PGI (GRC), niveau 3 (ressource évaluée)		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit détenir un diplôme universitaire ou d'études collégiales dans l'une des disciplines énoncées ci-dessous.</p> <p>Sciences, génie, commerce, administration des affaires ou programmation.</p> <p>Le soumissionnaire doit joindre une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à sa soumission.</p>	
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans la définition et la documentation des exigences opérationnelles.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	

<p>O3</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit posséder au moins deux (2) années d'expérience dans l'élaboration de solutions commerciales au moyen du cadre d'application xRM du produit Microsoft Dynamics CRM (4.0, 2011 ou 2013).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
<p>O4</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des cinq (5) dernières années, au moins deux (2) années d'expérience dans le développement d'applications Web au moyen d'ASP.NET et de C# dans un .NET Framework.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	

Critères cotés – A.5 Analyste technique PGI (GRC), niveau 3 (ressource évaluée)

N°	Critères cotés A.5 Analyste technique PGI (GRC), niveau 3 (ressource évaluée)	Maximum de points	Échelle d'évaluation	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C1	<p>Démontrer que la ressource proposée possède les certifications Microsoft suivantes, en joignant une copie de la certification ou de la désignation à la soumission.</p> <p>(a) Microsoft Certified Technology Specialist (MCTS) : Personnalisation et configuration de Microsoft Dynamics CRM 2011 ou 2013;</p> <p>(b) MCTS : Applications Microsoft Dynamics CRM 2011 ou 2013;</p> <p>(c) MCTS : Déploiement de Microsoft Dynamics CRM 2011 ou 2013;</p> <p>(d) MCTS : Extension de Microsoft Dynamics CRM 2011 ou 2013.</p>	/10	2,5 points par certification jusqu'à concurrence de 10 points	
C2	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé des projets dans le cadre desquels elle a utilisé Microsoft Dynamics CRM (version 4.0, 2011 ou 2013). Fournir pour cela les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points	

N°	Critères cotés A.5 Analyste technique PGI (GRC), niveau 3 (ressource évaluée)	Maximum de points	Échelle d'évaluation	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C3	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des cinq (5) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a développé des services Web pour les besoins du développement des TI. Fournir pour cela les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points	
	TOTAL Note de passage	/30 21		

2.8 A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel

2.8.1 – A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires – A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel, niveau 3 (ressource évaluée)		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
O1	<p>Démontrer que la ressource proposée détient un diplôme universitaire ou d'études collégiales dans l'une des disciplines énoncées ci-dessous.</p> <p>Sciences, génie, commerce, administration des affaires ou programmation.</p> <p>Le soumissionnaire doit joindre une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à sa soumission.</p>	

<p>O2</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience à titre de programmeur/réalisateur de logiciel dans le cadre de projets de développement d'applications pour des clients du GC.</p> <p>L'expérience exigée doit comprendre tous les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) conception, développement et (b) mise à l'essai d'applications. <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
<p>O3</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans la POO.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
<p>O4</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans le développement d'applications client-serveur et d'applications Web pour des clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 	

	5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	
--	--	--

Critères cotés – A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel, niveau 3 (ressource évaluée)

N°	Critères cotés A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel, niveau 3 (ressource évaluée)	Maximum de points	Échelle d'évaluation	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C1	<p>Démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans le développement d'applications au moyen d'un .NET Framework 4.0, avec l'ensemble des composantes suivantes :</p> <p>(a) Windows Presentation Foundation (WPF); (b) Windows Communication Foundation (WCF); (c) Oracle 11g ou base de données plus récente.</p> <p>Fournir pour cela les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par année d'expérience, jusqu'à concurrence de 10 points	

N°	Critères cotés A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel, niveau 3 (ressource évaluée)	Maximum de points	Échelle d'évaluation	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C2	<p>Démontrer que la ressource proposée par le soumissionnaire a accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, de l'expérience dans l'utilisation du langage de programmation C. Fournir pour cela les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par année jusqu'à concurrence de 10 points	
C3	<p>Démontrer que la ressource proposée par le soumissionnaire a réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a développé et tenu à jour des applications basées sur les environnements Visual Basic 6.0 et Classic ASP. Fournir pour cela les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points	

N°	Critères cotés A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel, niveau 3 (ressource évaluée)	Maximum de points	Échelle d'évaluation	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C4	<p>Démontrer que la ressource proposée par le soumissionnaire a réalisé, au cours des dix (10) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a développé et tenu à jour des applications basées sur l'environnement VB.NET. Fournir pour cela les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points	
C5	<p>Démontrer que la ressource proposée par le soumissionnaire a réalisé, au cours des dix (10) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a développé tous les éléments suivants au moyen d'Oracle (version 9i ou version ultérieure) : procédures stockées, vues, déclencheurs et fonctions définies par l'utilisateur. Fournir pour cela les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points	

N°	Critères cotés A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel, niveau 3 (ressource évaluée)	Maximum de points	Échelle d'évaluation	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C6	<p>Démontrer que la ressource proposée par le soumissionnaire a réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a développé et tenu à jour des applications logicielles basées sur l'environnement Powerhouse de Cognos. Fournir pour cela les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points	
C7	<p>Démontrer que la ressource proposée par le soumissionnaire a accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, de l'expérience dans l'utilisation des langages de programmation C/GDML ou Pro*C. Fournir pour cela les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par année jusqu'à concurrence de 10 points	

N°	Critères cotés A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel, niveau 3 (ressource évaluée)	Maximum de points	Échelle d'évaluation	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C8	<p>Démontrer que la ressource proposée par le soumissionnaire a réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a développé et tenu à jour des applications logicielles accédant à une base de données InterBase. Fournir pour cela les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points	
	TOTAL Note de passage	/80 54		

2.8.2 – A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel, niveau 2

Critères obligatoires – A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel, niveau 2

Critères obligatoires A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel, niveau 2		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
O1	<p>Démontrer que la ressource proposée détient un diplôme universitaire ou d'études collégiales dans l'une des disciplines énoncées ci-dessous.</p> <p>Sciences, génie, commerce, administration des affaires ou programmation.</p> <p>Le soumissionnaire doit joindre une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes</p>	Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.

	officiel) à titre de preuve de la formation.	
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience à titre de programmeur/réalisateur de logiciel dans le cadre de projets de développement d'applications pour des clients du GC.</p> <p>L'expérience exigée doit comprendre tous les domaines suivants : conception, développement et mise à l'essai d'applications.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience dans la POO.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O4	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience dans le développement d'applications client-serveur et d'applications Web pour des clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	<p>4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables;</p> <p>5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.</p>	
--	--	--

2.8.3 – A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel, niveau 1

Critères obligatoires – A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel, niveau 1

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel, niveau 1		
O1	<p>Démontrer que la ressource proposée détient un diplôme universitaire ou d'études collégiales dans l'une des disciplines énoncées ci-dessous.</p> <p>Sciences, génie, commerce, administration des affaires ou programmation.</p> <p>Le soumissionnaire doit joindre une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve de la formation.</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) années d'expérience à titre de programmeur/réalisateur de logiciel dans le cadre de projets de développement d'applications pour des clients du GC.</p> <p>L'expérience exigée doit comprendre tous les domaines suivants : conception, développement et mise à l'essai d'applications.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

<p>O3</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) années d'expérience en programmation orientée objet (POO).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
<p>O4</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience dans le développement d'applications client-serveur et d'applications Web pour des clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

2.9 A.7 Programmeur/analyste

2.9.1 – A.7 Programmeur/analyste, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires – A.7 Programmeur/analyste, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
A.7 Programmeur/analyste, niveau 3 (ressource évaluée)		
O1	<p>Démontrer que la ressource proposée détient un diplôme universitaire ou d'études collégiales dans l'une des disciplines énoncées ci-dessous.</p> <p>Sciences, génie, commerce, administration des affaires ou programmation.</p> <p>Le soumissionnaire doit joindre une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à sa soumission.</p>	
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience à titre de programmeur/analyste durant toutes les phases du cycle de développement de systèmes dans le cadre de projets de développement d'applications pour des clients du GC.</p> <p>REMARQUE : L'expérience exigée doit comprendre tous les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">(a) conception et développement d'applications;(b) mise à l'essai et déploiement;(c) exigences en matière de maintenance. <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ul style="list-style-type: none">1. nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables;5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans le développement d'applications client-</p>	

	<p>serveur et d'applications Web pour des clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
<p>O4</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en réalisation d'analyses de système et en production de documents techniques pour des clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	

Critères cotés – A.7 Programmeur/analyste, niveau 3 (ressource évaluée)

N°	CRITÈRES COTÉS A.7 Programmeur/analyste, niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C1	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a développé et tenu à jour des applications basées sur les environnements Visual Basic 6.0 et Classic ASP. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points	
C2	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a développé des applications au moyen de VB.Net et d'ASP.Net. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points	

N°	CRITÈRES COTÉS A.7 Programmeur/analyste, niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C3	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé un projet dans le cadre duquel elle a intégré de la technologie d'application plus ancienne (Classic ASP, version 2) avec de la nouvelle technologie d'application (VB.Net et ASP.Net Framework, versions 1 à 3) au moyen de VB.Net et d'ASP.Net dans un seul système. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin du projet; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre du projet, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	Non = 0 point Oui = 10 points	
C4	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, un ou plusieurs projets dans le cadre desquels elle a traité des données d'une base de données Oracle au moyen de toutes les méthodes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> (a) code d'application Visual Basic; (b) code d'application.Net; (c) scripts PL/SQL personnalisés. <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points	

N°	CRITÈRES COTÉS A.7 Programmeur/analyste, niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C5	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, un ou plusieurs projets dans le cadre desquels elle a maintenu des commandes Active X dans une application Visual Basic 6. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points	
C6	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, un ou plusieurs projets dans le cadre desquels elle a créé des objets COM+ dans une application Visual Basic 6. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points	

N°	CRITÈRES COTÉS A.7 Programmeur/analyste, niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C7	<p>Démontrer que la ressource proposée a, au cours des dix (10) dernières années, acquis de l'expérience en élaboration de codes d'application pour des services Windows. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chaque projet donné en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par année jusqu'à concurrence de 10 points	
C8	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des dix (10) dernières années, un projet dans le cadre duquel elle a utilisé Team Foundation Server de Microsoft. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	Non = 0 point Oui = 10 points	

N°	CRITÈRES COTÉS A.7 Programmeur/analyste, niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C9	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des trois (3) dernières années, au moins un projet dans le cadre duquel elle a utilisé Visual Studio 2012. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	Non = 0 point Oui = 10 points	
	TOTAL Note de passage	/90 /63		

2.9.2 – A.7 Programmeur/analyste, niveau 2

Critères obligatoires – A.7 Programmeur/analyste, niveau 2

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
A.7 Programmeur/analyste, niveau 2		
O1	<p>Démontrer que la ressource proposée détient un diplôme universitaire ou d'études collégiales dans l'une des disciplines énoncées ci-dessous.</p> <p>Sciences, génie, commerce, administration des affaires ou programmation.</p> <p>Le soumissionnaire doit joindre une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve de la formation.</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience à titre de programmeur/analyste au cours de toutes les phases du cycle de développement de systèmes dans le cadre de projets de développement d'applications pour des clients du GC.</p> <p>REMARQUE : L'expérience exigée doit comprendre tous les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) conception et développement d'applications; (b) mise à l'essai; (c) déploiement; (d) exigences en matière de maintenance. <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après</p>

	<p>cinq (5) années d'expérience dans le développement d'applications client-serveur et d'applications Web pour des clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O4	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience en réalisation d'analyses de système et en production de documents techniques pour des clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

2.9.3 – A.7 Programmeur/analyste, niveau 1

Critères obligatoires – A.7 Programmeur/analyste, niveau 1

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
A.7 Programmeur/analyste, niveau 1		
O1	<p>Démontrer que la ressource proposée détient un diplôme universitaire ou d'études collégiales dans l'une des disciplines énoncées ci-dessous.</p> <p>Sciences, génie, commerce, administration des affaires ou programmation.</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	<p>Le soumissionnaire doit joindre une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve de la formation.</p>	
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) années d'expérience à titre de programmeur/analyste durant toutes les phases du cycle de développement de systèmes dans le cadre de projets de développement d'applications pour des clients du GC.</p> <p>REMARQUE : L'expérience exigée doit comprendre tous les domaines suivants : conception et développement d'applications, mise à l'essai, déploiement et exigences en matière de maintenance.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience dans le développement d'applications client-serveur et d'applications Web pour des clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O4	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) années d'expérience en réalisation</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de</p>

	<p>d'analyses de système et en production de documents techniques pour des clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>l'autorisation de tâche.</p>
--	--	---------------------------------

2.10 A.14 Développeur de page Web

2.10.1 – A.14 Développeur de page Web, niveau 3

Critères obligatoires – A.14 Développeur de page Web, niveau 3

Critères obligatoires A.14 Développeur de page Web, niveau 3		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience à titre de développeur de page Web durant toutes les phases du cycle de développement de systèmes dans le cadre de projets de développement d'applications Web pour des clients du GC.</p> <p>REMARQUE : La ressource proposée doit avoir de l'expérience dans les domaines suivants : interaction avec les clients pour établir les exigences, conception et développement d'applications, mise à l'essai, déploiement et exigences en matière de maintenance.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

2.11 A.16 Conseiller en contenu multimédia de page Web

2.11.1 – A.16 Conseiller en contenu multimédia de page Web, niveau 3

Critères obligatoires – A.16 Conseiller en contenu multimédia de page Web, niveau 3

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
A.16 Conseiller en contenu multimédia de page Web, niveau 3		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience de travail avec des clients du GC et des intervenants dans la définition des exigences relatives au contenu multimédia de page Web et la production de prototypes visant à démontrer la forme et la fonctionnalité de base dans le cadre du processus de conception.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables;5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans l'exécution de toutes les tâches suivantes : conception, développement et mise à l'essai de contenu multimédia de pages Web.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables;5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

3.0 Critères d'évaluation pour le volet de travail II

Critères obligatoires des soumissionnaires pour le volet de travail II

Critères d'entreprise pour le volet de travail II			
Élément	Exigences obligatoires	Respectée/ non respectée	Référence
O1	<p>Le soumissionnaire doit avoir travaillé à l'exécution de trois (3) contrats de services de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI-TI) au cours des dix (10) dernières années pour un ministère, un organisme ou une société d'État du gouvernement du Canada ou un ministère ou un organisme d'un gouvernement provincial ou territorial.</p> <p>Remarque : La liste des organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada admissibles est donnée dans les liens suivants : http://www.tbs-sct.gc.ca/gov-gouv/rc-cr/links-liens-fra.asp https://www.canada.ca/fr/gouvernement/min.htm</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque contrat donné en référence doit avoir été exécuté dans les dix (10) dernières années à compter de la date de clôture de l'appel d'offres. Si le contrat est en cours d'exécution, il doit être en vigueur depuis au moins six (6) mois avant la date de clôture de l'appel d'offres. • Chaque contrat donné en référence doit avoir une valeur minimale de 10 millions de dollars (options exercées et taxes incluses). • Chaque contrat donné en référence doit avoir été exécuté pour un organisme comptant au moins 5 000 utilisateurs. • Le soumissionnaire doit avoir fourni au moins quinze (15) ressources pour chaque contrat donné en référence. • Le soumissionnaire doit avoir occupé le rôle d'agent contractuel principal pour chacun des contrats donnés en référence. <p>Le soumissionnaire doit avoir été l'entrepreneur principal, et non un sous-traitant. Cela signifie que le soumissionnaire doit avoir signé le contrat directement avec le ministère, l'organisme ou la société d'État du gouvernement du Canada ou avec le ministère ou organisme d'un gouvernement provincial ou territorial, pour l'exécution des travaux. Si le contrat donné en référence par le soumissionnaire en lien avec ce critère consistait à exécuter des travaux qu'une autre entité avait préalablement obtenu la charge d'exécuter en vertu d'un contrat, le soumissionnaire ne sera pas considéré comme agent contractuel principal. Par exemple, Z (client) a signé un contrat avec la société Y pour la fourniture de services. La société Y, à son tour, a conclu un contrat avec la société X pour fournir tout ou partie de ces services à Z. Dans cet exemple, la société Y est un agent contractuel principal et la société X est un sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des contrats donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom des organismes clients; 2. dates de début et de fin des contrats, y compris des options exercées; 3. numéro de contrat; 4. nature et portée des services offerts; 5. liste d'au moins quinze (15) ressources qui ont travaillé à l'exécution 		

Critères d'entreprise pour le volet de travail II

	<p>du contrat, en indiquant leur catégorie, ainsi que les dates de début et de fin de leur participation;</p> <p>6. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience du soumissionnaire.</p>		
<p>O2</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des ressources dans au moins deux (2) des catégories, avec un niveau d'effort global correspondant à au moins deux mille (2 000) jours facturés au cours des trois (3) dernières années, pour chacune des deux (2) catégories données en référence. Le soumissionnaire doit avoir été l'agent contractuel principal chargé de fournir des ressources à des clients du gouvernement fédéral ou de gouvernements provinciaux ou territoriaux.</p> <p>P.2 Architecte-conseil de l'organisation (les niveaux 1, 2 et 3 sont tous applicables) P.4 Conseiller en développement organisationnel (les niveaux 1, 2 et 3 sont tous applicables) P.9 Gestionnaire de projet (les niveaux 1, 2 et 3 sont tous applicables) C.3 Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI (les niveaux 1, 2 et 3 sont tous applicables) C.15 Spécialiste en informatique judiciaire (les niveaux 1, 2 et 3 sont tous applicables)</p> <p>Remarque : Le soumissionnaire peut faire référence à plusieurs contrats et clients pour établir la preuve que le niveau d'effort global requis a été atteint pour chaque catégorie.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des contrats donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom des organismes clients; 2. dates de début et de fin des contrats; 3. nature et portée des services offerts; 4. catégories de ressources qui ont travaillé dans les catégories, nombre de jours travaillés par chaque ressource, ainsi que les dates de début et de fin correspondantes; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience du soumissionnaire. 		

Critères cotés d'entreprises soumissionnaires pour le volet de travail II

Critères d'entreprise			
Élément	Exigences cotées	Points	Référence
C1	<p>Démontrer que le soumissionnaire a travaillé, au cours des dix (10) dernières années, à l'exécution de contrats à titre d'agent contractuel principal pour des ministères ou organismes du gouvernement du Canada ou de gouvernements provinciaux ou territoriaux et que le soumissionnaire a été appelé, dans le cadre de ces contrats, à gérer le processus de transfert de connaissances nécessaire au transfert des tâches entre ses ressources et les employés du client. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chacun des contrats donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom des organismes clients; 2. dates de début et de fin des contrats; 3. rôles et tâches (incluant les technologies pertinentes) qui ont été transférés aux employés du client, ainsi que les méthodes et processus utilisés pour effectuer le transfert de connaissances; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience du soumissionnaire. 	/15	5 points par projet jusqu'à concurrence de 15 points
C2	<p>Démontrer que le soumissionnaire a travaillé, au cours des dix (10) dernières années, à l'exécution de contrats d'envergure (voir la remarque) comme il est défini ci-dessous à titre d'agent contractuel principal fournissant des services de GI-TI à un ministère du gouvernement du Canada au sein du Portefeuille de la sécurité nationale, tel que défini par Services partagés Canada (SPC), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence des services frontaliers du Canada • Service correctionnel du Canada • Défense nationale • Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada • Sécurité publique Canada • Gendarmerie royale du Canada • Transports Canada <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des contrats donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom des organismes clients; 2. dates de début et de fin des contrats; 3. numéro de contrat; 4. nature et portée des services offerts; 5. liste d'au moins quinze (15) ressources qui ont travaillé à l'exécution du contrat, en indiquant leur catégorie, ainsi que les dates de début et de fin de leur participation; 	/20	10 points par projet pour un maximum de 20 points

Critères d'entreprise			
Élément	Exigences cotées	Points	Référence
	<p>6. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience du soumissionnaire.</p> <p>REMARQUE : Chaque contrat doit avoir les éléments suivants pour obtenir des points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir une valeur minimale de 5 000 000 \$ (taxes incluses); • être exécuté pour un client comptant au moins cinq mille (5 000) utilisateurs. <p>Les soumissionnaires ne peuvent pas faire référence à des contrats pour les critères cotés C2 déjà donnés en référence pour O1.</p>		
C3	<p>Désigner un chargé de compte client et démontrer que cette personne a de l'expérience dans la prestation de services de gestion de contrats et qu'elle a géré des équipes de ressources au cours des dix (10) dernières années pour des ministères ou organismes du gouvernement fédéral ou de gouvernements provinciaux ou territoriaux, dans le cadre de contrats pour lesquels le soumissionnaire agissait à titre d'agent contractuel principal. Le soumissionnaire doit donner les renseignements demandés ci-dessous au sujet de cette personne :</p> <p>a) nombre de mois ou d'années d'expérience dans la prestation de services de gestion de contrats et la gestion d'équipes de ressources pour des ministères ou organismes clients au sein du gouvernement fédéral ou de gouvernements provinciaux ou territoriaux (maximum 10 points);</p> <p>et</p> <p>b) nombre de ressources gérées simultanément, dans le cadre d'un ou de plusieurs contrats pour un même ministère ou organisme client au sein du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial ou territorial (maximum 10 points).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des contrats donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom des organismes clients; 2. nombre total d'années d'expérience du chargé de compte client du soumissionnaire dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 	/30	<p>a)</p> <p>plus de 8 ans – 15 points plus de 6 ans jusqu'à 8 ans – 12 points plus de 4 ans jusqu'à 6 ans – 9 points plus de 2 ans jusqu'à 4 ans – 6 points de 6 mois à 2 ans – 3 points moins de 6 mois – 0 point</p> <p>et</p> <p>b)</p> <p>plus de 40 ressources – 15 points de 30 à 40 ressources – 12 points de 20 à 30 ressources – 9 points de 10 à 20 ressources – 6 points de 1 à 10 ressources – 3 points</p>

Critères d'entreprise			
Élément	Exigences cotées	Points	Référence
	3. dates de début et de fin des affectations données en référence pour le chargé de compte client; 4. liste des catégories de ressources gérées simultanément par le chargé de compte client du soumissionnaire; 5. description détaillée du travail exécuté par le chargé de compte client dans le cadre de ces affectations; 6. une référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience du chargé de compte client.		
Total des points		65	
Note de passage		45	
TOTAL DES POINTS OBTENUS			

4.0 Critères des ressources pour le volet de travail II – Services de gestion de projet et de sécurité des TI

Catégorie de ressources	Niveau de compétence
P.1 Conseiller en gestion du changement	3
P.2 Architecte-conseil de l'organisation (ressource évaluée)	3
P.2 Architecte-conseil de l'organisation	2
P.2 Architecte-conseil de l'organisation	1
P.4 Conseiller en développement organisationnel (ressource évaluée)	3
P.5 – Directeur de projet (ressource évaluée)	3
P.7 Coordonnateur de projet	3
P.7 Coordonnateur de projet	2
P.7 Coordonnateur de projet	1
P.9 Gestionnaire de projet (ressource évaluée)	3
P.9 Gestionnaire de projet	2
P.9 Gestionnaire de projet	1
P.11 Conseiller en assurance de la	3

qualité/analyste	
C.1 Consultant en protection et en planification stratégique de la sécurité des TI	3
C.2 Analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI	3
C.3 Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI (ressource évaluée)	3
C.4 Spécialiste de l'évaluation des produits de sécurité des TI	3
C.6 Ingénieur en sécurité des TI	3
C.11 Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	3
C.15 Spécialiste en informatique judiciaire (ressource évaluée)	3

4.1 P.1 Conseiller en gestion du changement

4.1.1 – P.1 Conseiller en gestion du changement, niveau 3

Critères obligatoires – P.1 Conseiller en gestion du changement, niveau 3

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
P.1 Conseiller en gestion du changement, niveau 3		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en prestation de services en gestion-conseil.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. nom du client; 7. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 8. dates de début et de fin des affectations; 9. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 10. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en définition de la stratégie et des processus à l'appui des activités de transformation et de gestion du changement pour des clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	<ol style="list-style-type: none"> 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
--	--	--

4.2 P.2 Architecte-conseil de l'organisation

4.2.1 – P.2 Architecte-conseil de l'organisation, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires – P.2 Architecte-conseil de l'organisation, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
P.2 Architecte-conseil de l'organisation, niveau 3 (ressource évaluée)		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en évaluation de la faisabilité et des risques de la migration des architectures opérationnelles et des technologies habilitantes existantes vers les architectures opérationnelles visées.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans tous les domaines suivants : architectures techniques, cadres de travail et stratégies visant à répondre aux besoins opérationnels et aux exigences en matière d'application.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 	

	<ol style="list-style-type: none"> 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) projets, d'une durée minimale de six (6) mois chacun, dans le cadre desquels elle assurait la gestion d'équipes de projet de GI-TI constituées de dix (10) membres ou plus.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 1. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 2. composition des équipes incluant les catégories des dix (10) ressources ou plus ayant travaillé sur chaque projet; 3. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
O4	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, un projet pour un client du gouvernement du Canada dans le cadre duquel elle a créé plusieurs équipes de trois (3) membres ou plus, chacune des équipes étant chargée d'analyser des solutions technologiques pour satisfaire aux exigences opérationnelles. 3. 4. Le projet doit inclure tout ce qui suit : évaluation, mise à l'essai et validation de logiciels, de matériel, de système d'exploitation et de composantes de réseau, en vue d'intégrer de nouveaux systèmes dans un environnement existant. 5. <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. composition des équipes incluant les catégories 	

	des trois (3) ressources ou plus ayant travaillé sur chaque projet; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	
--	---	--

Critères obligatoires – P.2 Architecte-conseil de l'organisation, niveau 3 (ressource évaluée)

N°	CRITÈRES COTÉS P.2 Architecte-conseil de l'organisation, niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C1	<p>Démontrer que la ressource proposée possède une certification pour l'utilisation de l'Information Technology Infrastructure Library (ITIL) en joignant une copie de la certification ou de la désignation à la soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve de la formation.</p>	/20	<p>Niveau fondamental (base) = 5 points Niveau intermédiaire (praticien) = 10 points Niveau expert ou maître (chef de service) = 20 points</p>	
C2	<p>Démontrer que la ressource proposée a, au cours des quinze (15) dernières années, acquis de l'expérience supérieure à ce qui est exigé dans O4 en fournissant les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/20	5 points par projet supplémentaire, jusqu'à concurrence de 20 points	

N°	CRITÈRES COTÉS P.2 Architecte-conseil de l'organisation, niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C3	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des dix (10) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a produit tout ce qui suit : architecture, conception et plans de mise en œuvre pour des systèmes et des sous-systèmes essentiels à la mission.</p> <p>Les projets doivent avoir été pour des clients au sein du Portefeuille de la sécurité nationale, tel que défini par Services partagés Canada, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence des services frontaliers du Canada • Service correctionnel du Canada • Défense nationale • Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada • Sécurité publique Canada • Gendarmerie royale du Canada • Transports Canada <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	5 points par projet, jusqu'à concurrence de 10 points	

N°	CRITÈRES COTÉS P.2 Architecte-conseil de l'organisation, niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C4	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des dix (10) dernières années, un projet dans le cadre duquel elle a produit une architecture d'infrastructure d'entreprise qui comprend une couche d'accès aux données pour une ancienne application Microsoft qui accède à plusieurs technologies de système de gestion de base de données relationnelle (SGBDR) de grande envergure*.</p> <p>*On entend par SGBDR de grande envergure un système ayant :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) de la robustesse : entrée continue de données en temps réel; (b) un minimum de 400 tableaux; (c) un minimum de 2 500 utilisateurs à la fois; (d) une capacité minimale de 100 Go; (e) une distribution des données dans plusieurs régions au Canada; (f) un environnement hétérogène; doit avoir contenu au moins trois (3) des systèmes d'exploitation suivants : Windows, HP-UX, OpenVMS et Linux. <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	Non = 0 point Oui = 10 points	
	TOTAL note de passage	/60 /42		

4.2.2 – P.2 Architecte-conseil de l'organisation, niveau 2

Critères obligatoires – P.2 Architecte-conseil de l'organisation, niveau 2

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
P.2 Architecte-conseil de l'organisation, niveau 2		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience en évaluation de la faisabilité et des risques de la migration des architectures opérationnelles et des technologies habilitantes existantes vers les architectures opérationnelles visées.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience dans tous les domaines suivants : architectures techniques, cadres de travail et stratégies visant à répondre aux besoins opérationnels et aux exigences en matière d'application.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

4.2.3 – P.2 Architecte-conseil de l'organisation, niveau 1

Critères obligatoires – P.2 Architecte-conseil de l'organisation, niveau 1

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
P.2 Architecte-conseil de l'organisation, niveau 1		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) années d'expérience en évaluation de la faisabilité et des risques de la migration des architectures opérationnelles et des technologies habilitantes existantes vers les architectures opérationnelles visées.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables;5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) années d'expérience dans tous les domaines suivants : architectures techniques, cadres de travail et stratégies visant à répondre aux besoins opérationnels et aux exigences en matière d'application.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables;5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

4.3 P.4 Conseiller en développement organisationnel

4.3.1 – P.4 Conseiller en développement organisationnel, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires – P.4 Conseiller en développement organisationnel, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
P.4 Conseiller en développement organisationnel, niveau 3 (ressource évaluée)		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en prestation de services en gestion-conseil à des groupes de GI-TI parmi les clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables;5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des dix (10) dernières années, au moins trois (3) projets dans le cadre desquels elle a effectué des examens de l'organisation à l'échelle de l'entreprise incluant l'analyse de technologies et de processus de GI-TI.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. dates de début et de fin des projets;3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables;4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.5.	

Critères cotés – P.4 Conseiller en développement organisationnel, niveau 3 (ressource évaluée)

N°	CRITÈRES COTÉS P.4 Conseiller en développement organisationnel, niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C1	<p>Démontrer que la ressource proposée a, au cours des quinze (15) dernières années, acquis de l'expérience supérieure à ce qui est exigé dans O2 en fournissant les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	5 points par projet supplémentaire, jusqu'à concurrence de 10 points	
C2	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des dix (10) dernières années, des projets pour des clients du GC dans le cadre desquels elle a assumé un rôle de facilitateur ou dirigé des ateliers avec les intervenants dans le cadre d'un examen de l'organisation incluant l'analyse de technologies et de processus de GI-TI. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/20	5 points par projet, jusqu'à concurrence de 20 points	

N°	CRITÈRES COTÉS P.4 Conseiller en développement organisationnel, niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C3	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des dix (10) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a effectué des analyses stratégiques des données commerciales en vue de faire des recommandations à l'égard d'un modèle opérationnel nouveau ou amélioré, incluant l'analyse de technologies et de processus de GI-TI, pour aider une organisation à réaliser ses objectifs.</p> <p>Les projets doivent avoir été réalisés pour des clients au sein du Portefeuille de la sécurité nationale, tel que défini par Services partagés Canada, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence des services frontaliers du Canada • Service correctionnel du Canada • Défense nationale • Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada • Sécurité publique Canada • Gendarmerie royale du Canada • Transports Canada <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/20	5 points par projet, jusqu'à concurrence de 20 points	

N°	CRITÈRES COTÉS P.4 Conseiller en développement organisationnel, niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C4	<p>Démontrer que la ressource proposée possède une attestation de consultant certifié en gestion (CCG), en joignant une copie du certificat ou de la désignation à la soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve de la formation.</p>	/10	Non = 0 point Oui = 10 points	
	TOTAL note de passage	/60 42		

4.4 P.5 Directeur de projet

4.4.1 – P.5 Directeur de projet, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires – P.5 Directeur de projet, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires P.5 Directeur de projet, niveau 3 (ressource évaluée)		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
O1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un certificat de professionnel en gestion de projets (PGP) délivré par le Project Management Institute, en joignant une copie du certificat ou de la désignation à sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve.</p>	
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) projets, d'une durée minimale de six (6) mois chacun, pour des clients du GC, à titre de directeur de projet, dans le cadre desquels elle a travaillé avec des cadres* du GC pour effectuer tout ce qui suit : définir des objectifs de projets de GI-TI, déterminer les exigences budgétaires et établir ou fournir des rapports sur l'état d'achèvement de projets, ainsi que former et gérer des équipes de projet.</p> <p>On entend par « cadre » le personnel de niveau égal ou</p>	

	<p>supérieur à celui de directeur ou de directrice.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en gestion simultanée de plusieurs gestionnaires de projet et chefs d'équipe technique pour des projets de GI-TI durant toutes les phases du cycle de développement de systèmes.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	

Critères cotés – P.5 Directeur de projet, niveau 3 (ressource évaluée)

N°	CRITÈRES COTÉS P.5 Directeur de projet, niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C1	<p>Démontrer que la ressource proposée a, au cours des quinze (15) dernières années, acquis de l'expérience supérieure à ce qui est exigé dans O2 en fournissant les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	5 points par projet supplémentaire, jusqu'à concurrence de 10 points	

N°	CRITÈRES COTÉS P.5 Directeur de projet, niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C2	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a assuré la gestion d'équipes de dix (10) membres ou plus pour des projets de GI-TI.</p> <p>Pour que les projets soient pris en considération, ils doivent avoir été réalisés pour des clients au sein du Portefeuille de la sécurité nationale, tel que défini par Services partagés Canada, notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Agence des services frontaliers du Canada 2. Service correctionnel du Canada 3. Défense nationale 4. Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada 5. Sécurité publique Canada 6. Gendarmerie royale du Canada 7. Transports Canada <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. composition des équipes incluant les catégories des dix (10) ressources ou plus ayant travaillé sur chaque projet; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/20	5 points par projet, jusqu'à concurrence de 20 points	
	TOTAL note de passage	/30 21		

4.5 P.7 Coordonnateur de projet

4.5.1 – P.7 Coordonnateur de projet, niveau 3

Critères obligatoires – P.7 Coordonnateur de projet, niveau 3

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
P.7 Coordonnateur de projet, niveau 3		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience à assister des gestionnaires de projet de développement de systèmes, des professionnels des TI et des utilisateurs de système à la fois dans la coordination de projets et la synchronisation de tâches.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">6. nom du client;7. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus;8. dates de début et de fin des affectations;9. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables;10. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en coordination de projets de développement de systèmes pour des clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom et coordonnées du client;2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables;5. une référence professionnelle pouvant attester l'expérience de la ressource proposée.	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

4.5.2 – P.7 Coordonnateur de projet, niveau 2

Critères obligatoires – P.7 Coordonnateur de projet, niveau 2

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
P.7 Coordonnateur de projet, niveau 2		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience à assister des gestionnaires de projet de développement de systèmes, des professionnels des TI et des utilisateurs de système à la fois dans la coordination de projets et la synchronisation de tâches.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables;5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience en coordination de projets de développement de systèmes pour des clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom et coordonnées du client;2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables;5. une référence professionnelle pouvant attester l'expérience de la ressource proposée.	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

4.5.3 – P.7 Coordonnateur de projet, niveau 1

Critères obligatoires – P.7 Coordonnateur de projet, niveau 1

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
P.7 Coordonnateur de projet, niveau 1		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) années d'expérience à assister des gestionnaires de projet de développement de systèmes, des professionnels des TI et des utilisateurs de système à la fois dans la coordination de projets et la synchronisation de tâches.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables;5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) années d'expérience en coordination de projets de développement de systèmes pour des clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom et coordonnées du client;2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables;5. une référence professionnelle pouvant attester l'expérience de la ressource proposée.	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

4.6 P.9 Gestionnaire de projet

4.6.1 – P.9 Gestionnaire de projet, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires – P.9 Gestionnaire de projet, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
P.9 Gestionnaire de projet, niveau 3 (ressource évaluée)		
O1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un certificat de professionnel en gestion de projets (PGP) délivré par le Project Management Institute, en joignant une copie du certificat ou de la désignation à la soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve.</p>	
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit détenir un diplôme dans l'une des disciplines énoncées ci-dessous.</p> <p>Un diplôme d'études collégiales et universitaires en sciences, en génie, en commerce, en administration des affaires ou en arts.</p> <p>Le soumissionnaire doit joindre une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve.</p>	
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en gestion de projets de gestion de l'information et technologie de l'information (GI-TI) avec des équipes comptant 10 membres ou plus.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables;	

	<ol style="list-style-type: none"> 5. composition des équipes incluant les catégories des dix (10) ressources ou plus ayant travaillé sur chaque projet; 6. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
O4	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir mené à bien, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) projets de GI-TI pour des clients du gouvernement du Canada (GC) à titre de gestionnaire de projet. Dans le cadre de ces projets, la ressource proposée doit avoir exécuté toutes les tâches suivantes : la définition des objectifs du projet, la détermination des exigences budgétaires, ainsi que la gestion des projets.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. les dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
O5	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir géré une grande équipe (10 membres ou plus) dans l'aboutissement d'un projet de GI-TI au cours des cinq (5) dernières années, en tant que gestionnaire de projet pour un client au sein du Portefeuille de la sécurité nationale, tel que défini par Services partagés Canada, qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence des services frontaliers du Canada • Service correctionnel du Canada • Défense nationale • Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada • Sécurité publique Canada • Gendarmerie royale du Canada • Transports Canada <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 	

	<ol style="list-style-type: none"> 4. liste des catégories de ressources de la grande équipe (au moins 10 membres) gérée par la ressource proposée; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
--	--	--

Critères cotés – P.9 Gestionnaire de projet, niveau 3 (ressource évaluée)

N°	CRITÈRES COTÉS P.9 Gestionnaire de projet, niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	INDIQUER LE NUMÉRO DE PAGE DU CV
C1	<p>Démontrer que la ressource proposée a, au cours des quinze (15) dernières années, acquis de l'expérience supérieure à ce qui est exigé dans O4 en fournissant les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/20	5 points par projet, jusqu'à concurrence de 20 points	

N°	CRITÈRES COTÉS P.9 Gestionnaire de projet, niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	INDIQUER LE NUMÉRO DE PAGE DU CV
C2	<p>Démontrer que la ressource proposée a, au cours des cinq (5) dernières années, géré des projets durant lesquels elle a géré des ressources qui ont élaboré ou mis en œuvre des systèmes de PGI (PRE) pour les clients du GC. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chaque projet donné en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/20	5 points par projet, jusqu'à concurrence de 20 points	
C3	<p>Démontrer que la ressource proposée a, au cours des cinq (5) dernières années, géré des projets du gouvernement du Canada à l'échelle de l'entreprise durant lesquels elle était responsable de la gestion de gestionnaires de projet subalternes, qui étaient chargés de sous-projets. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chaque projet donné en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	Non = 0 point Oui = 10 points	

N°	CRITÈRES COTÉS P.9 Gestionnaire de projet, niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	INDIQUER LE NUMÉRO DE PAGE DU CV
C4	<p>Démontrer que la ressource proposée a, au cours des cinq (5) dernières années, établi un Bureau de gestion de projet qui a mis sur pied tous les éléments suivants : le ou les mandats, la composition de l'équipe, les rôles et responsabilités, ainsi que les processus et procédures. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chaque projet donné en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/15	5 points par projet jusqu'à concurrence de 15 points	
C5	<p>Démontrer que la ressource proposée possède un certificat parmi ceux qui suivent en joignant une copie du certificat ou de la désignation à la soumission :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Maîtrise en gestion de projets 2. Prince2 3. Certification de niveau fondamental pour l'utilisation de l'ITIL (ITIL Foundation) 4. COBIT <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve de la formation.</p>	/20	5 points par certification, jusqu'à concurrence de 20 points	
	TOTAL note de passage	/85 60		

4.6.2 – P.9 Gestionnaire de projet, niveau 2

Critères obligatoires – P.9 Gestionnaire de projet, niveau 2

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
P.9 Gestionnaire de projet, niveau 2		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit détenir un diplôme dans l'une des disciplines énoncées ci-dessous.</p> <p>Un diplôme d'études collégiales ou universitaires en sciences, en génie, en commerce, en administration des affaires ou en arts.</p> <p>Le soumissionnaire doit joindre une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve de la formation.</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience en gestion de projets de GI-TI avec des équipes comptant 10 membres ou plus.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. composition des équipes incluant les catégories des dix (10) ressources ou plus ayant travaillé sur chaque projet; 6. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir mené à bien, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) projets de GI-TI pour des clients du gouvernement du Canada à titre de gestionnaire de projet. Dans le cadre de ces projets, la ressource proposée doit avoir exécuté toutes les tâches suivantes : la définition des objectifs du projet, la détermination des exigences budgétaires, ainsi que la gestion des projets.</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	<p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
--	---	--

4.6.3 – P.9 Gestionnaire de projet, niveau 1

Critères obligatoires – P.9 Gestionnaire de projet, niveau 1

Critères obligatoires P.9 Gestionnaire de projet, niveau 1		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit détenir un diplôme dans l'une des disciplines énoncées ci-dessous.</p> <p>Un diplôme d'études collégiales ou universitaires en sciences, en génie, en commerce, en administration des affaires ou en arts.</p> <p>Le soumissionnaire doit joindre une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve.</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) années d'expérience en gestion de projets de GI-TI avec des équipes comptant 10 membres ou plus.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	<ol style="list-style-type: none"> 5. composition des équipes incluant les catégories des dix (10) ressources ou plus ayant travaillé sur chaque projet; 6. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir mené à bien, au cours des quinze (15) dernières années, au moins un (1) projet de GI-TI pour des clients du GC à titre de gestionnaire de projet. Dans le cadre de ces projets, la ressource proposée doit avoir exécuté toutes les tâches suivantes : la définition des objectifs du projet, la détermination des exigences budgétaires, ainsi que la gestion des projets.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

4.7 P.11 Conseiller en assurance de la qualité/analyste

4.7.1 – P.11 Conseiller en assurance de la qualité/analyste, niveau 3

Critères obligatoires – P.11 Conseiller en assurance de la qualité/analyste, niveau 3

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
P.11 Conseiller en assurance de la qualité/analyste, niveau 3		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans l'exécution de toutes les tâches suivantes : élaboration de plans, de scripts et de données d'essais pour des projets de développement d'applications.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience à la fois dans la participation aux examens de conception et dans la réalisation des tests d'intégration, fonctionnels et de régression pour le développement d'applications, pour des clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.

4.8 C.1 Consultant en protection et en planification stratégique de la sécurité des TI

4.8.1 – C.1 Consultant en protection et en planification stratégique de la sécurité des TI, niveau 3

Critères obligatoires – C.1 Consultant en protection et en planification stratégique de la sécurité des TI, niveau 3

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C.1 Consultant en protection et en planification stratégique de la sécurité des TI, niveau 3		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en prestation de services de gestion des risques liés à la sécurité des TI.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 	Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.

	5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	
O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un certificat de professionnel agréé en sécurité des systèmes d'information (CISSP) en joignant une copie du certificat ou de la désignation à la soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve.</p>	Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en élaboration d'une vision, de stratégies et de concepts pour l'architecture de sécurité des TI, ainsi qu'en élaboration de programmes et de conceptions de services liés à la sécurité des TI.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.

4.9 C.2 Analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI

4.9.1 – C.2 Analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI, niveau 3

Critères obligatoires – C.2 Analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI, niveau 3

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C.2 Analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI, niveau 3		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en prestation de services de gestion des risques liés à la sécurité des TI.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants</p>	Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.

	<p>afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un certificat de professionnel agréé en sécurité des systèmes d'information (CISSP), en joignant une copie du certificat ou de la désignation à la soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve.</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en élaboration de normes, de politiques et de procédures de sécurité des TI, ainsi qu'en élaboration de méthodes d'évaluation des risques pour des clients du GC</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. Description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

4.10 C.3 Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI

4.10.1 – C.3 Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires – Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C.3 Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI, niveau 3 (ressource évaluée)		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit détenir un diplôme dans l'une des disciplines énoncées ci-dessous.</p> <p>Un diplôme d'études collégiales ou universitaires en sciences, en génie, en commerce, en administration des affaires ou en arts.</p> <p>Le soumissionnaire doit joindre une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve de la formation.</p>	
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en prestation de services de gestion des risques liés à la sécurité des TI.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus;3. Dates de début et de fin des affectations;4. Description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables;5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	
O3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un certificat de professionnel agréé en sécurité des systèmes d'information (CISSP), en joignant une copie du certificat ou de la désignation à la soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve.</p>	

<p>O4</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en réalisation d'activités visant à amasser des preuves de certification et d'accréditation pour des clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
<p>O5</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en réalisation d'évaluations de la menace et des risques (EMR) pour des clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	

Critères cotés – C.3 Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI, niveau 3 (ressource évaluée)

N°	CRITÈRES COTÉS C.3 Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI, niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C1	<p>Démontrer que la ressource proposée possède un certificat parmi ceux qui suivent, en joignant une copie du certificat ou de la désignation à la soumission :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Bibliothèque de l'infrastructure des technologies de l'information (BITI) (b) Vérificateur agréé des systèmes d'information (CISA) (c) Systems and Network Auditor (GSNA) [titre de vérificateur/vérificatrice de systèmes et de réseau décerné par GIAC] <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve de la formation.</p>	/15	5 points par certification, jusqu'à concurrence de 15 points	
C2	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des dix (10) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a élaboré ou révisé des architectures de sécurité. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chaque projet donné en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/30	10 points seront attribués pour chaque projet, jusqu'à concurrence de 30 points.	

<p>C3</p>	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des dix (10) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a produit des évaluations de la menace et des risques (EMR) et amassé des preuves de certification et d'accréditation/d'évaluation et d'autorisation de sécurité.</p> <p>Les projets doivent avoir été réalisés pour des clients au sein du Portefeuille de la sécurité nationale, tel que défini par Services partagés Canada, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence des services frontaliers du Canada • Service correctionnel du Canada • Défense nationale • Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada • Sécurité publique Canada • Gendarmerie royale du Canada • Transports Canada <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>/10</p>	<p>5 points par projet visant l'évaluation de la menace et des risques ou la certification et l'accréditation/l'évaluation et l'autorisation de sécurité, jusqu'à concurrence de 10 points</p>	
------------------	---	------------	--	--

C4	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des dix (10) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a effectué des vérifications de sécurité des systèmes de TI pour des clients du GC. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chaque projet donné en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/20	5 points par projet, jusqu'à concurrence de 20 points	
	TOTAL note de passage	/75 52		

4.11 **C.4 Spécialiste de l'évaluation des produits de sécurité des TI**

4.11.1 – C.4 Spécialiste de l'évaluation des produits de sécurité des TI, niveau 3

Critères obligatoires – C.4 Spécialiste de l'évaluation des produits de sécurité des TI, niveau 3

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C.4 Spécialiste de l'évaluation des produits de sécurité des TI, niveau 3		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en prestation de services de gestion des risques liés à la sécurité des TI.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

<p>O2</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un certificat de professionnel agréé en sécurité des systèmes d'information (CISSP), en joignant une copie du certificat ou de la désignation à la soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve.</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
<p>O3</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en évaluation de logiciels ou de matériel informatique de sécurité des TI.</p> <p>Afin que l'expérience compte, la ressource doit avoir exécuté toutes les tâches suivantes : collecte des spécifications du client, élaboration et mise en application de critères d'évaluation, et réalisation d'essais de produits en vue de valider le rendement des produits.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

4.12 C.6 Ingénieur en sécurité des TI

4.12.1 – C.6 Ingénieur en sécurité des TI, niveau 3

Critères obligatoires – C.6 Ingénieur en sécurité des TI, niveau 3

<p>Critères obligatoires C.6 Ingénieur en sécurité des TI, niveau 3</p>		<p>Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV</p>
<p>O1</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en prestation de services de gestion des risques liés à la sécurité des TI.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	<p>afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un certificat de professionnel agréé en sécurité des systèmes d'information (CISSP), en joignant une copie du certificat ou de la désignation à la soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve.</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en analyse des menaces et des vulnérabilités des systèmes de TI, ainsi qu'en formulation de recommandations destinées à gérer le risque par l'intermédiaire de la mise en œuvre de plans, d'approches et d'outils liés à la sécurité des TI.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

4.13 C.11 Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI

4.13.1 – C.11 Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI, niveau 3

Critères obligatoires – C.11 Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI, niveau

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C.11 Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI, niveau 3		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en prestation de services de gestion des risques liés à la sécurité des TI.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables;5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.
O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un certificat de professionnel agréé en sécurité des systèmes d'information (CISSP) en joignant une copie du certificat ou de la désignation à sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve.</p>	Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir cumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins 10 années d'expérience dans l'utilisation d'outils d'analyse des agents de menace* afin de déceler les menaces pesant sur les systèmes de TI ainsi que leurs vulnérabilités, et de préparer et de produire des rapports de même que des séances d'information sur ces évaluations à l'intention des clients.</p> <p>*Les outils d'analyse des agents de menace acceptables comprennent les analyseurs de vulnérabilités (p. ex. Nessus, ICAR, nMAP), les outils de vérification des correctifs (p. ex. Microsoft Baseline Security Analyzer [MBSA], nAble) et les outils de détection des intrusions (p. ex. ArcSight).</p>	Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.

	<p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
--	--	--

4.14 **C.15 Spécialiste en informatique judiciaire**

4.14.1 – C.15 Spécialiste principal en informatique judiciaire – niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires – C.15 Spécialiste principal en informatique judiciaire – niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C.15 Spécialiste principal en informatique judiciaire – niveau 3 (ressource évaluée)		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit détenir un diplôme dans l'une des disciplines énoncées ci-dessous.</p> <p>Un diplôme d'études collégiales ou universitaires en sciences, en génie, en commerce, en administration des affaires ou en arts.</p> <p>Le soumissionnaire doit joindre une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve de la formation.</p>	
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir cumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans la réalisation d'enquêtes judiciaires numériques.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 	

	<p>5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.</p>	
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois projets dans le cadre desquels elle a analysé la garde ressource évaluée des preuves à l'appui des procédures judiciaires (civiles ou criminelles).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin du ou des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre du ou des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
O4	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir mené à bien, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois projets dans le cadre desquels elle a donné une formation sur les enquêtes judiciaires numériques aux clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin du ou des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre du ou des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
O5	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un certificat de professionnel agréé en sécurité des systèmes d'information (CISSP) en joignant une copie du certificat ou de la désignation à la soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve.</p>	

Critères cotés – C.15 Spécialiste principal en informatique judiciaire – niveau 3 (ressource évaluée)

N°	Critères cotés C.15 Spécialiste principal en informatique judiciaire, niveau 3	POINTAGE MAXIMAL	POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C1	<p>Démontrer que la ressource proposée possède un certificat parmi ceux qui suivent en joignant une copie du certificat ou de la désignation à sa soumission :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Examineur agréé EnCase® 2. Examineur agréé AccessData (ACE) <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve de la formation.</p>	/20	<p>Examineur agréé EnCase® = 10 points</p> <p>Examineur agréé AccessData (ACE) = 10 points</p>	
C2	<p>Démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience, au cours des quinze (15) dernières années, supérieure à ce qui est exigé dans O4 en fournissant les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/25	Cinq (5) points par projet supplémentaire, jusqu'à concurrence de vingt-cinq (25) points	

N°	Critères cotés C.15 Spécialiste principal en informatique judiciaire, niveau 3	POINTAGE MAXIMAL	POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C3	<p>Démontrer que la ressource proposée détient une certification ITIL de niveau « Foundation », en joignant une copie de la certification ou de la désignation à la soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve de la formation.</p>	/10	Non = 0 point Oui = 10 points	
	TOTAL note de passage	/55 35		

5.0 Critères d'évaluation pour le VOLET DE TRAVAIL III

Critères obligatoires des soumissionnaires POUR LE VOLET DE TRAVAIL III

Critères d'entreprise pour le VOLET DE TRAVAIL III			
Article	Exigences obligatoires	Respectée/ non respectée	Référence
O1	<p>Le soumissionnaire doit avoir travaillé à l'exécution de trois (3) contrats de services de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI-TI) au cours des dix (10) dernières années pour un ministère, un organisme ou une société d'État du GC ou un ministère ou un organisme d'un gouvernement provincial ou territorial.</p> <p>Remarque : On trouvera une liste des organismes et sociétés d'État du GC admissibles en cliquant sur les liens suivants : http://www.tbs-sct.gc.ca/gov-gouv/rc-cr/links-liens-fra.asp https://www.canada.ca/fr/gouvernement/min.html</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque contrat donné en référence doit avoir été exécuté dans les dix (10) dernières années à compter de la date de clôture de l'appel d'offres. Si le contrat est en cours d'exécution, il doit être en vigueur depuis au moins six (6) mois avant la date de clôture de l'appel d'offres. • Chaque contrat donné en référence doit avoir une valeur minimale de 10 millions de dollars (options exercées et taxes incluses). • Chaque contrat donné en référence doit avoir été exécuté pour un organisme comptant au moins 5 000 utilisateurs. • Le soumissionnaire doit avoir fourni au moins quinze (15) ressources 		

Critères d'entreprise pour le VOLET DE TRAVAIL III

	<p>pour chaque contrat donné en référence.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire doit avoir occupé le rôle d'entrepreneur principal pour chacun des contrats donnés en référence. <p>Le soumissionnaire doit avoir été l'entrepreneur principal, et non un sous-traitant. Cela signifie que le soumissionnaire doit avoir signé le contrat directement avec le ministère, l'organisme ou la société d'État du GC ou avec le ministère ou organisme d'un gouvernement provincial ou territorial, pour l'exécution des travaux. Si le contrat donné en référence par le soumissionnaire en lien avec ce critère consistait à exécuter des travaux qu'une autre entité avait préalablement obtenu la charge d'exécuter en vertu d'un contrat, le soumissionnaire ne sera pas considéré comme entrepreneur. Par exemple, Z (client) a signé un contrat avec la société Y pour la fourniture de services. La société Y, à son tour, a conclu un contrat avec la société X pour fournir la totalité ou une partie de ces services à Z. Dans cet exemple, la société Y est un entrepreneur principal et la société X est un sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des contrats donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> nom des organismes clients; dates de début et de fin des contrats, y compris des options exercées; nature et portée des services offerts; liste d'au moins quinze (15) ressources qui ont travaillé à l'exécution du contrat, en indiquant leur catégorie, ainsi que les dates de début et de fin de leur participation; référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience du soumissionnaire. 		
<p>O2</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des ressources dans au moins deux (2) des catégories, avec un niveau d'effort global correspondant à au moins mille (1 000) jours facturés au cours des trois (3) dernières années, pour chacune des deux (2) catégories données en référence. Le soumissionnaire doit avoir été l'entrepreneur principal chargé de fournir des ressources à des clients du gouvernement fédéral ou de gouvernements provinciaux ou territoriaux.</p> <p>B.1 Analyste des activités (les niveaux 1, 2 et 3 sont tous applicables) B.1 Conseiller d'affaires (les niveaux 1, 2 et 3 sont tous applicables) B.4 Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours – les niveaux 1, 2 et 3 sont tous applicables B.5 Conseiller en ingénierie des processus administratifs (les niveaux 1, 2 et 3 sont tous applicables) B.7 Architecte de transformation des affaires (les niveaux 1, 2 et 3 sont tous applicables)</p> <p>Remarque : Le soumissionnaire peut faire référence à plusieurs contrats et clients pour établir la preuve que le niveau d'effort global requis a été atteint pour chaque catégorie.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des contrats donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> nom des organismes clients; dates de début et de fin des contrats; nature et portée des services offerts; ressources qui ont travaillé dans les catégories, nombre de jours 		

Critères d'entreprise pour le VOLET DE TRAVAIL III			
	travaillés par chaque ressource, ainsi que les dates de début et de fin correspondantes;		
	5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience du soumissionnaire.		

Critères cotés d'entreprises soumissionnaires pour le volet de travail III

Critères d'entreprise			
Article	Exigences cotées	Points	Référence
C1	<p>Démontrer que le soumissionnaire a travaillé, au cours des dix (10) dernières années, à l'exécution de contrats à titre d'entrepreneur principal pour des ministères ou organismes du gouvernement du Canada ou de gouvernements provinciaux ou territoriaux, et qu'il a été appelé, dans le cadre de ces contrats, à gérer le processus de transfert de connaissances nécessaire au transfert des tâches entre ses ressources et les employés du client. À cet effet, fournir les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom des organismes clients; 2. dates de début et de fin des contrats; 3. rôles et tâches (incluant les technologies pertinentes) qui ont été transférés aux employés du client, ainsi que les méthodes et processus utilisés pour effectuer le transfert de connaissances; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience du soumissionnaire. 	/15	5 points par projet jusqu'à concurrence de 15 points
C2	<p>Démontrer que le soumissionnaire a travaillé, au cours des dix (10) dernières années, à l'exécution de contrats d'envergure (voir la remarque) comme il est défini ci-dessous à titre d'entrepreneur principal fournissant des services de GI-TI à un ministère du gouvernement du Canada au sein du Portefeuille de la sécurité nationale, comme l'a défini Services partagés Canada (SPC), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) • Service correctionnel du Canada • Défense nationale • Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) • Sécurité publique Canada • Gendarmerie royale du Canada • Transports Canada <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants</p>	/20	10 points par projet pour un maximum de 20 points

Critères d'entreprise			
Article	Exigences cotées	Points	Référence
	<p>pour chacun des contrats donnés en référence :</p> <p>7. nom des organismes clients; 8. dates de début et de fin des contrats; 9. nature et portée des services offerts; 10. liste d'au moins quinze (15) ressources qui ont travaillé à l'exécution du contrat, en indiquant leur catégorie, ainsi que les dates de début et de fin de leur participation; 11. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience du soumissionnaire.</p> <p>REMARQUE : Chaque contrat d'envergure doit avoir les éléments suivants pour obtenir des points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir une valeur minimale de 5 000 000 \$ (taxes incluses); • être exécuté pour un client comptant au moins cinq mille (5 000) utilisateurs. <p>Les soumissionnaires ne peuvent pas faire référence à des contrats déjà donnés en référence pour O1.</p>		
C3	<p>Désigner un chargé de compte client et démontrer que cette personne a de l'expérience dans la prestation de services de gestion de contrats et qu'elle a géré des équipes de ressources au cours des dix (10) dernières années pour des ministères ou organismes du gouvernement fédéral ou de gouvernements provinciaux ou territoriaux, dans le cadre de contrats pour lesquels le soumissionnaire agissait à titre d'entrepreneur principal. Le soumissionnaire doit donner les renseignements demandés ci-dessous au sujet de cette personne :</p> <p>a) nombre de mois ou d'années d'expérience dans la prestation de services de gestion de contrats et la gestion d'équipes de ressources pour des ministères ou organismes clients au sein du gouvernement fédéral ou de gouvernements provinciaux ou territoriaux (maximum 10 points);</p> <p>et</p> <p>b) nombre de ressources gérées simultanément, dans le cadre d'un ou de plusieurs contrats pour un même ministère ou organisme client au sein du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial ou territorial (maximum 10 points).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants</p>	/30	<p>a)</p> <p>plus de 8 ans – 15 points plus de 6 ans jusqu'à 8 ans – 12 points plus de 4 ans jusqu'à 6 ans – 9 points plus de 2 ans jusqu'à 4 ans – 6 points de 6 mois à 2 ans – 3 points moins de 6 mois – 0 point</p> <p>et</p> <p>b)</p> <p>plus de 40 ressources – 15 points de 30 à 40 ressources – 12 points de 20 à 30 ressources – 9 points de 10 à 20 ressources – 6 points de 1 à 10 ressources – 3 points</p>

Critères d'entreprise			
Article	Exigences cotées	Points	Référence
	pour chacun des contrats donnés en référence : 1. nom des organismes clients; 2. nombre total d'années d'expérience du chargé de compte client du soumissionnaire dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations données en référence pour le chargé de compte client; 4. liste des catégories de ressources gérées simultanément par le chargé de compte client du soumissionnaire; 5. ; 6. description détaillée du travail exécuté par le chargé de compte client dans le cadre de ces affectations; 7. référence du client pouvant témoigner de l'expérience du chargé de compte client.		
Total des points		65	
Note de passage		45	
TOTAL DES POINTS OBTENUS			

6. Critères des ressources pour le volet de travail III – Harmonisation des opérations des SGI

Catégorie de ressource	Niveau de compétence
B.1 Analyste des activités (ressource évaluée)	3
B.1 Analyste des activités	2
B.1 Analyste des activités	1
B.2 Architecte d'affaires	3
B.3 Conseiller d'affaires (ressource évaluée)	3
B.3 Conseiller d'affaires	2
B.3 Conseiller d'affaires	1
B.4 Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours (ressource évaluée)	3
B.5 Conseiller en RO (ressource évaluée)	3
B.6 Analyste des systèmes opérationnels	3
B.6 Analyste des systèmes opérationnels	2
B.6 Analyste des systèmes opérationnels	1
B.7 Architecte de transformation des affaires (ressource évaluée)	3

B.10 Spécialiste, service de dépannage	3
B.10 Spécialiste, service de dépannage	2
B.10 Spécialiste, service de dépannage	1
B.13 Spécialiste, soutien des opérations	3
B.13 Spécialiste, soutien des opérations	2
B.13 Spécialiste, soutien des opérations	1
B.14 Rédacteur technique	3
B.14 Rédacteur technique	2
B.14 Rédacteur technique	1

6.1 B.1 Analyste des activités

6.1.1 – B.1 Analyste des activités, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires – B.1 Analyste des activités, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
B.1 Analyste des activités, niveau 3 (ressource évaluée)		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit détenir un diplôme dans l'une des disciplines énoncées ci-dessous :</p> <p>détenir un diplôme de niveau collégial ou universitaire en sciences, en génie, en commerce ou en administration des affaires;</p> <p>fournir une copie de son diplôme (ou de son relevé de notes officiel) avec sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve.</p>	

<p>O2</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir cumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans la collecte d'exigences opérationnelles de haut niveau dans le cadre de projets de développement d'applications à l'échelle de l'organisation, ce qui comprend la préparation de documents à l'appui pour les ateliers et les entretiens avec les intervenants, ainsi que la direction de ceux-ci.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
<p>O3</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir cumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en analyse ainsi qu'en formulation de recommandations relatives aux processus d'amélioration des activités de GI-TI à l'échelle de l'organisation.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
<p>O4</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir travaillé à titre d'analyste des activités dans au moins cinq projets de développement d'applications au cours des dix (10) dernières années pour les clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin du ou des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la 	

	<p>ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables;</p> <p>4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.</p>	
--	--	--

Critères cotés – B.1 Analyste des activités, niveau 3 (ressource évaluée)

N°	CRITÈRES COTÉS B.1 Analyste des activités, niveau 3 (ressource évaluée)	POINTAGE MAXIMAL	POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C1	<p>Démontrer que la ressource proposée possède une maîtrise en analyse des activités, en joignant une copie du certificat à la soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve de la formation.</p>	/20	Non = 0 point Oui = 20 points	

N°	CRITÈRES COTÉS B.1 Analyste des activités, niveau 3 (ressource évaluée)	POINTAGE MAXIMAL	POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C2	<p>Démontrer que la ressource proposée possède une expérience dans l'élaboration et la documentation d'exigences opérationnelles et fonctionnelles pour la mise en œuvre à l'échelle de l'organisation des types de solutions ci-dessous pour les clients du GC :</p> <p>solution automatisée en matière de renseignements d'affaires, utilisant un magasin de données sur le rendement;</p> <p>solution en matière de GCDocs dans le contexte de la mise en œuvre de l'initiative de transformation des services de courriel du GC;</p> <p>projet de mise en œuvre du système Microsoft Dynamics CRM.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des types de solutions donnés en référence :</p> <p>nom du client;</p> <p>dates de début et de fin de chaque affectation;</p> <p>description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée sur le type de solution, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables;</p> <p>référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.</p>	/30	10 points par type de solution pour un maximum de 30 points	
		Page 196 de 255		

N°	CRITÈRES COTÉS B.1 Analyste des activités, niveau 3 (ressource évaluée)	POINTAGE MAXIMAL	POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C3	<p>Démontrer que la ressource proposée a acquis, au cours des quinze (15) dernières années, de l'expérience dans l'élaboration et la documentation d'exigences fonctionnelles et non fonctionnelles, de processus opérationnels et de flux de travaux à l'échelle de l'organisation et de projets de développement d'applications Web. Fournir pour cela les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/30	3 points par projet jusqu'à concurrence de 30 points.	

N°	CRITÈRES COTÉS B.1 Analyste des activités, niveau 3 (ressource évaluée)	POINTAGE MAXIMAL	POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C4	<p>Démontrer que la ressource proposée a, au cours des quinze (15) dernières années, acquis de l'expérience en création de documents techniques dans les deux langues officielles dans le cadre de projets de développement d'applications du GC. Fournir pour cela les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/20	5 points par projet, jusqu'à concurrence de 20 points	
	TOTAL note de passage	100 70		

6.1.2 – B.1 Analyste des activités, niveau 2

Critères obligatoires – B.1 Analyste des activités, niveau 2

Critères obligatoires B.1 Analyste des activités, niveau 2		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit détenir un diplôme dans l'une des disciplines énoncées ci-dessous :</p> <p>détenir un diplôme de niveau collégial ou universitaire en sciences, en génie, en commerce ou en administration des affaires;</p> <p>Joindre une copie du diplôme (ou relevé de notes officiel) à la soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve de la formation.</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

<p>O2</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir cumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience dans la collecte d'exigences opérationnelles de haut niveau dans le cadre de projets de développement d'applications à l'échelle de l'organisation, ce qui comprend la préparation de documents à l'appui pour les ateliers et les entretiens avec les intervenants, ainsi que la direction de ceux-ci.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
<p>O3</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir cumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience en analyse ainsi qu'en formulation de recommandations relatives aux processus d'amélioration des activités de GI-TI à l'échelle de l'organisation.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
<p>O4</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir travaillé à titre d'analyste des activités dans au moins trois projets de développement d'applications au cours des dix (10) dernières années pour les clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin du ou des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	<p>ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables;</p> <p>4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.</p>	
--	--	--

6.1.3 – B.1 Analyste des activités, niveau 1

Critères obligatoires – B.1 Analyste des activités, niveau 1

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
B.1 Analyste des activités, niveau 1		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit détenir un diplôme dans l'une des disciplines énoncées ci-dessous :</p> <p>détenir un diplôme de niveau collégial ou universitaire en sciences, en génie, en commerce ou en administration des affaires;</p> <p>Joindre une copie du diplôme (ou relevé de notes officiel) à la soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve de la formation.</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir cumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) années d'expérience dans la collecte d'exigences opérationnelles de haut niveau dans le cadre de projets de développement d'applications à l'échelle de l'organisation, ce qui comprend la préparation de documents à l'appui pour les ateliers et les entretiens avec les intervenants, ainsi que la direction de ceux-ci.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir cumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) années d'expérience en analyse ainsi qu'en formulation de recommandations relatives aux processus d'amélioration des activités de GI-TI à l'échelle de l'organisation.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O4	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir travaillé à titre d'analyste des activités dans au moins un projet de développement d'applications au cours des dix (10) dernières années pour un client du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin du ou des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

6.2 B.2 Architecte d'affaires

6.2.1 – B.2 Architecte d'affaires, niveau 3

Critères obligatoires – B.2 Architecte d'affaires, niveau 3

Critères obligatoires B.2 Architecte d'affaires, niveau 3		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit :</p> <p>détenir un diplôme de niveau collégial ou universitaire en sciences, en génie, en commerce ou en administration des affaires;</p> <p>fournir une copie de son diplôme (ou de son relevé de notes officiel) avec sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve.</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir cumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans l'analyse opérationnelle et la planification stratégique.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables;5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des dix (10) dernières années, au moins trois (3) projets dans le cadre desquels elle aura accompli toutes les tâches suivantes pour des clients du GC : stratégies, politiques et règles régissant les actifs en GI-TI.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. les dates de début et de fin de chaque projet;3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets,	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	<p>incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables;</p> <p>4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.</p>	
--	--	--

6.3 B.3 Conseiller d'affaires (ressource évaluée)

6.3.1 – B.3 Conseiller d'affaires, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires – B.3 Conseiller d'affaires, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
B.3 Conseiller d'affaires, niveau 3 (ressource évaluée)		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit :</p> <p>détenir un diplôme de niveau collégial ou universitaire en sciences, en génie, en commerce ou en administration des affaires;</p> <p>fournir une copie de son diplôme (ou de son relevé de notes officiel) avec sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve.</p>	
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des dix (10) dernières années, au moins trois (3) projets dans le cadre desquels elle a analysé les objectifs opérationnels de la partie intéressée et élaboré des solutions pour résoudre les problèmes opérationnels.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. les dates de début et de fin de chaque projet; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	

O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des dix (10) dernières années, au moins trois (3) projets dans le cadre desquels elle aura réalisé des analyses de rentabilisation concernant une initiative de GI-TI.</p> <p>Remarque : Les projets doivent avoir compté plusieurs équipes de deux (2) membres ou plus chacune.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. composition des équipes incluant les catégories des deux (2) ressources ou plus qui ont travaillé sur chaque projet; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
-----------	--	--

Critères cotés – B.3 Conseiller d'affaires, niveau 3 (ressource évaluée)

N°	CRITÈRES COTÉS B.3 Conseiller d'affaires, niveau 3 (ressource évaluée)	POINTAGE MAXIMAL	POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C1	<p>Démontrer que la ressource proposée possède un certificat parmi ceux qui suivent, en joignant une copie du certificat ou de la désignation à la soumission :</p> <ol style="list-style-type: none"> (a) conseiller agréé en gestion; (b) maîtrise en administration des affaires; (c) ingénieur professionnel. <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve de la formation.</p>	/30	10 points par désignation, jusqu'à concurrence de 30 points	

N°	CRITÈRES COTÉS B.3 Conseiller d'affaires, niveau 3 (ressource évaluée)	POINTAGE MAXIMAL	POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des dix (10) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a accompli les tâches suivantes pour des cadres supérieurs* au sein d'un vaste** environnement de GI-TI du GC :</p> <p>(a) examens des opérations; (b) analyse des activités.</p> <p>*On entend par « cadres supérieurs » le personnel de niveau égal ou supérieur à celui de directeur ou de directrice. **On entend par « vaste » un portefeuille d'utilisateurs comptant plus de 5 000 utilisateurs.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin de chaque projet; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/50	<p>Projets consistant à effectuer des examens des opérations = 10 points par projet</p> <p>Projets consistant à effectuer des analyses des activités = 10 points par projet</p>	

N°	CRITÈRES COTÉS B.3 Conseiller d'affaires, niveau 3 (ressource évaluée)	POINTAGE MAXIMAL	POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des dix (10) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a accompli les tâches suivantes au sein d'un vaste* environnement de GI-TI du GC :</p> <p>(a) réalisation de modélisations et d'analyses financières;</p> <p>(b) élaboration d'un plan stratégique pluriannuel relatif à la GI-TI.</p> <p>*On entend par « vaste » un portefeuille d'utilisateurs comptant plus de 5 000 utilisateurs.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin de chaque projet; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/20	<p>Projet consistant à effectuer des modélisations et des analyses financières = 10 points</p> <p>Projet consistant à élaborer un plan stratégique pluriannuel relatif à la GI-TI = 10 points</p>	
	TOTAL Note de passage	100 70		

6.3.2 – B.3 Conseiller d'affaires, niveau 2

Critères obligatoires – B.3 Conseiller d'affaires, niveau 2

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
B.3 Conseiller d'affaires, niveau 2		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit :</p> <p>détenir un diplôme de niveau collégial ou universitaire en sciences, en génie, en commerce ou en administration des affaires;</p> <p>fournir une copie de son diplôme (ou de son relevé de notes officiel) avec sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve.</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des dix (10) dernières années, au moins deux (2) projets dans le cadre desquels elle a analysé les objectifs opérationnels de la partie intéressée et élaboré des solutions pour résoudre les problèmes opérationnels.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin de chaque projet; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des dix (10) dernières années, au moins deux (2) projets dans le cadre desquels elle aura réalisé des analyses de rentabilisation concernant une initiative de GI-TI.</p> <p>Remarque : Les projets doivent avoir compté plusieurs équipes de deux (2) membres ou plus chacune.</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	<p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin de chaque projet; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. composition des équipes, incluant les catégories d'au moins deux (2) ressources qui ont travaillé sur chaque projet; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
--	---	--

6.3.3 – B.3 Conseiller d'affaires, niveau 1

Critères obligatoires – B.3 Conseiller d'affaires, niveau 1

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
B.3 Conseiller d'affaires, niveau 1		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit :</p> <p>détenir un diplôme de niveau collégial ou universitaire en sciences, en génie, en commerce ou en administration des affaires;</p> <p>fournir une copie de son diplôme (ou de son relevé de notes officiel) avec sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve.</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des dix (10) dernières années, au moins un (1) projet dans le cadre duquel elle a analysé les objectifs opérationnels de la partie intéressée et élaboré des solutions pour résoudre les problèmes opérationnels.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin de chaque projet; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	<p>incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables;</p> <p>4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.</p>	
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des dix (10) dernières années, au moins un (1) projet dans le cadre duquel elle aura réalisé des analyses de rentabilisation concernant une initiative de GI-TI.</p> <p>Remarque : Le projet doit avoir compté plusieurs équipes de deux (2) membres ou plus chacune.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. nom du client; 4. dates de début et de fin de chaque projet; 5. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 6. composition des équipes, incluant les catégories d'au moins deux (2) ressources qui ont travaillé sur chaque projet; 7. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

6.4 **B.4 Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours**

6.4.1 – B.4 Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires – B.4 Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
B.4 Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours, niveau 3 (ressource évaluée)		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir cumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans la planification de la continuité des activités ou de la reprise après sinistre.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p>	

	<ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des dix (10) dernières années, au moins quatre(4) projets dans le cadre desquels elle a appliqué des méthodes ou des modèles de gestion des risques dans l'analyse des évaluations des répercussions sur les activités ou des analyses des répercussions sur les applications dans le but de déterminer les besoins en matière de continuité opérationnelle des TI.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le nom du client; 2. les dates de début et de fin de chaque projet; 3. une description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. une référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des dix (10) dernières années, au moins cinq (5) projets dans le cadre desquels elle a élaboré des plans de continuité opérationnelle des TI ou de reprise après sinistre.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le nom du client; 2. les dates de début et de fin de chaque projet; 3. une description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. une référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	

O4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource qu'il propose détient la désignation de professionnel certifié en continuité des affaires en joignant une copie de la certification ou de la désignation à sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve.</p>	
----	---	--

Critères cotés – B.4 Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours, niveau 3 (ressource évaluée)

N°	CRITÈRES COTÉS B.4 Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours, niveau 3	POINTAGE MAXIMAL	POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C1	<p>Démonstration que la ressource proposée détient les certifications ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) professionnel agréé de la résilience des affaires; (b) évaluateur agréé de l'évolution des capacités en matière de continuité des activités; (c) maître professionnel en continuité des affaires. <p>Le soumissionnaire doit présenter une copie de la certification ou de la désignation en question avec la soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve.</p>	/30	10 points par certification, jusqu'à concurrence de 30 points	

N°	CRITÈRES COTÉS B.4 Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours, niveau 3	POINTAGE MAXIMAL	POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource qu'il propose a réalisé, au cours des dix (10) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a élaboré des plans de communication en lien avec la continuité des activités en fournissant les renseignements ci-après :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/20	5 points par projet, jusqu'à concurrence de 20 points	
C3	<p>Démontrer que la ressource proposée a, au cours des dix (10) dernières années, acquis de l'expérience supérieure à ce qui est exigé dans O2 en fournissant les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/20	5 points par projet, jusqu'à concurrence de 20 points	

N°	CRITÈRES COTÉS B.4 Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours, niveau 3	POINTAGE MAXIMAL	POINTS ATTRIBUÉS SELON LE BARÈME SUIVANT	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C4	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des dix (10) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a précisé les contraintes de temps relativement aux niveaux de service minimum requis pour la reprise des activités d'une organisation en fournissant les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le nom du client; 2. les dates de début et de fin de chaque projet; 3. une description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. une référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/20	5 points par projet, jusqu'à concurrence de 20 points	
C5	<p>Démontrer que la ressource proposée possède une certification de niveau fondamental de la Bibliothèque d'infrastructure des technologies de l'information (ITIL) en joignant une copie de la certification ou de la désignation à la soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve.</p>	/10	Non = 0 point Oui = 10 points	
	TOTAL Note de passage	100 70		

6.5 B.5 Expert-conseil en RO

6.5.1 – B.5 Expert-conseil en RO, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires Expert-conseil en RO, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires B.5 Expert-conseil en RO, niveau 3 (ressource évaluée)		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
O1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède une certification de niveau fondamental de l'ITIL en joignant une copie de la certification ou de la désignation à la soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation à titre de preuve.</p>	
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé tous les éléments livrables ci-dessous pour des clients du GC au cours des dix (10) dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none">(a) évaluations de processus organisationnels;(b) conception de processus opérationnels;(c) modèles et cadres de gouvernance;(d) modèles de prestation de services;(e) méthodes et cadre de mesure du rendement;(f) flux de travaux ou schémas de processus. <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ul style="list-style-type: none">1. le nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus;3. les dates de début et de fin de chaque affectation;4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables;5. une référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	

Critères cotés – Expert-conseil en RO, niveau 3 (ressource évaluée)

N°	Critères cotés B.5 Expert-conseil en RO, niveau 3 (ressource évaluée)	Pointage maximal	Points attribués selon le barème suivant	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a mené à bien des projets de RO au cours des dix (10) dernières années pour un ministère ou un organisme du GC, une société d'État, ou un ministère ou un organisme d'un gouvernement provincial comptant au minimum 5 000 utilisateurs dans au moins deux (2) endroits ou sites au Canada en fournissant les renseignements ci-après pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin de chaque projet; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/20	5 points par projet, jusqu'à concurrence de 20 points	

N°	Critères cotés B.5 Expert-conseil en RO, niveau 3 (ressource évaluée)	Pointage maximal	Points attribués selon le barème suivant	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a réalisé des projets de renouvellement des opérations au cours des dix (10) dernières années pour des clients au sein du Portefeuille de la sécurité nationale, comme il a été défini par Services partagés Canada, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence des services frontaliers du Canada • Service correctionnel du Canada • Ministère de la Défense nationale • Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada • Sécurité publique Canada • Gendarmerie royale du Canada • Transports Canada <p>REMARQUE : Le soumissionnaire peut citer les mêmes projets que ceux qu'il a mentionnés sous les critères précédents.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin de chaque projet; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	5 points par projet, jusqu'à concurrence de 10 points	

N°	Critères cotés B.5 Expert-conseil en RO, niveau 3 (ressource évaluée)	Pointage maximal	Points attribués selon le barème suivant	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a réalisé des projets de RO au cours des quinze (15) dernières années qui comptaient de multiples équipes de deux (2) membres ou plus en fournissant les renseignements ci-après pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin de chaque projet; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. composition des équipes, incluant les catégories d'au moins deux (2) ressources qui ont travaillé sur chaque projet; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. <p>Remarque : Le soumissionnaire peut citer les mêmes projets que ceux qu'il a mentionnés sous les critères précédents.</p>	/15	3 points par projet, jusqu'à un maximum de 15 points.	
C4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée détient la certification Six Sigma au niveau Green Belt ou à un niveau supérieur en joignant une copie de la certification ou de la désignation à sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie de la certification ou de la désignation.</p>	/5	Oui = 5 points Non = 0 point	
	TOTAL Note de passage	/50 35		

6.6 B.6 Analyste des systèmes opérationnels

6.6.1 – B.6 Analyste des systèmes opérationnels, niveau 3

Critères obligatoires – B.6 Analyste des systèmes opérationnels, niveau 3

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit :</p> <p>détenir un diplôme de niveau collégial ou universitaire en sciences, en génie, en commerce ou en administration des affaires;</p> <p>fournir une copie de son diplôme (ou de son relevé de notes officiel) avec sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve de la formation.</p>	Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) projets, chacun d'une durée minimale de six (6) mois, en tant qu'analyste de systèmes opérationnels, dans le cadre desquels elle a analysé les procédures opérationnelles de l'organisation et les flux décisionnels, afin de définir les exigences fonctionnelles.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. dates de début et de fin de chaque projet;3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables;4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir cumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans la détermination des processus opérationnels aux fins de restructuration et dans la production d'analyses de rentabilisation.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants</p>	Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.

	<p>afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin de chaque projet; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
--	--	--

6.6.2 – B.6 Analyste des systèmes opérationnels, niveau 2

Critères obligatoires – B.6 Analyste des systèmes opérationnels, niveau 2

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
B.6 Analyste des systèmes opérationnels, niveau 2		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit :</p> <p>détenir un diplôme de niveau collégial ou universitaire en sciences, en génie, en commerce ou en administration des affaires;</p> <p>fournir une copie de son diplôme (ou de son relevé de notes officiel) avec sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve de la formation.</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins deux (2) projets, chacun d'une durée minimale de six (6) mois, en tant qu'analyste de systèmes opérationnels, dans le cadre desquels elle a analysé les procédures opérationnelles de l'organisation et les flux décisionnels, afin de définir les exigences fonctionnelles.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin de chaque projet; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	proposée.	
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir cumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience dans la détermination des processus opérationnels aux fins de restructuration et dans la production d'analyses de rentabilisation.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans la prestation des services mentionnés ci-dessus; 3. dates de début et de fin de chaque projet; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

6.6.3 – B.6 Analyste des systèmes opérationnels, niveau 1

Critères obligatoires – B.6 Analyste des systèmes opérationnels, niveau 1

Critères obligatoires		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
B.6 Analyste des systèmes opérationnels, niveau 1		
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit :</p> <p>détenir un diplôme de niveau collégial ou universitaire en sciences, en génie, en commerce ou en administration des affaires;</p> <p>fournir une copie de son diplôme (ou de son relevé de notes officiel) avec sa soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve de la formation.</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

<p>O2</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins un (1) projet d'une durée minimale de six (6) mois, en tant qu'analyste de systèmes opérationnels, dans le cadre duquel elle a analysé les procédures opérationnelles de l'organisation et les flux décisionnels, afin de définir les exigences fonctionnelles.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin de chaque projet; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
<p>O3</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir cumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) années d'expérience dans la détermination des processus opérationnels aux fins de restructuration et dans la production d'analyses de rentabilisation.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin de chaque projet; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

6.7 B.7 Architecte de transformation des affaires

6.7.1 – B.7 Architecte de transformation des affaires, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires – B.7 Architecte de transformation des affaires, niveau 3 (ressource évaluée)

Critères obligatoires B.7 Architecte de transformation des affaires, niveau 3 (ressource évaluée)		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit détenir un diplôme dans l'une des disciplines énoncées ci-dessous :</p> <p>Un diplôme d'études collégiales ou universitaires en sciences, en génie, en commerce, ou en administration des affaires.</p> <p>Joindre une copie du diplôme (ou relevé de notes officiel) à la soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve de la formation.</p>	
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience en élaboration de structures ou de processus organisationnels en vue d'atteindre les objectifs opérationnels.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. nom du client;2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus;3. dates de début et de fin des affectations;4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables;5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.	
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, un projet dans le cadre duquel elle a géré plusieurs équipes de cinq (5) membres ou plus; chacune des équipes doit avoir formulé des recommandations d'améliorations des processus et procédures opérationnels au niveau de l'unité opérationnelle*.</p> <p>*niveau de l'unité opérationnelle : (liens en anglais seulement) élément logique ou segment d'une <u>entreprise</u> (notamment la <u>comptabilité</u>, la <u>production</u>, le <u>marketing</u>)</p>	

	<p>représentant une <u>fonction administrative</u>, et un endroit <u>défini</u> dans l'organigramme, relevant de la compétence d'un gestionnaire. Il porte aussi le <u>nom</u> de service, division, ou domaine fonctionnel.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. composition des équipes incluant les catégories des cinq (5) ressources ou plus ayant travaillé sur chaque projet; 6. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
<p>O4</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience en qualité d'Architecte de transformation des affaires pour des clients du GC.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	

Critères cotés – B.7 Architecte de transformation des affaires, niveau 3 (ressource évaluée)

N°	CRITÈRES COTÉS B.7 Architecte de transformation des affaires, niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C1	<p>Démontrer que la ressource proposée possède une maîtrise dans l'une des disciplines suivantes :</p> <p>Sciences, génie, commerce, ou administration des affaires</p> <p>Joindre une copie du diplôme (ou relevé de notes officiel) à la soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du diplôme (ou un relevé de notes officiel) à titre de preuve de la formation.</p>	/10	<p>Non = 0 point Oui = 10 points</p>	
C2	<p>Démontrer que la ressource proposée possède un certificat :</p> <p>(a) de niveau fondamental ou supérieur pour l'utilisation de la Bibliothèque d'infrastructure des technologies de l'information (ITIL);</p> <p>(b) de professionnel de la gestion de projets.</p> <p>Joindre une copie de la certification ou de la désignation à la soumission.</p> <p>Pour les ressources qui seront nécessaires après l'attribution du contrat, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir une copie du certificat ou de la désignation.</p>	/20	<p>Certification de professionnel en gestion de projets = 10 points</p> <p>Certification ITIL = 10 points</p>	

N°	CRITÈRES COTÉS B.7 Architecte de transformation des affaires, niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C3	<p>Démontrer que la ressource proposée a exécuté, au cours des cinq (5) dernières années, les éléments livrables suivants pour un client du GC.</p> <p>(a) Répertoire de services (b) Modèle de prestation de services (c) Rôles et responsabilités (d) Processus de gouvernance</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/20	<p>1 élément livrable = 5 points 2 éléments livrables = 10 points 3 éléments livrables = 15 points 4 éléments livrables = 20 points</p>	

N°	CRITÈRES COTÉS B.7 Architecte de transformation des affaires, niveau 3 (ressource évaluée)	MAXIMUM DE POINTS	ÉCHELLE D'ÉVALUATION	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C4	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire a réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a élaboré et mis en œuvre des solutions au niveau de l'entreprise et géré plusieurs équipes et ressources. À cet effet, fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, y compris les tâches; 4. technologies utilisées et éléments livrables; 5. composition des équipes incluant les catégories des ressources ayant travaillé sur chaque projet; 6. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	20	5 points par projet, jusqu'à concurrence de 20 points	
	TOTAL note de passage	/70 50		

6.8 B.10 Spécialiste, service de dépannage

6.8.1 – B.10 Spécialiste, service de dépannage, niveau 3

Critères obligatoires – B.10 Spécialiste, service de dépannage, niveau 3

Critères obligatoires B.10 Spécialiste, service de dépannage, niveau 3	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
<p>O1</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans la résolution de demandes et de problèmes venant d'utilisateurs des systèmes de TI au niveau de l'entreprise.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	<ol style="list-style-type: none"> 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
--	---	--

6+.8.2 – B.10 Spécialiste, service de dépannage, niveau 2

Critères obligatoires – B.10 Spécialiste, service de dépannage, niveau 2

Critères obligatoires B.10 Spécialiste, service de dépannage, niveau 2		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience dans la résolution de demandes et de problèmes venant d'utilisateurs des systèmes de TI au niveau de l'entreprise.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

6.8.3 – B.10 Spécialiste, service de dépannage, niveau 1

Critères obligatoires – B.10 Spécialiste, service de dépannage, niveau 1

Critères obligatoires B.10 Spécialiste, service de dépannage, niveau 1		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) années d'expérience dans la résolution de demandes et de problèmes venant d'utilisateurs des systèmes de TI au niveau de l'entreprise.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	<ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
--	---	--

6.9 B.13 Spécialiste, soutien des opérations

6.9.1 – B.13 Spécialiste, soutien des opérations, niveau 3

Critères obligatoires – B.13 Spécialiste, soutien des opérations, niveau 3

Critères obligatoires B.13 Spécialiste, soutien des opérations, niveau 3		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans l'exécution de toutes les tâches suivantes : mise à disposition d'un soutien opérationnel, configuration de l'accès des utilisateurs et des profils d'utilisateurs dans les systèmes de GI-TI, et administration des systèmes de récupération de secours.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans l'administration de systèmes et les services de soutien pour les utilisateurs de systèmes de GI-TI au niveau de l'entreprise.</p> <p>La ressource doit avoir exécuté toutes les tâches suivantes : mises à niveau logicielles, application de correctifs, surveillance et optimisation du rendement des systèmes.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	<ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
--	---	--

6.9.2 – B.13 Spécialiste du soutien des opérations, niveau 2

Critères obligatoires – B.13 Spécialiste du soutien des opérations, niveau 2

Critères obligatoires B.13 Spécialiste du soutien des opérations, niveau 2		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience dans l'exécution de toutes les tâches suivantes : mise à disposition d'un soutien opérationnel, configuration de l'accès des utilisateurs et des profils d'utilisateurs dans les systèmes de GI-TI, et administration des systèmes de récupération de secours.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience dans l'administration de systèmes et les services de soutien pour les utilisateurs de systèmes de GI-TI au niveau de l'entreprise.</p> <p>La ressource doit avoir exécuté toutes les tâches suivantes : mises à niveau logicielles, application de correctifs, surveillance et optimisation du rendement des systèmes.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	<ol style="list-style-type: none"> 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
--	--	--

6.9.3 – B.13 Spécialiste du soutien des opérations, niveau 1

Critères obligatoires – B.13 Spécialiste du soutien des opérations, niveau 1

Critères obligatoires B.13 Spécialiste du soutien des opérations, niveau 1		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) années d'expérience dans l'exécution de toutes les tâches suivantes : mise à disposition d'un soutien opérationnel, configuration de l'accès des utilisateurs et des profils d'utilisateurs dans les systèmes de GI-TI, et administration des systèmes de récupération de secours.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) années d'expérience dans l'administration de systèmes et les services de soutien pour les utilisateurs de systèmes de GI-TI au niveau de l'entreprise.</p> <p>La ressource doit avoir exécuté toutes les tâches suivantes : mises à niveau logicielles, application de correctifs, et surveillance et du rendement des systèmes.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	<ol style="list-style-type: none"> 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
--	---	--

6.10 B.14 Rédacteur technique

6.10.1 – B.14 Rédacteur technique, niveau 3

Critères obligatoires – B.14 Rédacteur technique, niveau 3

Critères obligatoires B.14 Rédacteur technique, niveau 3		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans la prestation d'interface avec les opérations de TI et les ressources en matière de développement de systèmes afin de recueillir et d'étayer par écrit des renseignements techniques.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans la documentation des ressources suivantes : les procédures de dépannage, les guides destinés aux utilisateurs des systèmes, la documentation technique, ou le contenu des pages Web.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

<p>O3</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé au moins dix (10) projets comme rédacteur technique au cours des quinze (15) dernières années.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
------------------	---	--

6.10.2 – B.14 Rédacteur technique, niveau 2

Critères obligatoires – B.14 Rédacteur technique, niveau 2

<p align="center">Critères obligatoires B.14 Rédacteur technique, niveau 2</p>		<p align="center">Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV</p>
<p>O1</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins dix (10) années d'expérience dans la prestation d'interface avec les opérations de TI et les ressources en matière de développement de systèmes afin de recueillir et d'étayer par écrit des renseignements techniques.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
<p>O2</p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins cinq (5) années d'expérience dans la documentation des ressources suivantes : les procédures de dépannage, les guides destinés aux utilisateurs des systèmes, la documentation technique, ou le contenu des pages Web.</p>	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	<p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé au moins cinq (5) projets comme rédacteur technique au cours des quinze (15) dernières années.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

6.10.3 – B.14 Rédacteur technique, niveau 1

Critères obligatoires – B.14 Rédacteur technique, niveau 1

Critères obligatoires B.14 Rédacteur technique, niveau 1		Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) années d'expérience dans la prestation d'interface avec les opérations de TI et les ressources en matière de développement de systèmes afin de recueillir et d'étayer par écrit des renseignements techniques.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

	<p>affectations, y compris les éléments livrables;</p> <p>5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée.</p>	
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir accumulé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins trois (3) années d'expérience dans la documentation des ressources suivantes : les procédures de dépannage, les guides destinés aux utilisateurs des systèmes, la documentation technique, ou le contenu des pages Web.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nombre total d'années d'expérience dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations; 4. renseignements détaillés sur les travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des affectations, y compris les éléments livrables; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir réalisé au moins trois (3) projets comme rédacteur technique au cours des quinze (15) dernières années.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence afin de démontrer l'expérience de la ressource proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	<p>Les qualifications et l'expérience de la ressource proposée seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape de l'autorisation de tâche.</p>

PIÈCE JOINTE 4.2

BARÈME DE PRIX

En ce qui a trait au « nombre estimatif de jours » indiqué ci-dessous en (C*), ce nombre sert uniquement aux fins d'évaluation pendant le processus d'invitation à soumissionner. Durant la période du contrat, le nombre de jours réel peut être supérieur ou inférieur au nombre estimatif, selon les indications du responsable technique.

Période initiale du contrat pour volet de travail I - Services d'applications opérationnelles :

Période initiale du contrat		Date de l'attribution du contrat à 3 années après			
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
volet de travail I Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Nombre estimé de ressources de l'entrepreneur requises	Nombre estimatif de jours	Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé	Coût total (C × D xE)
A.1 Architecte d'applications (ressource évaluée)	3	3	210	\$	\$
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	2	3	210	\$	\$
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	1	3	210	\$	\$
A.2 Analyste fonctionnel, PGI (général)	3	2	210	\$	\$
A.3 Programmeur/analyste, PGI (Oracle)	3	2	210	\$	\$
A.3	3	2	210	\$	\$

Programmeur/analyste, PGI, Gestion des relations avec la clientèle (GRC)					
A.4 Analyste de systèmes, PGI (général)	3	2	210	\$	\$
A.5 Analyste technique, PGI (Oracle – ressource évaluée)	3	3	210	\$	\$
A.5 Analyste technique, PGI (GRC – ressource évaluée)	3	3	210	\$	\$
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel (ressource évaluée)	3	3	210	\$	\$
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel	2	3	210	\$	\$
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel	1	3	210	\$	\$
A.7 Programmeur/analyste (ressource évaluée)	3	3	210	\$	\$
A.7 Programmeur/analyste	2	3	210	\$	\$
A.7 Programmeur/analyste	1	3	210	\$	\$
A.14 Développeur de page Web	3	2	210	\$	\$
A.16 Conseiller en contenu multimédia de page Web	3	2	210	\$	\$
volet de travail I - Prix total de la période initiale du contrat					<à déterminer> \$

Périodes d'option pour le volet de travail I - Services d'applications opérationnelles :

Période d'option 1					
_____ to _____					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
volet de travail I Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Nombre estimé de ressources de l'entrepreneur requis	Nombre estimatif de jours	Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé	Coût total (C × D xE)
A.1 Architecte d'applications (ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	2	3	70	\$	\$
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	1	3	70	\$	\$
A.2 Analyste fonctionnel, PGI (général)	3	2	70	\$	\$
A.3 Programmeur/analyste, PGI (Oracle)	3	2	70	\$	\$
A.3 Programmeur/analyste, PGI, Gestion des relations avec la clientèle (GRC)	3	2	70	\$	\$
A.4 Analyste de systèmes, PGI (général)	3	2	70	\$	\$
A.5 Analyste technique, PGI (Oracle – ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
A.5 Analyste technique, PGI (GRC – ressource	3	3	70	\$	\$

évaluée)					
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel (ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel	2	3	70	\$	\$
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel	1	3	70	\$	\$
A.7 Programmeur/analyste (ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
A.7 Programmeur/analyste	2	3	70	\$	\$
A.7 Programmeur/analyste	1	3	70	\$	\$
A.14 Développeur de page Web	3	2	70	\$	\$
A.16 Conseiller en contenu multimédia de page Web	3	2	70	\$	\$

volet de travail I - Prix total de la période d'option 1

**<à
déterminer> \$**

Période d'option 2

_____ to _____

(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
volet de travail I Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Nombre estimé de ressources de l'entrepreneur requises	Nombre estimatif de jours	Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus	Coût total (C × D × E)

				élevé	
A.1 Architecte d'applications (ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	2	3	70	\$	\$
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	1	3	70	\$	\$
A.2 Analyste fonctionnel, PGI (général)	3	2	70	\$	\$
A.3 Programmeur/analyste, PGI (Oracle)	3	2	70	\$	\$
A.3 Programmeur/analyste, PGI, Gestion des relations avec la clientèle (GRC)	3	2	70	\$	\$
A.4 Analyste de systèmes, PGI (général)	3	2	70	\$	\$
A.5 Analyste technique, PGI (Oracle – ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
A.5 Analyste technique, PGI (GRC – ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel (ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel	2	3	70	\$	\$
A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel	1	3	70	\$	\$

A.7 Programmeur/analyste (ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
A.7 Programmeur/analyste	2	3	70	\$	\$
A.7 Programmeur/analyste	1	3	70	\$	\$
A.14 Développeur de page Web	3	2	70	\$	\$
A.16 Conseiller en contenu multimédia de page Web	3	2	70	\$	\$

volet de travail I - Prix total de la période d'option 2

**<à
déterminer> \$**

Prix total de la soumission pour volet de travail I	
(période initiale du contrat + période d'option 1 + période d'option 2)	<à déterminer> \$

Période initiale du contrat pour volet de travail II - Services de gestion de projet et de sécurité des TI:

Période initiale du contrat					
Date de l'attribution du contrat à 3 années après					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
volet de travail II	Niveau de compétence	Nombre estimé de ressources de l'entrepreneur requises	Nombre estimatif de jours	Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé	Coût total (C x D x E)
P.1. Conseiller en gestion du changement	3	2	210	\$	\$
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	3	3	210	\$	\$

(ressource évaluée)					
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	2	3	210	\$	\$
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	1	3	210	\$	\$
P.4. Conseiller en développement organisationnel (ressource évaluée)	3	3	210	\$	\$
P.5. Directeur de projet (ressource évaluée)	3	3	210	\$	\$
P.7. Coordonnateur de projet	3	2	210	\$	\$
P.7. Coordonnateur de projet	2	2	210	\$	\$
P.7. Coordonnateur de projet	1	2	210	\$	\$
P.9. Gestionnaire de projet (ressource évaluée)	3	3	210	\$	\$
P.9. Gestionnaire de projet	2	3	210	\$	\$
P.9. Gestionnaire de projet	1	3	210	\$	\$
P.11. Conseiller en assurance de la qualité/analyste	3	2	210	\$	\$

C.1. Consultant en protection et en planification stratégiques de la sécurité des TI Spécialiste en gestion du risque	3	2	210	\$	\$
C.2. Analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI	3	2	210	\$	\$
C.3. Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI (ressource évaluée)	3	3	210	\$	\$
C.4. Spécialiste de l'évaluation des produits de sécurité des TI	3	2	210	\$	\$
C.6. Ingénieur en sécurité des TI	3	2	210	\$	\$
C.11. Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	3	2	210	\$	\$
C.15. Spécialiste en informatique judiciaire (ressource évaluée)	3	3	210	\$	\$
volet de travail II - Prix total de la période initiale du contrat					<à déterminer> \$

Périodes d'option pour le volet de travail II - Services de gestion de projet et de sécurité des TI :

Période d'option 1 Du _____ au _____
--

(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
volet de travail II Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Nombre estimé de ressources de l'entrepreneur requises	Nombre estimatif de jours	Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé	Coût total (C x D x E)
P.1. Conseiller en gestion du changement	3	2	70	\$	\$
P.2. Architecte-conseil de l'organisation (ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	2	3	70	\$	\$
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	1	3	70	\$	\$
P.4. Conseiller en développement organisationnel (ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
P.5. Directeur de projet (ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
P.7. Coordonnateur de projet	3	2	70	\$	\$
P.7. Coordonnateur de projet	2	2	70	\$	\$
P.7. Coordonnateur	1	2	70	\$	\$

de projet					
P.9. Gestionnaire de projet (ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
P.9. Gestionnaire de projet	2	3	70	\$	\$
P.9. Gestionnaire de projet	1	3	70	\$	\$
P.11. Conseiller en assurance de la qualité/analyste	3	2	70	\$	\$
C.1. Consultant en protection et en planification stratégiques de la sécurité des TI Spécialiste en gestion du risque	3	2	70	\$	\$
C.2. Analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI	3	2	70	\$	\$
C.3. Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI (ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
C.4. Spécialiste de l'évaluation des produits de sécurité des TI	3	2	70	\$	\$
C.6. Ingénieur en sécurité des TI	3	2	70	\$	\$
C.11. Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	3	2	70	\$	\$

C.15. Spécialiste en informatique judiciaire (ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
Volet de travail II - Prix total de la période d'option 1					<à déterminer> \$

Période d'option 2					
Du _____ au _____					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
volet de travail II Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Nombre estimé de ressources de l'entrepreneur requises	Nombre estimatif de jours	Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé	Coût total (C x D x E)
P.1. Conseiller en gestion du changement	3	2	70	\$	\$
P.2. Architecte-conseil de l'organisation (ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	2	3	70	\$	\$
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	1	3	70	\$	\$
P.4. Conseiller en développement organisationnel (ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$

P.5. Directeur de projet (ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
P.7. Coordonnateur de projet	3	2	70	\$	\$
P.7. Coordonnateur de projet	2	2	70	\$	\$
P.7. Coordonnateur de projet	1	2	70	\$	\$
P.9. Gestionnaire de projet (ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
P.9. Gestionnaire de projet	2	3	70	\$	\$
P.9. Gestionnaire de projet	1	3	70	\$	\$
P.11. Conseiller en assurance de la qualité/analyste	3	2	70	\$	\$
C.1. Consultant en protection et en planification stratégiques de la sécurité des TI Spécialiste en gestion du risque	3	2	70	\$	\$
C.2. Analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI	3	2	70	\$	\$
C.3. Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI (ressource	3	3	70	\$	\$

évaluée)					
C.4. Spécialiste de l'évaluation des produits de sécurité des TI	3	2	70	\$	\$
C.6. Ingénieur en sécurité des TI	3	2	70	\$	\$
C.11. Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI	3	2	70	\$	\$
C.15. Spécialiste en informatique judiciaire (ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
Volet de travail II - Prix total de la période d'option 2					<à déterminer> \$

Prix total de la soumission pour volet de travail II	
(période initiale du contrat + période d'option 1 + période d'option 2)	<à déterminer> \$

Période initiale du contrat pour volet de travail III - Harmonisation des opérations des SGI:

Période initiale du contrat					
Date de l'attribution du contrat à 3 années après					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
volet de travail III	Niveau de compétence	Nombre estimé de ressources de l'entrepreneur requises	Nombre estimatif de jours	Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé	Coût total (C x D x E)
Catégorie de ressources					
B.1. Analyste des activités (ressource	3	3	210	\$	\$

évaluée)					
B.1. Analyste des activités	2	2	210	\$	\$
B.1. Analyste des activités	1	2	210	\$	\$
B.2. Architecte d'Affaires	3	2	210	\$	\$
B.3. Conseiller d'Affaires (ressource évaluée)	3	3	210	\$	\$
B.3. Conseiller d'Affaires	2	2	210	\$	\$
B.3. Conseiller d'Affaires	1	2	210	\$	\$
B.4. Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours (ressource évaluée)	3	2	210	\$	\$
B.5. Conseiller en RO (ressource évaluée)	3	2	210	\$	\$
B.6. Analyste des systèmes opérationnels	3	2	210	\$	\$
B.6. Analyste des systèmes opérationnels	2	2	210	\$	\$
B.6. Analyste des systèmes opérationnels	1	2	210	\$	\$
B.7. Architecte de transformation des affaires (ressource	3	2	210	\$	\$

évaluée)					
B.10. Spécialiste, service de dépannage	3	2	210	\$	\$
B.10. Spécialiste, service de dépannage	2	2	210	\$	\$
B.10. Spécialiste, service de dépannage	1	2	210	\$	\$
B.13. Spécialiste, soutien des opérations	3	2	210	\$	\$
B.13. Spécialiste, soutien des opérations	2	2	210	\$	\$
B.13. Spécialiste, soutien des opérations	1	2	210	\$	\$
B.14. Rédacteur technique	3	2	210	\$	\$
B.14. Rédacteur technique	2	2	210	\$	\$
B.14. Rédacteur technique	1	2	210	\$	\$
volet de travail III - Prix total de la période initiale du contrat					<à déterminer> \$

Périodes d'option pour le volet de travail III - Harmonisation des opérations des SGI:

Période d'option 1					
Du _____ au _____					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
volet de travail III	Niveau de compétence	Nombre estimé de ressources de l'entrepreneur	Nombre estimatif de jours	Taux quotidien ferme ou limite	Coût total (C x D x E)
Catégorie de					

ressources		requis		inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé	
B.1. Analyste des activités (ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
B.1. Analyste des activités	2	2	70	\$	\$
B.1. Analyste des activités	1	2	70	\$	\$
B.2. Architecte d'Affaires	3	2	70	\$	\$
B.3. Conseiller d'Affaires (ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
B.3. Conseiller d'Affaires	2	2	70	\$	\$
B.3. Conseiller d'Affaires	1	2	70	\$	\$
B.4. Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours (ressource évaluée)	3	2	70	\$	\$
B.5. Conseiller en RO (ressource évaluée)	3	2	70	\$	\$
B.6. Analyste des systèmes opérationnels	3	2	70	\$	\$
B.6. Analyste des systèmes	2	2	70	\$	\$

opérationnels					
B.6. Analyste des systèmes opérationnels	1	2	70	\$	\$
B.7. Architecte de transformation des affaires (ressource évaluée)	3	2	70	\$	\$
B.10. Spécialiste, service de dépannage	3	2	70	\$	\$
B.10. Spécialiste, service de dépannage	2	2	70	\$	\$
B.10. Spécialiste, service de dépannage	1	2	70	\$	\$
B.13. Spécialiste, soutien des opérations	3	2	70	\$	\$
B.13. Spécialiste, soutien des opérations	2	2	70	\$	\$
B.13. Spécialiste, soutien des opérations	1	2	70	\$	\$
B.14. Rédacteur technique	3	2	70	\$	\$
B.14. Rédacteur technique	2	2	70	\$	\$
B.14. Rédacteur technique	1	2	70	\$	\$
volet de travail III - Prix total de la période d'option 1					<à déterminer> \$

Période d'option 2
 Du _____ au _____

(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
volet de travail III Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Nombre estimé de ressources de l'entrepreneur requises	Nombre estimatif de jours	Taux quotidien ferme ou limite inférieure de la bande médiane, selon le plus élevé	Coût total (C x D x E)
B.1. Analyste des activités (ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
B.1. Analyste des activités	2	2	70	\$	\$
B.1. Analyste des activités	1	2	70	\$	\$
B.2. Architecte d'Affaires	3	2	70	\$	\$
B.3. Conseiller d'Affaires (ressource évaluée)	3	3	70	\$	\$
B.3. Conseiller d'Affaires	2	2	70	\$	\$
B.3. Conseiller d'Affaires	1	2	70	\$	\$
B.4. Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours (ressource évaluée)	3	2	70	\$	\$
B.5. Conseiller en RO (ressource	3	2	70	\$	\$

évaluée)					
B.6. Analyste des systèmes opérationnels	3	2	70	\$	\$
B.6. Analyste des systèmes opérationnels	2	2	70	\$	\$
B.6. Analyste des systèmes opérationnels	1	2	70	\$	\$
B.7. Architecte de transformation des affaires (ressource évaluée)	3	2	70	\$	\$
B.10. Spécialiste, service de dépannage	3	2	70	\$	\$
B.10. Spécialiste, service de dépannage	2	2	70	\$	\$
B.10. Spécialiste, service de dépannage	1	2	70	\$	\$
B.13. Spécialiste, soutien des opérations	3	2	70	\$	\$
B.13. Spécialiste, soutien des opérations	2	2	70	\$	\$
B.13. Spécialiste, soutien des opérations	1	2	70	\$	\$
B.14. Rédacteur technique	3	2	70	\$	\$
B.14. Rédacteur	2	2	70	\$	\$

technique					
B.14. Rédacteur technique	1	2	70	\$	\$
volet de travail III - Prix total de la période d'option 2					<à déterminer> \$

Prix total de la soumission pour volet de travail III	
(période initiale du contrat + période d'option 1 + période d'option 2)	<à déterminer> \$

PIÈCE JOINTE 5.1

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, le soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de défaut, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada se réserve le droit d'exiger des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par le Canada peut rendre la soumission irrecevable ou constituer un manquement au contrat.

Pour de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consulter le site Web du [Programme du travail d'Emploi et développement social Canada](#).

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [Si aucune date n'est indiquée, la date de clôture des soumissions sera utilisée.]

Répondre aux questions A et B.

A. Cocher une seule case :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur assujéti à la réglementation fédérale, notamment la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés ressource évalués à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires; les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein).
- A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada.
- A5.1 Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi valide et en vigueur avec le Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada.

OU

- A5.2 Le soumissionnaire atteste qu'il a présenté le formulaire « Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi » (LAB1168) au Programme du travail d'Emploi et développement social Canada. Comme il s'agit d'une condition d'attribution du contrat, l'entrepreneur doit remplir le formulaire « Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi » (LAB1168), le signer en bonne et due forme et le transmettre au Programme du travail d'Emploi et développement social Canada.

B. Cocher une seule case :

- B1. Le soumissionnaire ne fait pas partie d'une coentreprise.

OU

- B2. Le soumissionnaire fait partie d'une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée « Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation » remplie. (Voir la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)